

**52<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent**

*En ligne, 21 – 29 septembre 2021*

UNEP/CMS/StC52/Doc.15

**EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL (2020-2023)**

*(En juillet 2021 / préparé par le Secrétariat)*

**Résumé:**

Le présent document présente l'état d'avancement de l'exécution du Programme de travail (PdT) pour 2020-2023, en juillet 2021, après son adoption par la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CMS (février 2020, Gandhinagar, Inde).

Il est recommandé au Comité permanent de prendre note du document et d'adresser au Secrétariat des commentaires et des orientations, si nécessaire.

## EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL (2020-2023)

### Contexte

1. Le [programme de travail \(PdT\) pour 2020-2023](#), tel qu'il a été adopté par la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CMS (février 2020, Gandhinagar, Inde), contient tous les mandats qui relèvent de la responsabilité du Secrétariat ainsi que ceux qui relèvent du Comité permanent et du Conseil scientifique et de leurs groupes de travail qui nécessitent le soutien du Secrétariat.
2. Ces mandats comprennent tous les Mémoires d'Accord (MOU) de la CMS, y compris ceux qui sont gérés par du personnel dédié, tels que ceux sur les Dugongs, les Oiseaux de Proie, les Requins et l'IOSEA, ainsi que les Plans d'Action, les Programmes de Travail, les Initiatives, les Actions Concertées et les dispositions des Résolutions et Décisions qui ont été adoptées par la COP13 ainsi que les précédentes toujours en vigueur.
3. Le PdT ne couvre que les activités programmatiques pour lesquelles un financement volontaire est requis, et ne reflète pas les activités opérationnelles de base du Secrétariat ni les coûts qui leur sont associés.

### Rapport sur l'exécution

4. Le PdT actuel s'est avéré être un outil important pour guider le travail du Secrétariat et ses efforts de collecte de fonds.
5. Le présent document se compose de deux sections : (i) un rapport narratif sur l'état de la mise en œuvre, y compris les défis auxquels le Secrétariat a été confronté et les étapes prévues pour mener à bien chaque activité, et (ii) le PdT sous forme de tableau qui fournit une brève vue d'ensemble grâce à un système de notation par feux tricolores.
6. Pour chaque activité, lorsque le financement est requis, la source de financement est indiquée. Ce document doit être lu conjointement avec le document UNEP/CMS/ StC52/Doc.9.2 *Mobilisation des ressources*.

### Actions recommandées

7. Il est recommandé au Comité permanent de prendre note du document et d'adresser au Secrétariat des commentaires et des orientations, si nécessaire.

## PROBLÈMES GLOBAUX

### LES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

#### État des lieux et réalisations

À la suite de l'adoption des Décisions 13.7 à 13.8, le Secrétariat a continué à prendre part au processus relatif à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit être adopté par la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CBD). En raison de la pandémie de COVID-19, cette réunion a été reportée à 2022 et toutes les réunions préparatoires y afférentes ont été reprogrammées en conséquence.

Directement après la COP13, le Secrétariat a assisté à la 2<sup>e</sup> réunion du groupe de travail à composition non limitée (OEWG2) sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenue du 24 au 29 février 2020, à Rome, et a promu les priorités de la CMS fixées et mises en évidence dans la *Déclaration de Gandhinagar* (Résolution 13.1).

Le 17 août 2020, les coprésidents de l'OEWG ont publié une version actualisée du projet initial du cadre dans lequel il est apparu que les éléments proposés par les Parties à la CMS et les partenaires lors de l'OEWG2 à Rome n'ont pas été pleinement pris en considération. Ce point a également été porté à l'attention des coprésidents lors d'une réunion du Groupe de liaison sur la biodiversité en septembre 2020.

Depuis le début de l'année 2021, le Secrétariat de la CMS a participé activement à divers webinaires et réunions informelles ainsi qu'à l'[atelier de suivi sur les conventions relatives à la diversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 \(Bern II\)](#) organisé du 18 janvier au 2 février, afin de déterminer les priorités de la CMS et d'attirer l'attention sur celles-ci.

La 24<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-24) ainsi que la 3<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI-3) de la CBD ont été organisées en ligne entre le 3 mai et le 13 juin 2021. Alors que la SBSTTA-24 a permis de fournir des avis sur les révisions scientifique et technique des objectifs et cibles mis à jour, ainsi que des indicateurs et données de référence connexes du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la SBI-3 a permis de réviser le soutien aux mécanismes de mise en œuvre comme la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et les rapports nationaux, et de formuler des recommandations à cet égard.

Le Secrétariat a révisé et analysé les documents pertinents de ces réunions, et a organisé des consultations étendues. En ce qui concerne le cadre de suivi, le Secrétariat a entrepris des travaux pour faire face au manque d'indicateurs proposés adéquats pour la connectivité écologique et a organisé un atelier sur les indicateurs de connectivité écologique le 23 mars 2021 ainsi que des échanges informels d'idées entre les parties, partenaires et experts, y compris les membres du Conseil scientifique. Le 20 avril 2021, le Secrétariat a également organisé la 3<sup>e</sup> réunion du groupe de travail sur les contributions de la famille CMS au cadre global de la biodiversité pour l'après-2020, constitué de représentants de gouvernements et d'organisations ainsi que de Conseillers de la CMS.

Ces réunions et consultations ont permis de formuler des contributions et des recommandations qui ont été intégrées aux documents soumis à la SBSTTA-24 ainsi qu'aux documents distribués aux points focaux des Parties à la CMS pour les aider lors des consultations avec leurs homologues de la CBD et lors des délibérations de la SBSTTA-24 et de la SBI-3. Le document intitulé « [Indicateurs de connectivité écologique pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020](#) » a été distribué aux Parties à la CMS et soumis à la SBSTTA le 3 mai.

Des suggestions mises à jour par la CMS concernant des indicateurs pour soutenir les objectifs et cibles du cadre pour l'après-2020 ont été abordées lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5), qui s'est tenue du 28 juin au 9 juillet 2021. Les participants à la réunion ont exprimé leur soutien en faveur de l'approche adoptée et ont formulé des suggestions concernant des indicateurs supplémentaires qu'il importe de prendre en considération.

Les projets révisés du cadre et de ses indicateurs ont été publiés le 12 juillet 2021. Le Secrétariat est en train de les réexaminer et entamera des consultations avec le groupe de travail sur les contributions de la famille CMS au cadre global de la biodiversité pour l'après-2020 lors de la 3<sup>e</sup> réunion du groupe de travail (OEWG3) qui s'est déroulée du 23 août au 3 septembre 2021.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat participera à l'OEWG3 et continue de prendre activement part à l'élaboration du cadre global de la biodiversité pour l'après-2020 en vue de son adoption à l'occasion de la COP12 de la CBD en 2022.

## **PLAN STRATÉGIQUE**

### **État des lieux et réalisations**

Des détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.10 « *Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 et élaboration d'options pour un suivi* ».

### **Enjeux**

Le manque de ressources a empêché la réalisation de progrès dans les activités censées soutenir l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique, comme l'élaboration ultérieure d'indicateurs prévus dans le Plan stratégique qui ne sont pas encore possibles, ainsi que le recensement et le comblement des lacunes en matière de données, études de cas et études d'évaluation unique.

Les retards dans la négociation et l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 retardent à leur tour la définition d'options concrètes pour un suivi du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, pour lequel le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait constituer une référence essentielle.

### **Prochaines étapes**

Les efforts déployés pour mobiliser des ressources en vue de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 seront poursuivis.

Le Secrétariat, en consultation avec le groupe de travail sur les contributions de la Famille CMS au cadre global de la biodiversité pour l'après-2020, continuera de suivre les progrès réalisés dans l'élaboration du cadre et d'y contribuer, en vue, notamment, de déterminer les implications et le rôle éventuel de la CMS dans sa mise en œuvre, ainsi que des options pour un suivi du Plan stratégique pour les espèces migratoires 2015-2023.

## RAPPORTS NATIONAUX

### État des lieux et réalisations

Des détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.11 « *Révision du format de rapport national* ».

### Enjeux

La détermination d'un juste équilibre entre les exigences de la collecte d'informations suffisamment détaillées pour permettre une évaluation significative de la mise en œuvre des dispositions de la Convention et des décisions de la COP de la CMS tout en évitant une charge excessive de rapports sur les autorités compétentes des Parties constitue un défi dans la révision du format existant.

### Prochaines étapes

Après approbation d'un modèle révisé pour les rapports des Parties à la COP14, le Secrétariat convertira le modèle dans le système de rapport en ligne et le mettra à la disposition des Parties. Le Secrétariat collectera des fonds en vue de mobiliser des ressources pour entreprendre une analyse des rapports nationaux avant la COP14.

## APPLICATION DE L'ARTICLE III DE LA CONVENTION

### État des lieux et réalisations

Des détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis dans la section des services consultatifs scientifiques « *État de conservation des espèces migratrices* ».

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPÈCES MIGRATRICES

### État des lieux et réalisations

Le Gouvernement norvégien a fourni une généreuse contribution de 100 000 euros, qui a été reconnue dans le contexte du Programme des champions en marge de la COP13. La subvention, qui vise à soutenir les travaux de la CMS destinés à promouvoir les efforts mondiaux pour atteindre l'objectif 2030, a déjà contribué à l'analyse sur les effets directs et indirects du prélèvement, du commerce et de la consommation de viande d'animaux sauvages sur les espèces terrestres et inscrites à la CMS, et à la consolidation de la collaboration en cours avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) dans le but de promouvoir des approches intégrées de la conservation des ressources terrestres et de la faune qui constituent la base de la neutralité en matière de dégradation des sols et du développement durable.

Le Secrétariat a réalisé des progrès préliminaires en ce qui concerne la mise en évidence des liens entre les espèces migratrices et le développement durable ainsi que les contributions de la Famille CMS à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) par la publication de la [fiche d'information sur le développement durable pour la faune et les personnes](#).

### Prochaines étapes

Le Secrétariat entamera une consultation avec le Gouvernement norvégien pour discuter davantage des activités clés à soutenir au moyen de la subvention.

## APPUI À LA MISE EN ŒUVRE – SERVICES DE CONSEIL SCIENTIFIQUE

### ATLAS SUR LA MIGRATION ANIMALE

#### État des lieux et réalisations

L'élaboration d'un Atlas sur la migration animale constitue une initiative à long terme de la Convention, intégrée dans son Programme de travail depuis la COP11 (Quito, 2014). Il est censé être élaboré selon une approche modulaire. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette initiative depuis son lancement et jusqu'à la COP13 sont résumés dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.25. La présente section résume les avancées importantes réalisées depuis la COP13.

Atlas des mammifères migrants de la région d'Asie centrale : une première version de ce module a été achevée en 2019 grâce au soutien financier du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire (Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und nukleare Sicherheit, ou BMU) et du gouvernement suisse. Il a fait l'objet d'une publication dans le cadre des séries techniques de la CMS, sous le numéro 41. Le financement d'une version mise à jour et enrichie de cet Atlas et de la poursuite de son développement sous la forme d'un outil Internet interactif en ligne pour en faciliter l'accès et l'utilisation a été assuré dans le cadre d'une proposition de projet conjointe avec le Bureau du PNUE à Vienne, présentée à l'International Climate Initiative (IKI) du gouvernement allemand.

Atlas sur la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique : le développement de ce module, financé par le Ministère italien de l'environnement et de la protection de la terre et de la mer et entrepris par l'Union européenne pour le baguage des oiseaux (European Union for Bird Ringing, ou EURING) dans le cadre d'un accord avec le Secrétariat de la CMS, s'est poursuivi. Les résultats préliminaires ont été présentés lors de la réunion analytique et de l'atelier de 2021 de l'EURING (EURING 2021 Analytical Meeting & Workshop), qui se sont tenus du 31 mai au 11 juin 2021 à l'Université Laval, à Québec, au Canada.

Atlas « TurtleNet » sur la reproduction et la migration des tortues marines : élaboré par le Ministère de l'environnement et des sciences (Department of Environment and Science, ou DES) de l'État australien du Queensland en collaboration avec la CMS, cet atlas interactif en ligne rassemble des données recueillies depuis plusieurs dizaines d'années en Australie et dans le monde sur la nidification, la reproduction, l'alimentation et les itinéraires de migration des tortues marines. Il a été mis en service le 16 juin 2021 à l'occasion de la Journée mondiale des tortues marines 2021. L'atlas interactif contribuera notamment à faire avancer le travail de la CMS en faveur de la conservation des tortues et son Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est.

Initiative mondiale sur la migration des ongulés (Global Initiative on Ungulate Migration, ou GIUM) : le Secrétariat de la CMS travaille en partenariat avec une équipe internationale de scientifiques et de défenseurs de l'environnement à la création du tout premier atlas mondial des migrations des ongulés (mammifères à sabots). Les cartes détaillées des déplacements saisonniers des troupeaux dans le monde entier aideront les gouvernements, les populations autochtones, ainsi que les collectivités, les planificateurs et les gestionnaires de la faune sauvage au niveau local, à cerner les menaces actuelles et futures qui pèsent sur les migrations et à faire progresser les mesures de conservation visant à les préserver en dépit d'une présence humaine de plus en plus étendue. L'initiative mondiale sur la migration des ongulés a débuté avec la publication d'une analyse intitulée « Mapping out a future for ungulate migrations » dans la revue *Science* en date du 7 mai.

## Enjeux

Atlas sur la migration des oiseaux dans la région Eurasie-Afrique : le développement de ce module a subi quelques retards par rapport à sa planification initiale en raison des complexités administratives et techniques du projet. La durée couverte par la subvention et un nouveau calendrier ont été négociés et convenus avec le donateur (le Ministère italien de l'environnement et de la protection de la terre et de la mer) et avec le partenaire chargé de la mise en œuvre (EURING). L'achèvement du module est prévu pour février 2022.

## Prochaines étapes

En vue de mettre en place un cadre cohérent aux fins du développement des autres modules de l'Atlas, le Secrétariat élabore actuellement un concept pour l'Atlas mondial sur la migration animale, en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les outils analytiques mis au point dans le cadre des modules déjà réalisés. À cet effet, le Secrétariat prévoit d'organiser un atelier auquel devraient participer des membres du Comité de session, les observateurs intéressés et les partenaires associés à l'élaboration des modules actuels.

## ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

### État des lieux et réalisations

Par la Décision 13.24, la COP13 a invité le Secrétariat à approfondir l'analyse préliminaire de l'état de conservation des espèces migratrices présentée à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence et a fourni des orientations pour son développement ultérieur, consistant notamment à entreprendre un examen approfondi de l'état de conservation des espèces inscrites aux annexes de la CMS et à entreprendre une évaluation de l'impact de l'utilisation directe sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I. Les mêmes résultats attendus se retrouvent dans le Programme de travail. Par la Décision 13.26, le Conseil scientifique a été invité à apporter son aide et ses conseils au Secrétariat dans la réalisation des activités prévues dans la Décision 13.24.

Par la Décision 13.17 – *Application de l'article III de la Convention concernant le commerce international des espèces inscrites à l'Annexe I*, la COP13 a également prié le Secrétariat d'entreprendre, dans le cadre du rapport sur l'état de conservation, une évaluation de l'impact du commerce international sur l'état de conservation des espèces pertinentes inscrites à l'Annexe I :

Les activités de collecte de fonds entreprises après la COP13 par le Secrétariat en vue de la mise en œuvre des Décisions 13.24 et 13.17 ont permis de dégager des ressources qui, bien qu'insuffisantes pour atteindre tous les résultats attendus, permettent de réaliser des progrès majeurs. Plus précisément, des ressources ont été fournies par le gouvernement d'Australie (Ministère de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement), par le gouvernement de Suisse (Office fédéral de l'environnement, ou OFEV) et par le gouvernement du Royaume-Uni [Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Department for the Environment, Food and Rural Affairs, ou DEFRA)]. Les contributions susmentionnées ont permis au Secrétariat de conclure un accord avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (World Conservation Monitoring Centre, ou WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin de bénéficier de son appui dans la réalisation des activités prévues dans la Décision 13.24, points a) à c), et dans la Décision 13.17. Dans un premier temps, le Secrétariat de la CMS et le WCMC ont travaillé à l'élaboration d'un cadre, de critères et de méthodes pour guider la réalisation de ces activités. Trois projets de documents ont été présentés à la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5, 28 juin-9 juillet 2021) pour examen :

- a. une proposition de cadre pour un examen de l'état de conservation des espèces migratrices pouvant servir de base à la compilation du rapport aux fins de la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (COP14) ;



- b. un modèle pour un ensemble d'études de cas permettant une évaluation approfondie des espèces figurant à l'Annexe I ;
- c. une proposition de méthode pour une évaluation rapide des taxons figurant à l'Annexe I, afin de fournir des informations supplémentaires sur i) l'impact de l'utilisation directe et du commerce sur l'état de conservation des taxons inscrits à l'Annexe I, et ii) les éventuelles conséquences pour l'admissibilité à une inscription dans l'Annexe I.

Les documents ont été finalisés et approuvés lors de cette réunion.

#### Enjeux

La réalisation de cette activité dépend de la réussite de la collecte de fonds. Même si des ressources importantes ont déjà été obtenues, d'autres fonds seront nécessaires pour assurer la réalisation complète des résultats escomptés en vertu des Décisions de la COP13 précitées.

#### Prochaines étapes

À la suite de l'approbation par le Comité de session du cadre, des critères et des méthodes proposés, divers résultats attendus devraient être obtenus dans les mois à venir, dans le contexte de l'accord entre le Secrétariat de la CMS et le WCMC.

Des discussions sont en cours avec le WCMC en vue d'étendre l'accord initial de façon à couvrir également l'évaluation de l'état de conservation des différentes espèces inscrites à l'Annexe II et de faire progresser l'élaboration du rapport sur l'état de conservation, au moyen de nouvelles ressources récemment obtenues de la part des gouvernements australien et suisse. Le travail de collecte de fonds visant à obtenir des ressources supplémentaires va se poursuivre.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ESPÈCES MIGRATRICES

### État des lieux et réalisations

S'agissant de la mise en œuvre des activités relatives au changement climatique prévues dans le Programme de travail, aucun progrès notable n'a pu être accompli, faute de financement. En particulier, aucun progrès n'a pu être réalisé en ce qui concerne i) l'élaboration d'un programme de base pour les webinaires et pour les cours d'apprentissage en ligne, visant à renforcer les capacités des spécialistes de la gestion de ressources naturelles et des décideurs dans le domaine du changement climatique et des espèces migratrices ; ii) la réalisation d'un examen des données probantes relatives aux effets du changement climatique sur les espèces migratrices et d'une évaluation de la vulnérabilité des espèces migratrices au changement climatique ; iii) l'élaboration de lignes directrices pour la définition de mesures d'adaptation. Des concepts pour l'examen, l'évaluation et les lignes directrices visés aux points ii) et iii) ont été élaborés et sont utilisés à des fins de collecte de fonds.

La possibilité de convoquer le groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices pour un atelier en ligne sous l'égide du Conseil scientifique a été examinée lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique. Elle est actuellement étudiée plus avant par le Secrétariat en consultation avec le Conseiller scientifique sur le changement climatique nommé par la COP. L'atelier en question devrait être axé sur la formulation de conseils demandée aux termes de la Décision 13.128 de la COP13 – *Changement climatique et espèces migratrices* et sur l'élaboration d'un instrument de suivi du Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, annexé à la Résolution 12.21 – *Changement climatique et espèces migratrices* et devant expirer en 2023.

En vue de promouvoir la création de réseaux de sites résistants au changement climatique pour les espèces migratrices, le Secrétariat, conjointement avec Wetlands International, a dirigé le développement d'un concept de projet intitulé « Voies de migration résistantes au changement climatique en Asie : Développer un réseau de sites importants résistant au climat à l'est de l'Asie –



Voie de migration dans la voie de migration de la région de l'Asie de l'est et de l'Australasie et la voie de migration d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans le contexte du changement climatique et d'adaptation au changement climatique ». Le concept a été soumis à l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU) par Wetlands International en tant qu'organisation principale chargée de la mise en œuvre d'un consortium comprenant le Secrétariat de la CMS, le Secrétariat du Partenariat sur les voies de migration en Asie de l'Est et Australasie, l'Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique et BirdLife International en tant qu'autres partenaires opérationnels et les gouvernements de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie et des Philippines en tant que partenaires politiques.

## **Enjeux**

Le manque de financement constitue le principal obstacle aux progrès dans ce domaine.

## **Prochaines étapes**

Le Secrétariat assure le suivi des progrès accomplis dans l'organisation de la COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en vue de déterminer les possibilités de participation active.

En ce qui concerne la création de réseaux de sites à l'épreuve du changement climatique pour les espèces migratrices, si la demande auprès de l'IKI évoquée ci-avant s'avère infructueuse, le Secrétariat compte étudier les possibilités de soumettre la proposition auprès d'autres donateurs/programmes de financement. Le travail de collecte de fonds visant à obtenir des ressources va se poursuivre.

## **CONNECTIVITÉ**

### **État des lieux et réalisations**

Les deux activités relatives à ce point prévues dans le cadre du Programme de travail correspondent à des tâches précisées dans la Décision 13.114 adressée au Conseil scientifique, qui est donc responsable au premier chef de la supervision de leur mise en œuvre et de la communication des résultats à la COP14. Ces tâches sont notamment les suivantes :

- mener une étude et rédiger un rapport sur les liens entre la connectivité des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes ;
- évaluer les besoins et élaborer des objectifs ciblés pour de nouvelles recherches sur les principaux problèmes de connectivité, y compris, mais sans s'y limiter, les changements climatiques, qui affectent l'état de conservation de chacun des principaux groupes taxonomiques couverts par la CMS, et produire un rapport sur les résultats de cette évaluation avant la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

Le travail de collecte de fonds entrepris par le Secrétariat a permis d'obtenir un financement du gouvernement suisse pour soutenir ces activités. La mise en œuvre des activités devrait être supervisée et guidée par le groupe de travail sur la connectivité écologique du Conseil scientifique de la CMS, établi dans le cadre de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5), où les éléments du mandat pour les activités ont d'ailleurs également été approuvés.

En outre, des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de promouvoir la connectivité écologique au niveau d'autres forums et processus mondiaux, notamment dans le contexte des discussions relatives à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Le Secrétariat s'est associé au Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère pour la publication « [Rethinking Ecological Connectivity – A Pathway towards Living in Harmony with Nature](#) ». Ce document a été publié par le projet Post-2020 Biodiversity Framework – Soutien de l'UE afin de mieux souligner la nécessité d'intégrer les différents aspects de la connectivité écologique dans le Cadre.

En avril 2021, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la [Résolution 75/271](#) : « *La nature ne connaît pas de frontières : la coopération transfrontière en tant que facteur clef de la préservation, de la restauration et de l'exploitation durable de la biodiversité* », au sujet de laquelle le Secrétariat avait été consulté en 2019. Cette Résolution souligne le rôle majeur de la connectivité écologique et de la coopération internationale dans la préservation de la biodiversité, étayant ainsi les priorités de la CMS au titre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les discussions en cours dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

La collaboration se poursuit avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification aux fins de l'élaboration d'un document de travail concernant la connectivité et la restauration, qui permettra d'éclairer la deuxième édition de la plateforme Global Land Outlook dont le lancement est prévu pour 2022.

Les secrétariats de la CMS et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que le Centre du patrimoine mondial ont continué à promouvoir leur proposition d'évaluation de la connectivité, qui sera examinée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) lors de sa 9<sup>e</sup> session plénière en 2022.

Enfin, le Secrétariat a récemment lancé une [page Internet thématique sur la connectivité écologique](#), qui servira de plateforme de référence pour présenter les informations relatives à la connectivité écologique et aux espèces migratrices. La page présente la connectivité écologique et fournit des exemples illustrant l'importance qu'elle revêt pour la CMS et les processus mondiaux connexes. Régulièrement mise à jour, elle met à disposition diverses ressources, telles que les principales décisions politiques pertinentes, des publications techniques et des articles scientifiques, des lignes directrices et d'autres outils.

## **Enjeux**

Il faudra un certain temps pour mettre en place et rendre pleinement opérationnel le groupe de travail sur la connectivité écologique du Conseil scientifique de la CMS qui devrait superviser et guider les activités.

Il se peut que des ressources supplémentaires soient encore nécessaires pour réaliser les activités selon les modalités souhaitées.

## **Prochaines étapes**

La mise en place du groupe de travail sur la connectivité écologique du Conseil scientifique de la CMS constitue la première étape. Une fois que ledit groupe de travail sera opérationnel, le mandat détaillé pour les activités sera défini, sur la base duquel le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires pour sous-traiter certains éléments du travail.

Le groupe de travail rendra compte de la mise en œuvre de ces activités à la réunion du Comité de session précédant la COP14. Le travail de collecte de fonds visant à obtenir des ressources supplémentaires va se poursuivre.

## **TOURISME DURABLE**

### **État des lieux et réalisations**

Faute de ressources, aucun progrès n'a pu être accompli en ce qui concerne l'activité prévue au titre de ce point.

### **Enjeux**

Manque de ressources.

### **Prochaines étapes**

Le travail de collecte de fonds va se poursuivre, mais le Secrétariat étudiera la possibilité d'œuvrer au moins à quelques-uns des éléments de cette activité avec l'aide de stagiaires.

## **PROGRAMME DE PETITES SUBVENTIONS**

### **État des lieux et réalisations**

Le Programme de petites subventions (Small Grants Programme, ou SGP) de la CMS, qui dépend entièrement de ressources externes, est activé lorsque des fonds suffisants sont disponibles pour justifier un appel à propositions de projets.

Le gouvernement indien s'est engagé à soutenir le programme pendant la période intersessions entre la COP13 et la COP14. Le Secrétariat a effectué les démarches nécessaires pour la réception des fonds et a mené des discussions internes concernant l'activation du programme.

### **Enjeux**

Le SGP a été créé en 1994 par la quatrième réunion de la Conférence des Parties en tant qu'outil de base qui a servi de catalyseur pour de nouvelles actions en faveur de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, ayant permis le financement de projets dans plus de 30 pays depuis sa création. Le SGP a joué un rôle important dans le renforcement de la mise en œuvre de la Convention en soutenant les initiatives de conservation de la CMS pour un certain nombre de taxons migrateurs, en se concentrant particulièrement sur la mise en œuvre dans les pays en développement.

Toutefois, depuis que le financement du programme dépend entièrement des contributions volontaires, le financement est devenu imprévisible et la planification difficile. En outre, les formalités administratives nécessaires au versement des petites subventions sont devenues de plus en plus contraignantes au fil des ans.

### **Prochaines étapes**

Au fur et à mesure de la réception de fonds, le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires et les plus efficaces pour les utiliser à l'appui de projets de petite envergure.

## APPUI À LA MISE EN ŒUVRE — ESPÈCES AQUATIQUES

### MÉMORANDUMS D'ENTENTE ET PLANS D'ACTION AUTONOMES

#### MdE Tortue Marine IOSEA

##### État des lieux et réalisations

Du 21 au 25 octobre 2019, la 8<sup>e</sup> réunion des signataires ([MOS8](#)) du Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est (MdE Tortue Marine IOSEA) s'est tenue à Da Nang au Viet Nam. Le principal résultat de la réunion a été l'adoption d'un ambitieux [programme de travail 2020-2024](#). La 8<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif a eu lieu immédiatement avant la MOS.

Suite à la MOS8, le Secrétariat et le Comité consultatif ont systématiquement entrepris la mise en œuvre des tâches du programme de travail qui leur incombent, respectivement, les États signataires sont régulièrement informés et des offres d'appui leur sont faites pour stimuler la mise en œuvre des mesures qui sont envisagées à leur intention. Il s'agit notamment de travaux sur les prélèvements et le commerce illicites et de l'élaboration d'un format de rapport national révisé.

La 9<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif ([AC9](#)), la première jamais tenue indépendamment d'une MOS, a eu lieu en ligne du 15 au 19 mars 2021. Les dix membres du Comité consultatif ont fait d'énormes progrès dans plusieurs tâches qui leur ont été confiées par les États signataires. Ils ont bénéficié de l'appui des quatre points focaux sous-régionaux, représentant les sous-régions de l'ouest, du nord-ouest et du nord de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est, et de celui des représentants des deux groupes de travail sur les tortues marines établis au titre du MdE (Pour de plus amples informations, cliquez [ici](#)).

Le 23 mars 2021, le Groupe de travail sur les tortues marines de l'océan Indien occidental ([WIO-MTTF](#)) a tenu sa neuvième réunion, mais la première sous forme virtuelle. Lors de l'appel vidéo de trois heures, certaines questions institutionnelles ont été abordées, un nouveau président et un nouveau vice-président ont été élus, et la sous-région a été invitée à participer à la célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire du MdE Tortue Marine IOSEA.

La région IOSEA a célébré la Journée mondiale de la tortue marine et le 20<sup>e</sup> anniversaire du MdE Tortue Marine IOSEA les 16 et 19 juin 2021 avec les programmes de 20 pays. Le programme comprenait un séminaire en ligne de deux heures organisé en Malaisie au cours duquel les participants ont eu l'occasion de se plonger dans l'histoire de la conservation des tortues marines dans la région de l'IOSEA et d'écouter les messages d'espoir des intervenants et d'être informés de leurs projets pour les vingt prochaines années. Toutes les vidéos sont disponibles sur YouTube à l'adresse : [http://bit.ly/seaturtle\\_livestream](http://bit.ly/seaturtle_livestream).

##### Enjeux

Malgré l'introduction d'un barème de contributions fixées, qui sont volontaires, le soutien des signataires à la mise en œuvre du MdE par l'intermédiaire du Secrétariat a toujours été très incertain. Outre les problèmes liés à la sécurité du personnel, cela signifie également que les activités prévues dans le programme de travail, telles que l'organisation de réunions et d'ateliers de renforcement des capacités ou l'élaboration de documents d'orientation, ne peuvent être mises en œuvre en temps opportun.

##### Prochaines étapes

La mise en œuvre systématique des priorités définies dans le Programme de travail 2020-2024 se poursuivra. La mobilisation des ressources pour le soutien technique et le renforcement des capacités, mais aussi l'appui aux États signataires dans leurs actions de conservation, constituent une priorité essentielle.

Pour le reste de l'année du 20<sup>e</sup> anniversaire, il est prévu d'organiser une ou plusieurs réunions sous-régionales virtuelles dans les sous-régions de l'Asie du Sud-Est et du Nord-Ouest de l'océan Indien, ainsi que des réunions virtuelles des groupes de travail sur les tortues marines dans les sous-régions du nord et de l'ouest de l'océan Indien. Le Comité consultatif travaille également à l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités, qui servira de base à des efforts renouvelés dans ce domaine. Plusieurs ateliers virtuels de renforcement des capacités sont prévus dans les pays prioritaires. Une enquête en ligne devrait être menée auprès des membres de l'IOSEA (anciens et actuels) afin d'évaluer les performances du MdE au cours de ses 20 ans d'existence, de mettre en évidence ce qui a bien fonctionné et les domaines où une approche différente aurait été mieux indiquée, et de tirer des enseignements pour les années à venir.

## MdE Requins

### État des lieux et réalisations

La 3<sup>e</sup> réunion des signataires du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MOS3 MdE Requins), s'est tenue du 12 au 14 décembre 2018 au Musée océanographique de Monaco. La réunion a adopté entre autres un programme de travail complet pour la période 2019-2021, une stratégie de renforcement des capacités et a inscrit huit espèces supplémentaires à l'annexe 1. Il a été également convenu lors de cette réunion d'appuyer la mise en œuvre de nombreux mandats de la CMS relatifs aux requins et aux raies, tels que l'action concertée et les résolutions pertinentes, en particulier la Résolution 12.22 sur les prises accessoires. De plus amples informations sont disponibles sur la page de la réunion à l'adresse : <https://www.cms.int/sharks/fr/meeting/requins-mos3-3%C3%A8me-r%C3%A9union-des-signataires-du-m%C3%A9morandum-dentente-sur-la-conservation-des>

La 4<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif du MdE Requins, qui devait avoir lieu en 2020, n'a malheureusement pas pu se tenir en tant que réunion physique en raison de la COVID-19. Au lieu de cela, des sessions mensuelles régulières en ligne ont lieu pour travailler sur les différentes tâches du Comité, qui incluent entre autres d'établir des priorités régionales de conservation des requins et des raies. Le Comité consultatif du MdE Requins a contribué à un certain nombre de processus de la CMS, tels que la préparation d'un examen scientifique complet des propositions de listes pour l'inscription d'espèces de requins et de raies aux annexes de la CMS à la COP13, et l'appui à la mise en œuvre d'une action concertée pour l'ange de mer et les raies rhino.

Depuis le dernier rapport publié en 2018, la France est devenue le 49<sup>e</sup> signataire du MdE. En outre, le nombre total de partenaires coopérants est passé à 14 avec la signature de deux nouveaux partenaires (Fondation Save Our Seas et Divers for Sharks).

### Enjeux

La situation financière du MdE reste difficile ; seuls quelques donateurs fournissent des contributions volontaires régulières, dont certaines sont affectées à des activités extrabudgétaires assorties de délais de mise en œuvre serrés. Le Secrétariat reste en sous-effectif par rapport au volume de travail qui pourrait être réalisé. L'organisation de la 4<sup>e</sup> réunion des signataires a été reportée en raison de la COVID-19 et des restrictions de voyage qui en découlent. Le MdE étant trilingue et ses membres répartis dans le monde entier sur différents fuseaux horaires, la tenue de la réunion en ligne est perçue comme un défi. En outre, la qualité de la connexion internet nécessaire (au moins 10 Mb) pour pouvoir utiliser les plateformes de conférence communes pourrait limiter l'accès d'un nombre important de délégués.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat recueillera l'avis des signataires sur les options d'organisation de la MOS4, qui pourraient inclure la tenue de la réunion entièrement ou partiellement en ligne ou son report à 2022.

## MdE Cétacés des îles du Pacifique

### État des lieux et réalisations

La 4<sup>e</sup> réunion des signataires (MOS4) se tiendra en ligne les 5 et 6 août 2021, en collaboration avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), dans le cadre de la troisième phase du projet de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes, et du Pacifique (ACP-AME III), et en parallèle avec les réunions du Plan d'action régional pour les espèces marines du PROE. La précédente MOS s'est tenue en 2012 en Nouvelle-Calédonie.

Les participants à la MOS4 discuteront des questions régionales relatives à la conservation des cétacés [telles que le désespèlement, le tourisme marin, les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM), les échouages, le changement climatique, l'exploitation minière en eaux profondes], s'attacheront à faire approuver le projet de plan d'action en faveur des baleines et des dauphins 2022-2026, traiteront de certaines questions institutionnelles et donneront des orientations sur la marche à suivre.

Le MdE compte 15 signataires et 7 organismes de collaboration. Les États-Unis d'Amérique sont le dernier signataire ; ils ont adhéré au MdE en 2012 pour le compte des Samoa américaines, de Guam et des îles Mariannes du Nord.

### Enjeux

Il n'y a pas de contributions volontaires régulières pour soutenir cet instrument. En conséquence, le Secrétariat coordonne ce MdE sans y consacrer de temps de personnel, ce qui limite considérablement l'aide qu'il peut apporter aux signataires.

### Prochaines étapes

Le Gouvernement australien a promis 30 000 dollars australiens pour mettre en œuvre certaines activités prioritaires au titre de la MOS4. L'obtention de ce financement pour le MdE et la mise en œuvre des activités reste une priorité. Les promesses de contributions volontaires sont encouragées et bienvenues. La MOS4 fournira également aux signataires des renseignements sur les possibilités de financement.

## MdE Dugong

### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat du Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des dugongs est hébergé par l'Agence pour l'environnement d'Abu Dhabi (EAD), au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, et fait partie du Bureau de la CMS d'Abu Dhabi. L'accord de siège avec l'EAD prévoit l'octroi du budget de base du Secrétariat du MdE Dugong, ainsi que ses locaux et autres formes d'appui pratique. L'EAD abrite le Secrétariat du MdE Dugong depuis 2009, et le partenariat a été prolongé en février 2020 jusqu'à la fin de 2023.

Le Secrétariat du MdE Dugong est en négociation avec le Gouvernement thaïlandais pour l'organisation sur son territoire de la quatrième réunion des États signataires (MOS4) et d'une conférence internationale connexe sur la conservation des dugongs et des herbiers marins, provisoirement prévue pour 2023. La MOS4 fournira un programme de travail pour la période 2023-2025 afin d'appuyer la mise en œuvre du MdE.



En 2020-2021, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :

- Début de la mise en œuvre du projet IKI Seagrass Ecosystem en janvier 2020, suite à l'approbation et au recrutement du personnel du projet en 2019.
- Lancement d'un examen du plan de conservation et de gestion du MdE Dugong et des documents connexes (2020).
- Obtention d'un financement de 300 000 euros de la Fondation Segré et début de la collaboration avec l'ONG Dugongos pour appuyer les activités de conservation des dugongs et des herbiers marins dans l'archipel de Bazaruto au Mozambique (2020).
- Promotion des ressources du MdE Dugong, y compris la boîte à outils pour la recherche sur le dugong et les herbiers marins, le questionnaire sur les captures et les prises accessoires de dugongs, dans les médias et sur la [plateforme Dugong & Seagrass Hub](#) (lancée en mars 2021).
- Quatre projets communautaires de conservation des dugongs et des herbiers marins au Bahreïn, en Indonésie, en Nouvelle-Calédonie et en Tanzanie ont été sélectionnés pour bénéficier de petites subventions du MdE Dugong en 2021.

### **Enjeux**

La mobilisation de ressources pour le soutien technique et le renforcement des capacités afin de mettre en œuvre des actions de conservation reste un défi et une priorité majeure pour le Secrétariat du MdE Dugong. Il continue de travailler activement avec le soutien du groupe technique du MdE Dugong et d'une série de partenaires, dont des ONG, des OIG et des organismes publics, afin de dégager des ressources pour la mise en œuvre.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat continuera à chercher des outils et des ressources pour les projets, le renforcement des capacités, y compris la mobilisation des ressources se chiffrant à 120 000 dollars par an en contributions volontaires comme convenu lors de la MOS3. Le Secrétariat planifiera la 4<sup>e</sup> réunion des États signataires (MOS4) et une conférence internationale connexe sur la conservation des dugongs et des herbiers marins, provisoirement prévue pour 2023.

## **Plan d'action par espèce pour la tortue caouanne dans l'océan Pacifique Sud**

### **État des lieux et réalisations**

Le projet de formation à la réduction des prises accessoires de caouannes et de déploiement de balises dans la flotte de palangriers à petite échelle du Pérou a été achevé. L'Australie dispose de fonds supplémentaires pour d'autres projets.

### **Enjeux**

La mise en œuvre du plan reste un enjeu en raison des moyens limités du Secrétariat.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat invitera les États de l'aire de répartition à soumettre des propositions de projets.

## MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCERTÉES

### Ange de mer

#### État des lieux et réalisations

La mise en œuvre de l'action concertée prévoit l'organisation d'un atelier régional pour les États de l'aire de répartition, entre autres dans la région méditerranéenne. Les Parties à la CMS et les signataires du MdE Requins ont convenu qu'il fallait soutenir l'amélioration de la gestion régionale dans la mer Méditerranée, l'ange de mer étant également inscrit à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone).

Le Secrétariat, en coopération avec la Principauté de Monaco, le Sharks Trust, le Projet Ange de mer et les membres du Comité consultatif du MdE Requins pour la région européenne, a organisé une série d'ateliers initiaux en ligne à l'intention des États de l'aire de répartition en avril 2021 pour faire le point sur l'état actuel des connaissances sur l'ange de mer et les travaux récents concernant leur conservation et pour jeter les bases de la mise en œuvre de l'action concertée pour l'ange de mer dans la région méditerranéenne et plus particulièrement pour l'élaboration d'un plan d'action par espèce. De plus amples informations sur l'atelier et les documents de référence pertinents sont disponibles à l'adresse : Anges de mer de la Méditerranée — Atelier en ligne pour les États de l'aire de répartition

#### Enjeux

La mise en œuvre a connu des retards en raison de la situation actuelle de la COVID-19, en particulier des restrictions relatives aux déplacements et à la tenue de réunions physiques.

#### Prochaines étapes

Un projet de plan d'action par espèce pour l'ange de mer de la Méditerranée (SSAP Angelshark Med) sera finalisé par les membres du Comité consultatif du MdE Requins pour l'Europe avec l'appui du Secrétariat. Le projet sera envoyé pour avis aux Parties de la CMS et aux États de l'aire de répartition non-Parties . En outre, les États de l'aire de répartition seront invités à convenir d'une procédure et d'une marche à suivre pour l'élaboration de la version finale et l'adoption du SSAP Angelshark Med entre les sessions. Il est actuellement prévu d'organiser une réunion physique des États de l'aire de répartition pour faciliter les négociations finales en 2022, à condition que les déplacements puissent reprendre.

### Dauphin du Cameroun

#### État des lieux et réalisations

Cette action concertée vise à élaborer un plan d'action pour cette espèce en danger critique d'extinction, qui devrait être adopté lors d'une réunion des États de l'aire de répartition.

Dans un premier temps, l'action concertée prévoit la création d'un comité de pilotage entre les parties prenantes (gouvernements, ONG, Secrétariat) des États de l'aire de répartition du dauphin du Cameroun. Le comité de pilotage fournira des orientations au Secrétariat sur l'élaboration du projet de plan d'action et le soutiendra activement dans la préparation pratique de la réunion, y compris la recherche de fonds, le choix du lieu et de la date, l'établissement de l'ordre du jour, l'invitation des participants, ainsi que tous les autres aspects pratiques et logistiques.

En février 2021, une lettre a été envoyée à toutes les parties de l'aire de répartition de l'espèce et a été suivie de l'adoption de la composition du comité de pilotage.

La Principauté de Monaco a autorisé l'utilisation d'une partie de sa contribution au titre du programme des champions des espèces migratrices pour l'élaboration du projet de plan d'action.

## Enjeux

La mise en œuvre de cette action concertée nécessite un énorme investissement de temps de la part du Secrétariat, un objectif difficile à atteindre étant donné le temps limité dont dispose le personnel et le manque de fonds destinés à renforcer les capacités.

## Prochaines étapes

Le comité de pilotage sera bientôt officiellement créé et s'acquittera des tâches qui lui sont dévolues comme décrit ci-dessus. Le Secrétariat élabore un projet de mandat pour l'élaboration du projet de plan d'action qui sera soumis à l'appréciation du comité de pilotage.

## Baleines à bosse de la Mer d'Arabie

### État des lieux et réalisations

L'action concertée pour la baleine à bosse de la mer d'Arabie (ASHW) a été adoptée par la COP12 (2017) pour une période initiale de trois ans. Elle a été prolongée de trois années supplémentaires par la COP13 (2020). Elle décrit un certain nombre d'activités prioritaires à mettre en œuvre par les États de l'aire de répartition de l'ASHW en partenariat avec sa communauté de recherche et de conservation. Il s'agit notamment de : a) combler les lacunes en matière de connaissances ; b) partager l'information et sensibiliser ; c) renforcer les capacités ; et d) élaborer des stratégies de mise en œuvre. Un certain nombre d'activités entreprises profiteront à la fois à l'ASHW et aux autres espèces de grandes baleines de la mer d'Arabie.

L'aire de répartition de l'ASHW dans le nord-ouest de l'océan Indien compte huit États primaires. L'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Inde, l'Iran, le Pakistan et le Yémen sont Parties à la CMS. Bien que n'étant pas partie à la CMS, Oman est membre de la Commission baleinière internationale (CBI), à l'instar de l'Inde.

Créé en 2015, le Réseau des baleines de la mer d'Arabie (ASWN) offre un cadre de collaboration informelle entre chercheurs et organisations de conservation qui œuvrent en faveur de la préservation des populations de baleines dans tout le nord de l'océan Indien et se concentre sur la baleine à bosse de la mer d'Arabie en tant qu'espèce phare. Il a fourni le principal mécanisme de coordination des activités qui contribuent à la mise en œuvre de l'action concertée dans toute l'aire de répartition de l'ASHW.

L'action concertée reconnaît l'importance d'impliquer les gouvernements dans les activités de conservation de l'ASHW. En raison des mandats des deux instances, les secrétariats de la CMS et de la CBI collaborent étroitement pour interpeller les principaux États de l'aire de répartition sur la nécessité d'élaborer un plan de gestion de la conservation de l'ASHW avec la CBI. La CBI a retenu l'ASHW comme candidat pour un plan de gestion de la conservation, et l'élaboration d'un plan de gestion de la conservation régional pour l'ASHW approuvé par les États de l'aire de répartition est considérée comme une activité de l'action concertée.

Les activités suivantes ont été réalisées en 2020-2021 :

- la communication et la collaboration de l'ASWN, notamment a) la mise à jour régulière du site web de l'ASWN et l'appui du secrétariat de la CBI pour créer une liste de documents consultable ; et b) la création de deux groupes de travail axés sur i) les interventions en cas d'enchevêtrement et d'échouage et ii) la recherche acoustique.
- Test et perfectionnement de la base de données régionale en ligne de l'ASWN au moyen de la plateforme Flukebook financée en partie par le Comité scientifique de la CBI.
- Les membres de l'ASWN ont présenté des publications de recherche et des propositions de projets de conservation concernant l'ASHW et d'autres grandes baleines de la mer d'Arabie aux réunions de 2020 et de 2021 du Comité scientifique de la CBI.

- En réponse à une lettre conjointe envoyée par les secrétaires exécutifs de la CBI et de la CMS en avril 2020, l'inspecteur général des forêts a indiqué que l'Inde a entamé l'élaboration d'un plan de gestion de la conservation pour les ASHW, et que la question avait été soulevée avec les autorités d'Oman en marge de la réunion de la CBI de 2018 à Florianopolis. Le Gouvernement indien considère que la population est en danger critique d'extinction, ce qui facilitera la mise en place de projets et de financements dédiés à la conservation dans le pays ; des consultations étaient en cours avec les gouvernements des États indiens afin d'élaborer un plan de conservation national.
- La réunion du Comité scientifique de la CBI de 2021 : a) a réaffirmé que les ASHW sont des candidats prioritaires pour un plan de gestion de la conservation et a accueilli favorablement les efforts visant à encourager les États de l'aire de répartition à en élaborer un ; b) a salué les efforts des scientifiques de la région, en particulier de l'ASWN, pour créer une base scientifique solide en vue de guider l'élaboration d'un plan de gestion de la conservation et a recommandé la poursuite de ces études ; et c) a recommandé que les membres de l'ASWN et les États de l'aire de répartition de l'ASHW concernés mettent en œuvre et apportent leur appui aux travaux proposés dans l'action concertée de la CMS.

### **Enjeux**

Le financement nécessaire pour mettre en œuvre intégralement le plan de travail de l'action concertée est estimé à près d'un million de dollars pour une période de trois ans. Le rôle de coordonnateur de l'ASWN (précédemment financé par une petite subvention d'Emirates Nature) n'a bénéficié d'aucun fond depuis avril 2019, bien qu'un groupe désigné à cet effet ait travaillé pour maintenir la dynamique de plusieurs initiatives faisant avancer la mise en œuvre de l'action concertée. L'efficacité de l'action concertée serait considérablement améliorée grâce à l'engagement et au soutien urgent du gouvernement, en particulier en ce qui concerne la portée d'un processus à grande échelle pour élaborer un plan de gestion de la conservation. Les progrès ont été ralentis par la pandémie de COVID-19, et de nouvelles relations se nouent suite au remplacement de fonctionnaires dans les deux principaux États de l'aire de répartition.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat continuera d'étudier les possibilités de contribuer à la mise en œuvre de l'action concertée, tout en poursuivant la collaboration avec les États de l'aire de répartition conjointement avec le Secrétariat de la CBI pour envisager et entamer l'élaboration d'un plan de gestion de la conservation pour l'ASHW.

## **Raies rhino**

### **État des lieux et réalisations**

Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le Groupe de spécialistes des requins CSE de l'UICN, le Comité consultatif du MdE Requins et les pays donateurs pour soutenir la mise en œuvre de l'action concertée pour les raies rhino.

Le Gouvernement australien a garanti, à titre de contribution volontaire au MdE Requins de la CMS, un financement important destiné à l'élaboration d'une stratégie régionale de conservation et d'un plan d'action pour la région Indo-Ouest Pacifique. Les activités contribueront également à l'élaboration et à la mise en œuvre de priorités régionales de conservation des espèces inscrites aux annexes de la CMS et à l'annexe 1 du MdE Requins, en particulier les poissons-scies en danger critique d'extinction dans la région Indo-Ouest Pacifique.

Le Secrétariat entreprend également des démarches auprès d'autres donateurs pour les convaincre d'apporter un appui à des activités similaires dans deux autres régions importantes pour les raies rhino (Amériques, mer Méditerranée et côte atlantique de l'Afrique). En outre, un stagiaire de la CMS dont la formation universitaire porte sur les raies rhino prépare une étude scientifique sur leurs prises

accessoires, en coopération avec le président du Groupe de spécialistes des requins CSE de l'UICN et des experts du Comité consultatif sur les requins.

### **Enjeux**

Certaines difficultés pourraient survenir dans l'organisation d'ateliers de planification de la conservation dans le contexte de la COVID-19. Un appui du PNUD pourrait être nécessaire pour la passation des marchés dans la ou les régions. Un financement supplémentaire est nécessaire pour appuyer les activités dans les régions des Amériques, de la Méditerranée et de la côte atlantique de l'Afrique. La coordination des activités et l'administration du projet sont actuellement effectuées par une équipe réduite.

### **Prochaines étapes**

Un réseau de chercheurs et de décideurs politiques ayant une expertise en matière de conservation des raies rhino sera établi pour les quatre régions. Le Secrétariat collaborera avec les principaux États de l'aire de répartition non signataires du MdE Requins et non-Parties, afin de définir et d'établir des domaines de coopération autour d'objectifs communs liés à la conservation des chondrichthyens inscrits aux annexes de la CMS, et des raies rhino en particulier, et ainsi créer une incitation à rejoindre la CMS et le MdE Requins afin de poursuivre la coopération. Des ateliers de planification de la conservation seront organisés dans les principaux États de l'aire de répartition. Une manifestation parallèle sera organisée lors de la 4<sup>e</sup> réunion des signataires pour présenter le projet.

## **MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ET AUTRES PERTINENTES**

### **Anguille d'Europe**

#### **État des lieux et réalisations**

Le Secrétariat, en collaboration avec la Commission de la mer des Sargasses, a tenu des discussions en ligne avec les États de l'aire de répartition autour de l'élaboration d'un Plan d'action par espèce.

#### **Enjeux**

Ces travaux peinent à avancer principalement en raison des capacités limitées du Secrétariat.

#### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat prévoit d'élaborer un projet de plan d'action, de tenir des consultations entre les États de l'aire de répartition et les OIG et ONG concernées à ce sujet, et de convoquer une autre réunion des États de l'aire de répartition en tirant parti du financement des Gouvernements monégasque et suédois.

### **Ours polaire**

#### **État des lieux et réalisations**

Le Secrétariat a pris part à la réunion biennale des parties à l'Accord sur la conservation des ours blancs (polaires) de mars 2020 et participe au Groupe de travail sur les communications relatives au changement climatique.

## Programme de travail mondial pour les cétacés

### État des lieux et réalisations

La Résolution 10.15 (Rev.COP12) contient un programme de travail complet pour le Secrétariat, le Conseil scientifique et son Groupe de travail sur les mammifères aquatiques. Ce programme de travail a donné lieu à la création de nombreux volets d'exécution indépendants dans le cadre de la CMS, tels que ceux sur le tourisme lié à la faune marine, la viande d'animaux sauvages aquatiques et la culture animale. Il a également contribué à une collaboration plus étroite avec d'autres organisations concernées, telles que la Commission baleinière internationale.

Conformément à la Décision 13.83d, le Secrétariat a coorganisé un atelier conjoint avec la CBI en avril 2021, dont l'objectif était de fournir une vue d'ensemble des connaissances actuelles sur le rôle des cétacés dans les écosystèmes. Un rapport est disponible [ici](#). Un atelier de suivi est prévu, qui portera sur des aspects plus techniques.

### Enjeux

Il est également prévu de commander une étude sur les menaces régionales pesant sur les mammifères aquatiques autres que les cétacés. Cela nécessitera un financement et une hiérarchisation des espèces à traiter en priorité.

### Prochaines étapes

La période couverte par le programme de travail sur les cétacés s'étend jusqu'en 2024 ; par conséquent, la Décision 13.81 demande de faire le point sur sa mise en œuvre à ce jour, en y incluant une analyse des lacunes et en identifiant les priorités pour l'avenir. Le Gouvernement monégasque s'est engagé à fournir un appui financier à la mise en œuvre de ces activités.

La Décision prévoit également l'élaboration éventuelle d'un plan d'action pour les cétacés de la région de la mer Rouge. La première étape consistera à organiser des consultations avec les États de l'aire de répartition. Le Secrétariat assure une coordination interne entre les bureaux de Bonn et d'Abu Dhabi.

## Tortues marines

### État des lieux et réalisations

L'atlas interactif « [TurtleNet](#) », qui présente les sites de nidification, de reproduction et d'alimentation des tortues marines ainsi que leurs itinéraires de migration, vient d'être mis en service à l'occasion de la Journée mondiale des tortues marines 2021. Ce nouvel atlas en ligne, intitulé *Marine Turtle Breeding and Migration Atlas* (Atlas de la reproduction et de la migration des tortues marines), a été conçu par le Department of Environment and Science (DES, ministère de l'Environnement et des Sciences) de l'État australien du Queensland, en collaboration avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Il rassemble des données recueillies depuis plusieurs dizaines d'années en Australie et dans le monde. Le Secrétariat remercie chaleureusement Colin Limpus, ancien conseiller pour les tortues marines nommé par la COP, pour cet outil précieux.

La Décision 13.70 demande l'élaboration d'un projet de plan d'action par espèce pour la conservation des tortues imbriquées afin de traiter de son commerce et de son utilisation en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental adjacent. Ce travail tiendra compte du rapport de la CITES à présent disponible (CITES/COP18/Inf.18, disponible [ici](#)), ainsi que des résultats de l'évaluation des tortues imbriquées en cours de préparation par le Comité consultatif du MdE Tortue Marine IOSEA dont la publication est imminente. En parallèle, le Secrétariat prépare une synthèse de la situation des engagements des pays de la région en ce qui concerne les tortues et leur



commerce afin de montrer dans quelle mesure le plan d'action par espèce pourrait leur être utile dans la mise en œuvre de ces mandats. Dans le cadre d'une collaboration entre le WWF et le PROE, une évaluation du statut et des menaces pesant sur les tortues imbriquées est en cours pour la région du Pacifique occidental, indépendamment de l'étude de l'IOSEA.

### **Enjeux**

La Décision 13.70 prévoit un examen des informations scientifiques pertinentes portant sur la conservation et les menaces pour les tortues marines, telles que le changement climatique, et l'élaboration de nouvelles recommandations pour la conservation de toutes les espèces de tortues marines inscrites aux annexes de la CMS, notamment pour la préservation des plages de nidification actuelles et pour l'identification de nouvelles plages de nidification. Une estimation des fonds nécessaires à la première étape, à savoir l'examen du statut de conservation et des menaces, a été soumise à un donateur et sa confirmation est attendue.

### **Prochaines étapes**

L'élaboration du mandat pour l'examen mondial des informations scientifiques pertinentes sur la conservation et les menaces pesant sur les tortues marines commencera une fois le financement confirmé.

Concernant l'élaboration du Plan d'action par espèce pour les tortues imbriquées, le Secrétariat envisage d'organiser une réunion des États de l'aire de répartition au deuxième trimestre de 2022.

## **Observation de la faune marine**

### **État des lieux et réalisations**

La CMS a invité les Parties, par voie de notification en juillet 2021, à fournir au Secrétariat des copies des documents pertinents pour toutes les mesures qu'elles ont adoptées, comme décrit au paragraphe 1 de la Résolution 12.16 Interaction récréative dans l'eau avec des mammifères marins, sur les interactions récréatives dans l'eau avec des mammifères marins ou d'autres espèces inscrites aux annexes de la CMS. Par ailleurs, dans cette notification, les Parties sont invitées à mettre à la disposition du Secrétariat des copies des documents pertinents pour toute les mesures qu'elles ont adoptées, comme décrit au paragraphe 1 de la Résolution 11.29 (Rev. COP12) Observation de la vie sauvage marine en bateau dans le cadre d'un tourisme durable.

Ces documents serviront à l'élaboration de directives, y compris un code de conduite recommandé pour les opérateurs, sur les interactions récréatives dans l'eau avec les espèces inscrites aux annexes de la CMS. Grâce à un financement du Gouvernement monégasque, le Secrétariat prévoit une consultation devant déboucher sur l'élaboration de ces directives. Un projet de document devrait être disponible d'ici la fin de l'année 2021.

### **Prochaines étapes**

Une fois que le projet de directives sera disponible, le Secrétariat organisera des consultations conformément aux paragraphes b) et c) la Décision 13.68.

## Implications de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation

### État des lieux et réalisations

La Décision 13.104 demande au Secrétariat de convoquer un atelier sur la culture animale et la complexité sociale, dont l'objectif est d'aider le groupe de travail d'experts en la matière à progresser sur un certain nombre de tâches qui lui ont été confiées dans la Décision 13.103. Cet atelier était initialement prévu pour la mi-2020, et un certain nombre de mesures préparatoires avaient déjà été prises, notamment l'identification d'un hôte et d'un lieu. En raison de la pandémie, l'atelier a dû être reporté. Le groupe de travail d'experts poursuit néanmoins les activités prévues. D'autres informations sont fournies à la section Espèces terrestres sous la rubrique « Chimpanzés ».

### Enjeux

Étant donné que les participants attendus sont répartis dans le monde entier et qu'une discussion approfondie sera nécessaire, cet atelier ne se prête pas facilement à un format virtuel. Ainsi, avec la pandémie qui sévit toujours, aucune nouvelle date n'a encore été fixée.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat, les conseillers concernés nommés par la COP et le président du groupe de travail d'experts continuent d'étudier les options et les possibilités, et reprendront les préparatifs concrets de l'atelier dès que possible.

## Viande d'animaux sauvages aquatiques

### État des lieux et réalisations

Un rapport sur l'état d'avancement a été soumis au Comité de session du Conseil scientifique et peut être consulté sous la référence ScC-SC5/Inf.4.

## Bruit en milieu marin

### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat collabore avec le Groupe de travail conjoint sur le bruit de la CMS/ASCOBANS/ACCOBAMS (JNWG) afin de fournir au Conseil scientifique l'avis demandé dans la Décision 13.60. Trois choses sont demandées : a) la préparation du rapport sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour la publication d'un numéro de la série technique de la CMS, b) des conseils sur toute directive supplémentaire requise en matière d'atténuation du bruit ; et c) une évaluation de la nécessité de mettre à jour les lignes directrices pour l'EIE (Annexe à la Résolution 12.14) et les informations pour un appui technique.

Le JNWG a achevé l'examen initial du rapport MTD/MPE et attend actuellement les contributions du groupe consultatif industriel affilié, avant d'apporter la touche finale à ses conclusions à soumettre au Conseil scientifique.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat s'emploie à élargir la composition du groupe consultatif industriel qui apporte un appui au JNWG afin que le plus grand nombre possible de secteurs pertinents soient représentés.

Une notification sera envoyée aux Parties, conformément à la Décision 13.58, afin de solliciter des contributions relatives aux expériences et enseignements tirés de l'application des lignes directrices pour l'EIE.

Le Secrétariat contactera également les auteurs des chapitres d'informations pour un appui technique des lignes directrices pour l'EIE. Lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles, les experts techniques qui ont rédigé chaque chapitre seront invités à les examiner et à envisager de réviser leurs contributions. De nouveaux chapitres peuvent également être envisagés, si nécessaire. Les informations pour un appui technique mises à jour seront ensuite publiées dans un numéro de la série technique de la CMS.

## Déchets marins

### État des lieux et réalisations

Au cours de la COP13 de la CMS, un nouveau poste de conseiller pour la pollution marine nommé par la COP a été créé et Mark Simmonds OBE a été désigné pour l'occuper. Son programme de travail a été élaboré lors de la récente réunion du Comité de session du Conseil scientifique, et a été inclus dans le Programme de travail pour les espèces aquatiques. Les domaines prioritaires suivants ont été fixés :

- les déchets marins, y compris les dispositifs de concentration de poissons (DCP), en notant les liens avec les travaux des conseillers pour les prises accessoires et pour les poissons marins ;
- les éléments probants de l'effet des polluants organiques persistants (POP) sur les espèces migratrices marines, et
- la pollution provoquée par les nutriments.

Au titre de sa contribution à la mise en œuvre de la Décision 13.123 dans la région Asie et Pacifique, le Secrétariat de la CMS dirige le domaine d'intervention Espèces migratrices du projet « Promotion of Action against Marine Plastic Litter in Asia and the Pacific (CounterMEASURE II) ». De plus amples informations sont disponibles à la section sur les espèces terrestres du dernier rapport sur la pollution par les plastiques. <https://www.cms.int/en/project/countermeasure-ii-project>

### Prochaines étapes

En collaboration avec le conseiller pour la pollution marine nommé par la COP, le Secrétariat préparera un document comprenant des projets de décisions sur la pollution marine qui sera soumis à la COP14.

## Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)

### État des lieux et réalisations

Les AIMM sont un outil mondial pour la conservation des mammifères aquatiques par zone, conçu par le Groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins. La pertinence des AIMM pour la conservation des mammifères aquatiques a été reconnue par la CMS à travers la Résolution 12.13. Les travaux actuels sur les AIMM liés à la CMS sont dirigés par Giuseppe Notarbartolo de Sciara, le conseiller pour les mammifères aquatiques nommé par la COP, qui est également le coprésident du groupe de travail de l'UICN.

À ce jour, 159 AIMM ont été identifiées et la liste peut être consultée sur le site [www.marinemammalhabitat.org](http://www.marinemammalhabitat.org) ; elles englobent l'habitat de 30 espèces de mammifères marins inscrites à au moins une des annexes de la CMS. L'identification des AIMM sur la base de critères ad hoc et sur une base régionale devrait se poursuivre dans les années à venir, en fonction de la disponibilité des fonds, étant entendu que 35 % des océans du monde sont déjà couverts par cet effort.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat poursuivra le processus de négociation et de mise en œuvre du traité sur la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (Décision 13.57 c), et s'emploiera à mettre en œuvre les paragraphes a) et b) de la Décision 13.57 avec l'appui financier du Gouvernement monégasque.

### **Capture vivante**

#### **État des lieux et réalisations**

Les Décisions 13.74 et 13.75 sur le sujet concernent les Parties qui soumettent des informations sur la mise en œuvre des lignes directrices sur les pratiques optimales concernant la capture de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales. Une notification de la CMS a été diffusée pour demander aux Parties de soumettre ces informations par l'intermédiaire du mécanisme des rapports nationaux.

Le Comité de session du Conseil scientifique a été informé sur les dernières mises à jour apportées aux captures de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.5](#).

#### **Prochaines étapes**

Si les Parties en font la demande et sous réserve de la disponibilité des ressources, le Secrétariat les aidera à modifier leur législation nationale, conformément aux recommandations figurant dans les lignes directrices sur les bonnes pratiques susmentionnées.

### **Projet de conservation de l'écosystème des herbiers marins**

#### **État des lieux et réalisations**

Le projet a débuté en janvier 2019 et est financé pour quatre ans dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) qui bénéficie de l'appui du Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU, Allemagne). Il est géré par le Secrétariat du Memorandum d'entente sur la conservation et la gestion des dugongs et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition. Il a pour objectif global d'améliorer la conservation des herbiers marins et de la biodiversité qu'ils abritent en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Timor-Leste. Pour atteindre cet objectif, le projet se concentre sur l'intégration des services écosystémiques des herbiers marins dans les cadres de politiques et les modèles commerciaux sur des sites sélectionnés dans ces cinq pays cibles.

Des progrès ont été réalisés sur la voie de la mise en œuvre complète du projet, malgré les difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Au nombre de ses principales réalisations on peut citer :

- La réunion de lancement du projet à Manado (janvier 2020) et la réunion de planification nationale à Banoi (février 2020), toutes deux en Indonésie.
- La traduction révisée du questionnaire de la CMS sur les captures et les prises accessoires de dugongs en indonésien (Bahasa Indonesia), Ttagalog, thaï et tétum (mars 2021).
- La formation de cinq organisations partenaires nationales au questionnaire de la CMS sur les captures et les prises accessoires de dugongs (2020-2021).
- La distribution du questionnaire de la CMS sur les captures et les prises accessoires de dugongs en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande, et le partage des données recueillies avec les partenaires techniques du projet afin d'étayer l'élaboration de méthodologies pour les évaluations des herbiers marins et des dugongs (2021).

- La création d’une association d’hébergement chez l’habitant au Timor-Leste ; les membres ont participé à un échange d’apprentissage avec l’Association Atauro Homestay (octobre 2020).
- La signature d’un MdE au niveau provincial sur la gestion des déchets et la conservation des dugongs par les autorités compétentes à Trang en Thaïlande (novembre 2020).
- L’analyse des politiques de conservation des herbiers marins dans les cinq pays (en cours).
- La facilitation de deux échanges de connaissances en ligne, sur la sensibilisation des communautés, l’écotourisme et les groupes d’épargne communautaires, entre les partenaires nationaux du projet (2021).
- La plateforme « Dugong and Seagrass Hub » a été achevée et mise en service lors de la Journée mondiale des herbiers marins (1<sup>er</sup> mars 2021).

## Enjeux

La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées en matière de déplacement ont nécessité une réévaluation de la stratégie de mise en œuvre du projet. L’équipe de gestion du projet a constaté que la fourniture d’un appui technique à distance aux organisations partenaires nationales établies sur le terrain peut être un modèle efficace présentant plusieurs avantages, notamment la promotion du leadership et de l’innovation au niveau local, la réduction de notre empreinte carbone et une diminution des frais de déplacement. La pandémie étant toujours d’actualité, l’équipe du projet continuera à appuyer à distance les partenaires nationaux qui mettent en œuvre le projet sur le terrain.

## Prochaines étapes

Les partenaires techniques du projet effectueront une évaluation complète des herbiers marins et des dugongs, ainsi que des services écosystémiques fournis par les herbiers marins. L’analyse des politiques sera achevée et des recommandations seront formulées. De nouveaux modèles commerciaux (par exemple, l’élevage de spiruline et un système de crédit de carbone bleu) seront élaborés et mis en œuvre. Un programme de formation aux médias participatifs sera mis en place et aboutira à la production d’un court-métrage sur la conservation des herbiers marins.

## Prises accessoires

### État des lieux et réalisations

#### a) Mise en œuvre des Décisions 13.62 et 13.63 :

Un financement a été obtenu auprès de la Principauté de Monaco pour la mise en œuvre de la Décision 13.63 sur les prises accessoires ; le Secrétariat est invité à apporter un appui au Conseil scientifique dans la mise en œuvre de la Décision 13.62 qui consiste à commander un examen des données et des connaissances actuelles sur les niveaux de prises accessoires d’espèces de chondrichthyens inscrites aux annexes de la CMS et les mesures en vigueur pour réduire les prises accessoires, à définir les priorités en matière de réduction des prises accessoires et faire des recommandations aux Parties et au MdE de la CMS sur la conservation des requins concernant les mesures les plus efficaces et les plus appropriées pour atténuer et réduire les prises accessoires. Le conseiller désigné par la COP pour les prises accessoires prépare un examen des mesures existantes appliquées pour atténuer ces prises accessoires.

#### b) Projet « Réduction des prises accessoires d’oiseaux et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles en Afrique de l’Ouest » :

Depuis 2018, le Secrétariat gère la composante CMS d’un projet multipartenaires financé par la fondation MAVA visant à réduire les prises accessoires des oiseaux et des tortues de mer dans les pêcheries industrielles d’Afrique de l’Ouest, dont BirdLife International est la principale organisation d’exécution. La deuxième phase du projet a débuté en 2020 et se terminera en octobre 2022.

Au cours cette phase, la CMS mettra l'accent sur « des activités de plaidoyer en faveur de l'adoption d'une législation et des mesures d'atténuation ». Le projet a pour objectif d'ouvrir la voie à une meilleure gouvernance de la pêche en Afrique de l'Ouest afin de garantir une utilisation durable des ressources marines. Bien que ses interventions soient principalement axées sur les oiseaux de mer et les tortues marines, le projet produira également des résultats positifs pour d'autres espèces qui sont pêchées directement ou indirectement dans les pêcheries régionales.

La CMS, en collaboration avec d'autres partenaires du projet, contribuera à lancer des essais d'engins de pêche avec le concours des principaux instituts de recherche/partenaires ; à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation sur la base de ces essais ; à soutenir et à conseiller les gouvernements d'Afrique de l'Ouest dans l'évaluation de leurs besoins scientifiques et de contrôle, ainsi qu'à inclure les considérations relatives aux prises accessoires dans leurs plans de gestion des pêches et à communiquer avec les flottes étrangères menant des activités dans la région ; à élaborer des directives sur la manière de réduire les prises accessoires ; à fournir des informations aux gouvernements/parlements nationaux afin de promouvoir des mesures de réduction des prises accessoires ; à soutenir la relecture et l'alignement des politiques nationales afin d'inclure les principales considérations relatives aux prises accessoires et les obligations de conservation des espèces découlant des traités internationaux applicables dans au moins quatre pays ; et à soutenir les partenaires gouvernementaux nationaux afin de garantir que les recommandations de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et les obligations de conservation des espèces en vertu des traités internationaux applicables sont prises en considération.

## **Enjeux**

### **a) Mise en œuvre des Décisions 13.62 et 13.63 :**

Les données spécifiques aux espèces sur les prises accessoires de requins et de raies sont limitées pour certaines régions et pêcheries.

### **b) Projet « Réduction des prises accessoires d'oiseaux et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles en Afrique de l'Ouest » :**

La COVID-19 a retardé de nombreuses activités liées à des ateliers de formation pour lesquels une présence physique est requise et des réunions avec des fonctionnaires.

Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour lancer des essais d'engins de pêche avec le concours des principaux instituts de recherche/partenaires.

## **Prochaines étapes**

### **a) Mise en œuvre des Décisions 13.62 et 13.63 :**

Une étude sera commandée afin d'examiner les niveaux actuels de prises accessoires d'espèces de chondrichthyens inscrits aux annexes de la CMS et sur la liste de l'annexe 1 du MdE Requins, ainsi que les connaissances disponibles sur la mortalité à bord et après la remise à l'eau dans les pêcheries où ces espèces de chondrichthyens inscrites sont capturées. Les conseillers nommés par la COP pour les prises accessoires et pour les poissons marins et le Comité consultatif du MdE Requins fourniront des avis d'experts pour soutenir le processus et formuleront des recommandations aux Parties et aux Signataires de la CMS sur les mesures les plus efficaces et les plus appropriées pour atténuer et réduire les prises accessoires en fonction des résultats des évaluations.

### **b) Projet « Réduction des prises accessoires d'oiseaux et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles en Afrique de l'Ouest » :**

Des ateliers de formation sont actuellement prévus dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest à l'intention des nouveaux observateurs. Des sessions supplémentaires sur l'identification des requins et des raies, la manipulation et la remise à l'eau en toute sécurité, la collecte des données et les exigences légales dans le cadre de la CMS et de la CITES devraient être ajoutées. En outre, le partenariat mène une collecte de fonds pour entreprendre des essais techniques de réduction des prises accessoires à bord des navires de la région.



## SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE – ESPÈCES AVIAIRES

### MÉMORANDUMS D'ENTENTE (MdE) ET PLANS D'ACTION AUTONOMES

#### MdE sur le phragmite aquatique

##### État des lieux et réalisations

La quatrième réunion des signataires (MOS4), initialement prévue pour 2020, a été reportée à une date à déterminer. De potentiels nouveaux signataires vont être invités à signer le MdE.

##### Enjeux

Les fonds pour la MOS4 doivent être déterminés. Un financement durable en vue de la poursuite de l'arrangement de coordination avec NABU (partenaire de BirdLife en Allemagne) doit être assuré.

##### Prochaines étapes

Le calendrier et le pays d'accueil de la MOS4 doivent être déterminés. Le Secrétariat va continuer à essayer de réunir des fonds en vue de la poursuite de la coordination. De plus, les États signataires seront sollicités quant à la possibilité de faire des contributions volontaires pour de petits projets liés au MdE. En particulier, des descriptions de projets sont attendues pour deux petits projets en Afrique afin de garantir la participation africaine à la mise en œuvre du MdE : 1) recensement des principales haltes migratoires au Maroc, y compris une évaluation des menaces pesant sur ces sites ; 2) adoption de mesures hydrologiques à proximité du Parc national du Djoudj, au Sénégal, visant à garantir que suffisamment d'eau atteigne les principaux sites d'hivernage du phragmite aquatique à cet endroit.

#### MdE sur les rapaces

##### État des lieux et réalisations

L'Unité de coordination (UC) du MdE sur les rapaces est basée à l'Agence de l'environnement - Abou Dhabi (EAD), au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis (EAU) et fait partie du Bureau de la CMS - Abou Dhabi. L'accord d'hébergement conclu avec l'EAD permet de financer le budget de base de l'UC du MdE sur les rapaces, ainsi que ses locaux et d'autres aides pratiques. L'EAD accueille l'UC du MdE sur les rapaces depuis 2009, et le partenariat a été prolongé en février 2020 jusqu'à la fin 2023.

Le processus de recrutement du chef de l'UC a été achevé en mars 2021, après que la place a été libérée au début du mois de mars 2020. Durant cette période d'un an, le Bureau de la CMS - Abou Dhabi a fait progresser les travaux du MdE dans six domaines prioritaires clés.

En 2020-2021, l'UC a entrepris les activités suivantes :

- Lancement du processus de préparation de la troisième réunion des signataires (MOS3) comprenant une révision du Plan d'action et du MdE, des mises à jour de la liste des espèces et de leur classification, des mises à jour de la liste des sites importants, la rédaction de formulaires de proposition d'espèces et de sites ainsi que l'élaboration de formulaires de rapport pour les signataires et les partenaires de coopération. Les signataires ont été invités à envisager d'accueillir la MOS3 dans le but d'organiser la réunion en octobre 2022.
- Progrès dans le plan de travail du groupe consultatif technique (GCT) dans le but de tenir la quatrième réunion du GCT en décembre 2021, qui fera des recommandations techniques et scientifiques à la MOS3 ; un accord a été conclu avec BirdLife International pour fournir un soutien technique au GCT.
- Soutien aux activités du groupe spécial sur le faucon sacré et à la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur le faucon sacré (SakerGAP) (voir plus bas).
- Soutien à la mise en œuvre du Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie (PAME sur les vautours) (voir plus bas).

- Adoption de mesures en vue de faire progresser la mise au point des stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces par la participation à l'atelier pour l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation des rapaces au Pakistan (janvier 2020).
- Participation à des initiatives transversales sur l'empoisonnement, l'abattage illégal et l'infrastructure électrique sans danger pour les oiseaux et fourniture de conseils d'experts aux signataires du MdE sur les rapaces.
- Déploiement de campagnes de sensibilisation qui ont permis de porter le nombre de signataires à 61 grâce à la signature du MdE par l'Éthiopie (19 février 2020).
- Instauration d'un cadre de coopération avec la toute nouvelle ambassadrice de la CMS pour les espèces aviaires afin de collaborer à ses futures expéditions, entre autres le Round Britain Climate Challenge et le Flight of the Osprey.
- Recherche de contributions volontaires de la part des signataires et réception de généreuses contributions financières de la part de la Hongrie, de la Slovaquie et de la Suède qui complètent le soutien de base de l'EAD.

### **Enjeux**

Les problèmes d'effectifs à court terme ont dominé les difficultés auxquels l'UC a été confrontée, tandis que le manque de ressources financières à long terme entrave encore la réalisation de l'ensemble du Programme de travail du MdE sur les rapaces, en particulier la mise en œuvre du SakerGAP et du PAME sur les vautours. Lors de la MOS2, les signataires ont approuvé un objectif minimal de 150 000 USD par an en contributions volontaires pour compléter le soutien de base généreux et durable de l'EAD. Cet objectif n'a pas encore été atteint.

### **Prochaines étapes**

L'Unité de coordination va :

- Organiser et convoquer la quatrième réunion du GCT (décembre 2021).
- Organiser la troisième réunion des signataires (octobre 2022).
- Soutenir le travail de planification stratégique nationale des signataires.
- Rester attentive aux possibilités d'obtenir des ressources supplémentaires pour faire avancer le Programme de travail du MdE.

## **MdE sur les flamants des Hautes Andes**

### **État des lieux et réalisations**

La Bolivie a été chargée de coordonner le Mémoire d'entente sur la conservation des flamants des Hautes Andes et de leurs habitats jusqu'en 2020. Toutefois, il n'a pas été possible d'organiser la deuxième réunion des signataires (MOS2) en 2020 en raison du manque de fonds, de capacités en personnel et des circonstances liées à la pandémie de COVID-19. En devenant signataire, l'Argentine devrait remplir le rôle de coordination entre 2020 et 2022, conformément au mécanisme de coordination convenu.

### **Enjeux**

La principale difficulté liée à ce MdE réside dans la recherche de ressources financières pour soutenir sa coordination, et dans la mise en œuvre du Plan d'action par la réalisation d'enquêtes coordonnées et d'autres mesures de conservation.

### **Prochaines étapes**

Dans le cadre de la planification de la MOS2, le Secrétariat aidera les signataires à collecter des fonds et à définir la date et le lieu.

## MdE sur les populations d'Europe centrale de la grande outarde

### État des lieux et réalisations

La mise en œuvre du Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion de la population d'Europe centrale de la grande outarde (*Otis tarda*) et de son Plan d'action est en cours, plusieurs projets nationaux et transfrontaliers y contribuant dans les États de l'aire de répartition. Le Secrétariat reste en contact avec les signataires et les organisations partenaires.

### Enjeux

Le manque de ressources financières pour engager un coordinateur. Pour la cinquième réunion des signataires (MOS5), des fonds doivent être trouvés.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat restera en contact avec les pays d'accueils potentiels de la MOS5.

## MdE sur la grue de Sibérie

### État des lieux et réalisations

Les préparatifs de la huitième réunion des signataires (MOS8) du Mémoire d'entente concernant les mesures de conservation de la grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*) ont dû être reportés en raison du manque de ressources financières, du manque de personnel et de la pandémie de COVID-19. En tant que partenaire principal, la Fondation internationale pour la grue (ICF) fournit un soutien en nature à la coordination de ce MdE au moyen de diverses activités.

### Enjeux

Le principal défi consiste à assurer un financement durable pour soutenir la coordination par l'intermédiaire des partenaires concernés, en particulier l'ICF, qui s'élève à 10 000 EUR par an, et à assurer le financement de la MOS8.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat poursuivra ses efforts visant à récolter des fonds en vue de la poursuite de la coordination par l'intermédiaire de l'ICF, et de la MOS8.

## MdE sur les oiseaux de prairie migrateurs de la partie australe du continent sud-américain

### État des lieux et réalisations

Deux ans après la révision du Plan d'action du MdE lors de la 2<sup>e</sup> réunion des signataires (MOS2) qui s'est tenue à Florianópolis, au Brésil, les 24 et 25 juillet 2018, et sa mise en œuvre dans chaque pays signataire depuis lors, une réunion virtuelle de suivi du Plan d'action du MdE sur la conservation des oiseaux de prairie migrateurs de la partie australe du continent sud-américain et de leurs habitats a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2020. La réunion a été organisée par le Ministère brésilien de l'environnement - MMA, en collaboration avec le Centre national pour la conservation et la recherche des oiseaux - CEMAVE de l'Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité - ICMBio, en tant que coordinateurs du MdE jusqu'en 2023. Avant la réunion, les points focaux nationaux des pays signataires du MdE avaient été invités à remplir une feuille de suivi. La réunion a permis d'évaluer le degré de mise en œuvre de chaque action prévue et de discuter des prochaines étapes pour atteindre les objectifs du Plan d'action.

### Enjeux

La principale difficulté réside dans la récolte des fonds pour soutenir la mise en œuvre du MdE.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat aidera les États de l'aire de répartition et les acteurs chargés de la coordination du MdE à mettre en œuvre les actions convenues lors de la MOS2 et décrites dans le Plan d'action du MdE.

## **Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie**

### **État des lieux et réalisations**

En 2020, une réunion virtuelle des membres du groupe directeur des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEML) et des membres du Conseil de la Station ornithologique suisse (SOI) a été organisée par le Secrétariat de la CMS. Au cours de cette réunion, des options relatives à la marche à suivre pour le Plan d'action de l'AEML et à la mise en œuvre du Programme de travail ont été discutées, y compris l'option d'une Unité de coordination basée à la SOI. Depuis l'appel, le mandat de l'Unité de coordination a été préparé et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Un financement volontaire pour le Plan d'action de l'AEML est disponible auprès de la Suisse pour la coordination et les réunions, et l'on s'interroge actuellement sur la manière la plus efficace de répartir ces fonds.

Une enquête a été menée au sein du groupe de travail de l'AEML pour comprendre les réussites et les limites du Programme de travail établi par le groupe de travail de l'AEML de 2016 à 2020, et sert de base à la création d'un nouveau Programme de travail pour la période 2021-2025.

Le Secrétariat a également contribué à un concept de projet lancé par un consortium de BirdLife International pour la procédure de sélection spécifique par pays de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) pour l'Afrique du Sud, en août 2020, sur le thème : « Restaurer les écosystèmes en Afrique du Sud pour capturer le carbone, améliorer la résilience des populations au changement climatique et sauvegarder la biodiversité ». Le Secrétariat a également inclus des propositions budgétaires pour la coordination des travaux sur le Plan d'action de l'AEML. Toutefois, nous avons récemment appris que le concept avait été rejeté par l'IKI.

### **Enjeux**

Parmi les principaux défis liés à la mise en œuvre du Programme de travail du groupe de travail de l'AEML, citons les contraintes budgétaires, le manque de volonté politique ou de stabilité dans certaines régions essentielles, le manque d'expertise et de main-d'œuvre, le manque de collaboration entre les principales institutions et l'absence d'un coordinateur pour le groupe de travail de l'AEML. Ce dernier point est en cours d'examen (voir « Prochaines étapes »).

En outre, pour permettre une coordination à long terme du groupe de travail de l'AEML et réussir la mise en œuvre du Programme de travail du groupe de travail de l'AEML et du Plan d'action de l'AEML, un financement durable à long terme est nécessaire.

### **Prochaines étapes**

La SOI travaille actuellement à la préparation d'un calendrier et d'un budget pour le mandat, sur la base desquels le Secrétariat préparera un instrument juridique. Des dispositions seront prises en vue de la coordination avec la SOI et de l'élaboration d'un nouveau Programme de travail. Le nouveau Programme de travail sera probablement rédigé en collaboration avec l'Unité de coordination de la SOI, une fois qu'il sera établi. Il sera basé sur le Programme de travail précédent et prendra en considération les résultats de l'enquête. Les activités de collecte de fonds seront poursuivies.

## Plans d'action internationaux par espèce d'oiseaux

### *Plan d'action pour le fuligule de Baer*

#### **État des lieux et réalisations**

Le Plan d'action pour le fuligule de Baer (*Aythya baeri*), une espèce qui ne vit qu'en Asie et qui est considérée comme étant en danger critique d'extinction par l'UICN, est en cours de mise en œuvre. Les activités sont coordonnées avec l'aide du groupe spécial sur le fuligule de Baer, sous la direction de l'université forestière de Pékin et du Wildfowl and Wetlands Trust. En raison du manque de personnel et de ressources financières, le Secrétariat n'a pas pris part aux activités particulières visant à soutenir la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la période intersessions actuelle jusqu'à présent.

#### **Enjeux**

Les principaux défis sont l'obtention de fonds pour la mise en œuvre du Plan d'action et la sensibilisation à son importance, notamment dans les États de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties à la Convention.

#### **Prochaines étapes**

Conformément à la [Décision 13.47](#), le Secrétariat continuera à inviter les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties à la CMS à ratifier ou adhérer à la Convention (ou tout au moins à soutenir le Plan d'action), et travaillera en collaboration avec le Secrétariat du Partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie (EAAFP) pour soutenir et suivre la mise en œuvre du Plan d'action dans la mesure du possible au cours de la période intersessions.

### *Plan d'action pour le pélican dalmate*

#### **État des lieux et réalisations**

Conformément au point b) de la Décision 13.47, le Secrétariat de la CMS travaille en coordination avec le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique de l'Eurasie (AEWA) concernant la mise en œuvre et le suivi de ce Plan d'action pour le pélican dalmate. Au cours de la période intersessions, en raison du manque de ressources et de capacités, le Secrétariat de la CMS lui-même n'a pas été en mesure d'entreprendre des activités spécifiques pour soutenir sa mise en œuvre.

#### **Enjeux**

La principale difficulté consistera à réunir des fonds suffisants pour soutenir la mise en œuvre de ce plan. La population d'Asie orientale, qui se reproduit en Mongolie et migre vers la Chine, est dans une situation critique.

#### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat restera en contact avec le Secrétariat de l'AEWA et d'autres partenaires pour soutenir et collecter des fonds en vue de la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la mesure du possible.

### *Plan d'action pour l'érismature à tête blanche*

#### **État des lieux et réalisations**

Conformément au point b) de la Décision 13.47, le Secrétariat de la CMS travaille en coordination avec le Secrétariat de l'AEWA concernant la mise en œuvre et le suivi de ce Plan d'action pour l'érismature à tête blanche. Un groupe de travail international sur l'érismature à tête blanche existe sous l'AEWA. Au cours de la période intersessions, en raison du manque de ressources et de capacités, le Secrétariat de la CMS lui-même n'a pas été en mesure d'entreprendre des activités spécifiques pour soutenir sa mise en œuvre.

## **Enjeux**

Le défi majeur pour soutenir la mise en œuvre consistera en la recherche de fonds. La menace critique que représente la chasse excessive ou l'abattage illégal de cette espèce peut être considérée comme la question la plus sensible en matière de mise en œuvre.

## **Prochaines étapes**

Le Secrétariat restera en contact avec le Secrétariat de l'AEWA, le groupe de travail international sur l'érismaire à tête blanche de l'AEWA et d'autres partenaires pour soutenir et collecter des fonds en vue de la mise en œuvre de ce Plan d'action dans la mesure du possible.

### ***Plan d'action pour le courlis de Sibérie***

#### **État des lieux et réalisations**

Grâce aux contributions volontaires du Gouvernement australien, deux études ont pu être commandées, dans le cadre d'accords de financement à petite échelle, à l'organisation Birds Russia en vue de la réalisation d'enquêtes et d'analyses des effets de la chasse aux oiseaux du littoral dans l'Extrême-Orient russe. La première étude a été menée au Kamchatka en 2019, et la seconde, sur base d'une méthode similaire, à Sakhaline. Les rapports sont disponibles auprès du Secrétariat. En mai 2021, peu avant la rédaction du présent document, le Gouvernement australien a promis 95 000 AUD en vue de la création de l'ITTEA.

## **Enjeux**

Le principal défi consiste à faire prendre conscience de l'importance de ce Plan d'action et à accroître les ressources et les capacités pour sa mise en œuvre, en particulier dans les États de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties à la convention.

## **Prochaines étapes**

Conformément à la [Décision 13.47](#), le Secrétariat continuera à inviter les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties à la CMS à ratifier ou adhérer à la Convention (ou tout au moins à soutenir le Plan d'action), et travaillera en collaboration avec le Secrétariat de l'EAAFP pour soutenir et suivre la mise en œuvre du Plan d'action dans la mesure du possible au cours de la période intersessions.

### ***Plan d'action pour le rollier d'Europe***

#### **État des lieux et réalisations**

Conformément à la [Résolution 11.17 \(Rev.COP13\)/Rev.1](#), le Secrétariat soutient les activités du groupe de travail sur les oiseaux terrestres et du Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs et les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, afin d'appuyer la mise en œuvre de ce Plan d'action. Pour soutenir le travail sur les espèces d'oiseaux terrestres, y compris le rollier d'Europe, le Secrétariat a contribué à un concept de projet lancé par un consortium de BirdLife International pour la procédure de sélection spécifique par pays de l'IKI pour l'Afrique du Sud, en août 2020, sur le thème : « Restaurer les écosystèmes en Afrique du Sud pour capturer le carbone, améliorer la résilience des populations au changement climatique et sauvegarder la biodiversité » et a inclus des propositions budgétaires pour la coordination des travaux sur le Plan d'action de l'AEML. Cependant, le concept a été récemment rejeté par l'IKI.

## **Enjeux**

Le principal défi consiste à assurer le financement de la coordination internationale et de la mise en œuvre de ce Plan d'action.



## Prochaines étapes

Le Secrétariat continuera à soutenir la mise en œuvre de ce Plan d'action et son suivi en liaison avec les groupes et partenaires concernés.

## Plan d'action pour la tourterelle des bois

### État des lieux et réalisations

Jusqu'à présent, l'élaboration et l'adoption du Plan d'action pour la tourterelle des bois sont les principaux accomplissements de la CMS concernant cette espèce.

L'un des éléments les plus importants du Plan d'action pour la tourterelle des bois est un moratoire temporaire sur le prélèvement de l'espèce jusqu'à ce qu'un mécanisme robuste de gestion adaptative du prélèvement (AHMM) soit adopté pour la chasse de cette espèce. Il est indiqué qu'une approche de quota zéro pour le prélèvement pendant une période spécifique est nécessaire pour permettre la collecte de données solides sur les trajectoires des populations et le prélèvement dans toutes les régions traversées par la voie de migration de la tourterelle des bois. En 2020 et 2021, la Commission européenne a organisé une série d'ateliers sur la mise au point d'un AHMM pour la voie de migration centre-est et la voie de migration ouest de la tourterelle des bois. Les ateliers ont été organisés par l'équipe contractuelle chargée de l'élaboration de l'AHMM, dirigée par l'Instituto de Investigación en Recursos Cinegéticos (IREC) et présidée par l'unité Nature de la direction générale de l'environnement de la Commission européenne (DG ENV).

Des représentants du Secrétariat de la CMS ont participé à tous les ateliers et y ont contribué conformément aux dispositions du Plan d'action. Le Secrétariat de la CMS a souligné les actions sous l'objectif 3 du Plan d'action, y compris l'élaboration d'un cadre robuste de l'AHMM pour la chasse des tourterelles des bois pour chaque voie de migration, sur la base de données démographiques et de chasse, et la proposition de quotas et de saisons de chasse nationaux et locaux dans le but d'informer les règlements relatifs à la chasse.

Une autre action dans le cadre de cet objectif est la collecte de données robustes et précises sur le taux de chasse, et la communication annuelle de ces statistiques sur le taux de chasse au groupe de travail sur le prélèvement des tourterelles des bois, afin de calculer une statistique annuelle sur le taux de chasse pour chaque État de l'aire de répartition. Le Secrétariat de la CMS a souligné que cette action est applicable à tous les États de l'aire de répartition dans lesquels les tourterelles des bois sont chassées.

Le Secrétariat de la CMS a également encouragé, au moyen de plusieurs annonces transmises par courrier électronique, les États membres de la CMS non membres de l'UE qui sont des États de l'aire de répartition de la tourterelle des bois à partager des données pertinentes sur cette espèce dans leur pays, et à participer à une enquête visant à recueillir des informations sur la gestion de l'habitat.

De plus, le Secrétariat de la CMS a sensibilisé l'opinion publique à la situation critique de la tourterelle des bois ainsi qu'au Plan d'action et à son processus au moyen d'une déclaration faite en mai 2021 par la Secrétaire exécutive à l'intention des États de l'aire de répartition. La Secrétaire exécutive leur a rappelé que le Plan d'action doit s'appliquer à toutes les régions des États de l'aire de répartition Parties à la CMS, et a salué les efforts consentis par la Commission européenne pour soutenir l'élaboration d'un AHMM pour la tourterelle des bois à destination des États membres de l'UE, ce qui garantirait que toute chasse de l'espèce est durable et entièrement conforme au Plan d'action. Elle a également souligné le potentiel d'un tel cadre de gestion, qui pourrait constituer un exemple impressionnant de coopération internationale réussie pour d'autres parties de l'aire de répartition de la tourterelle des bois.

## Enjeux

Le principal défi relatif à une conservation appropriée de la tourterelle des bois réside dans le fait que les informations à son sujet sont très rares, en particulier dans les pays non membres de l'UE situés le long de la voie de migration centre-est. Des informations sont nécessaires pour mettre au point/affiner l'AHMM, et pour une gestion appropriée et bien informée de l'habitat.

La collecte de données par les États de l'aire de répartition, notamment sur la participation des États de l'aire de répartition non membres de l'UE, a constitué un défi pendant le développement de l'AHMM.

## Prochaines étapes

Le Secrétariat continuera à sensibiliser l'opinion publique à la situation critique de la tourterelle des bois et à la nécessité de partager les données sur l'état de sa population, en particulier dans les États parties de l'aire de répartition non-membres de l'UE. En ce qui concerne les actions de la Commission européenne relatives à un éventuel moratoire sur la chasse, aucune conclusion n'a encore été tirée.

## Plan d'action mondial pour le faucon sacre

### État des lieux et réalisations

L'Unité de coordination (UC) du MdE sur les rapaces a été chargée par les Parties à la CMS de soutenir le groupe spécial sur le faucon sacre (STF) et de promouvoir et superviser la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le faucon sacre (SakerGAP).

En 2020-2021, l'UC a entrepris les activités suivantes :

- Organisation d'un événement en marge de la COP13 de la CMS en février 2020 sur la mise en œuvre du SakerGAP.
- Organisation de trois réunions virtuelles du STF (juin, octobre et décembre 2020) et définition des priorités.
- Organisation de quatre réunions de groupes de discussion sur la conceptualisation d'un cadre de gestion adaptative pour l'utilisation durable des faucons sacres et sur l'électrocution, lors desquelles le mandat a été élaboré et ensuite approuvé par le STF.
- Recherche de contributions volontaires des signataires pour faire avancer les travaux liés au SakerGAP.

## Enjeux

Le principal défi recensé consiste à donner suite à la demande formulée par la Conférence des Parties à la CMS dans la Résolution 11.18 (Rev. COP12), à savoir que les ressources desdites Parties ainsi que celles des États de l'aire de répartition du faucon sacre soient mobilisées pour soutenir et coordonner les activités envisagées dans le SakerGAP telles que le traitement de l'électrocution et la conceptualisation d'un cadre de gestion adaptative. L'application des règles de l'ONU aux contrats à court terme des experts a retardé l'avancement du processus.

## Prochaines étapes

L'Unité de coordination va :

- Convoquer les groupes de discussion établis par le STF.
- Organiser et accueillir le huitième Telecom du STF avant la fin de 2021.
- Continuer à rechercher les possibilités d'obtenir des ressources supplémentaires pour soutenir la coordination et la mise en œuvre du SakerGAP.

## Plan d'action multi-espèces pour les vautours d'Afrique-Eurasie (PAME sur les vautours)

### État des lieux et réalisations

Les Parties à la CMS ont demandé à l'Unité de coordination (UC) du MdE sur les rapaces de faciliter la poursuite du groupe de travail sur les vautours et des structures de coordination associées (groupe directeur sur les vautours, comités régionaux d'application proposés et une petite équipe de coordinateurs) afin de promouvoir l'application efficace du PAME sur les vautours.

En 2020-2021, l'UC a entrepris les activités suivantes :

- Organisation de deux événements en marge de la COP13 de la CMS (février 2020) sur la mise en œuvre du PAME sur les vautours et sur les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).
- Lancement du plan de mise en œuvre stratégique du PAME sur les vautours (février 2020) recensant 11 projets prioritaires phares, et mise en évidence de plusieurs lacunes de mise en œuvre et besoins organisationnels.
- Organisation de téléconférences régulières de l'équipe de coordination du PAME sur les vautours visant à surveiller la mise en œuvre et identification de deux domaines de travail prioritaires : la persécution des vautours en Afrique de l'Ouest, en grande partie motivée par une utilisation fondée sur les croyances, et la menace que représentent les AINS.
- Soutien au Gouvernement de la Guinée-Bissau pour renforcer la capacité des agences locales à répondre aux incidents d'empoisonnement de masse et à enquêter sur ceux-ci, à la suite d'un empoisonnement de grande ampleur apparemment lié à une utilisation fondée sur les croyances.
- Coordination d'un groupe de travail sur les AINS sous les auspices du GCT du MdE sur les rapaces et de l'équipe de coordination du PAME sur les vautours afin de sensibiliser l'opinion publique à la menace que ces médicaments représentent pour les vautours et d'autres espèces de rapaces, notamment par l'élaboration de documents d'information destinés aux autorités nationales responsables de l'homologation des médicaments vétérinaires et à d'autres parties prenantes aux niveaux national et international.
- Commande conjointe avec le Secrétariat de la CITES, grâce à la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'une étude sur le commerce des vautours et l'empoisonnement des sentinelles en Afrique de l'Ouest pour le groupe de travail sur les vautours d'Afrique de l'Ouest du Comité pour les animaux de la CITES et participation active à la 31<sup>e</sup> réunion du Comité pour les animaux (juin 2021), qui a produit des projets de décisions sur les vautours d'Afrique de l'Ouest pour la CITES, conformément au PAME sur les vautours.
- Recherche de contributions volontaires de la part des signataires pour le renforcement des capacités afin de lutter contre l'empoisonnement des vautours et de faire face à la menace que représente l'utilisation vétérinaire des AINS pour les vautours.

### Enjeux

Le PAME sur les vautours a été adopté par la COP12 de la CMS en 2017, parallèlement à une demande spécifique formulée à l'intention des Parties et des États de l'aire de répartition pour qu'ils trouvent des financements pour soutenir la mise en œuvre. Aucun financement ciblé n'a encore été apporté pour réaliser les projets phares prioritaires ou pour couvrir les coûts nécessaires à l'établissement et au maintien des structures et des activités envisagées dans le PAME sur les vautours. Les coordinateurs, qui ont été engagés pour développer le PAME sur les vautours, continuent d'occuper volontairement leurs postes à titre de solution temporaire, bien qu'avec une capacité considérablement réduite. Un financement est nécessaire de toute urgence pour permettre la poursuite de ces fonctions, si l'on veut coordonner efficacement la mise en œuvre dans les 128 États de l'aire de répartition.

### Prochaines étapes

L'Unité de coordination va :

- Continuer à organiser des téléconférences en ligne de l'équipe de coordination du PAME sur les vautours.
- Travailler en collaboration avec le groupe de travail sur les AINS pour produire des documents de sensibilisation ciblant les agences internationales et nationales responsables de l'homologation des médicaments vétérinaires et les organisations représentant les éleveurs de bétail et les vétérinaires, afin d'interdire l'utilisation des AINS connus pour être mortels, de réduire l'exposition des vautours et des rapaces et de promouvoir des solutions de remplacement.
- Continuer à soutenir la mission de formation en Guinée-Bissau et à recenser les possibilités de soutenir d'autres initiatives en Afrique de l'Ouest.
- Soutenir les activités stratégiques internationales dans le cadre du projet « New Life » relatif au percnoptère d'Égypte.
- Continuer à rechercher les possibilités d'obtenir des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre les projets phares.

## MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCERTÉES

### Action concertée pour la population d'Asie de la grande outarde

#### État des lieux et réalisations

Le mandat a été prolongé par la COP13 par l'adoption de l'[Action concertée 12.8 \(Rev.COP13\)](#). Le Secrétariat a été en contact régulier avec les compileurs et leur a fourni des conseils sur le calendrier et le processus pour la révision du Plan d'action sur la grande outarde en Asie, une activité clé de l'action concertée. Toutefois, en raison du manque de capacités et de ressources, il n'a pas été possible de soutenir d'autres activités décrites dans l'action concertée.

#### Enjeux

La principale difficulté réside dans la recherche de ressources suffisantes pour soutenir les États de l'aire de répartition dans la mise en œuvre de cette action concertée, y compris la révision du Plan d'action, qui dépend largement des travaux réalisés sous la direction de la Mongolie et de l'Alliance eurasienne pour la grande outarde.

#### Prochaines étapes

Le Secrétariat continuera à s'efforcer de collecter des fonds pour la mise en œuvre de l'action concertée, y compris pour la finalisation du Plan d'action et pour une conférence destinée à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'action concertée et du Plan d'action.

### Action concertée pour l'outarde de l'Inde

#### État des lieux et réalisations

[L'action concertée 13.10 pour](#) l'outarde de l'Inde (*Ardeotis nigricaps*) est mise en œuvre sous la direction du Gouvernement indien et de la Bombay Natural History Society (BNHS). Le Secrétariat travaille généralement en étroite collaboration avec le Gouvernement indien dans le cadre de la présidence de la COP. Des rapprochements peuvent être effectués avec les activités du groupe spécial sur l'énergie sous l'aspect thématique de la promotion de la conciliation de la conservation des espèces migratrices avec le développement des énergies renouvelables et des infrastructures de lignes électriques, et en ce qui concerne les mandats visant à lutter contre l'abattage illégal des oiseaux.

## Action concertée pour l'outarde du Bengale

### État des lieux et réalisations

L'[action concertée 13.10](#) pour l'outarde du Bengale (*Houbaropsis bengalensis bengalensis*) est mise en œuvre sous la direction du Gouvernement indien et de la Bombay Natural History Society (BNHS). Le Secrétariat travaille généralement en étroite collaboration avec le Gouvernement indien dans le cadre de la présidence de la COP. Des rapprochements peuvent être effectués avec les activités du groupe spécial sur l'énergie sous l'aspect thématique de la promotion de la conciliation de la conservation des espèces migratrices avec le développement des énergies renouvelables et des infrastructures de lignes électriques, et en ce qui concerne les mandats visant à lutter contre l'abattage illégal des oiseaux.

## Action concertée pour l'albatros des Antipodes

### État des lieux et réalisations

L'[action concertée 13.12](#) pour l'albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*) est mise en œuvre sous la direction des gouvernements promoteurs. Un rapport d'avancement pour la période allant de mai 2020 à avril 2021 a été présenté sous la référence [UNEP/CMS/ScC-SC5/Inf.2](#) à la cinquième session du Comité de session du Conseil scientifique, qui doit se tenir du 28 juin au 9 juillet 2021.

## MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS, DÉCISIONS ET AUTRES PERTINENTES

### *Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs (IKB)*

#### Groupe spécial intergouvernemental en Méditerranée (MIKT)

### État des lieux et réalisations

Sur la base des dispositions de la [Résolution 11.16 \(Rev.COP13\) Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs](#), le groupe spécial intergouvernemental sur la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT) a poursuivi ses activités. La nouvelle coordinatrice du MIKT, M<sup>me</sup> Foteini (Clairie) Papazoglou, est entrée en fonction le 14 décembre 2020 et est domiciliée à Chypre.

Un rapport sur les travaux du MIKT a été présenté à la COP13 de la CMS dans le document [UNEP/CMS/COP13/Doc.26.1.1](#), et un [événement parallèle](#) a eu lieu le mercredi 19 février 2020.

La COP13 a adopté les [Décisions](#) 13.27-13.31 *Groupe de travail spécial sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT)*, adressées aux Parties, aux organisations intergouvernementales (OIG), aux ONG, aux autres parties prenantes et au Secrétariat en ce qui concerne les aspects liés à la mise en œuvre du Programme de travail du MIKT 2016-2020, [le Tableau de bord pour l'évaluation des progrès réalisés dans la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages](#) et le [Plan stratégique de Rome](#).

Depuis mai 2021, les **membres du groupe spécial** sont composés de 22 Parties contractantes à la CMS ainsi que de trois parties intéressées et d'une non-Partie en tant qu'observateurs. Douze accords multilatéraux sur l'environnement (représentés par leurs Secrétariats), organisations et réseaux, et neuf organisations non gouvernementales (ONG) internationales sont des observateurs du MIKT. Une liste reprenant l'ensemble des membres et des observateurs est disponible sur [le site Web du MIKT de la CMS](#).



La version finale du [Plan stratégique de Rome 2020-2030](#), qui avait été élaborée et examinée par la deuxième réunion conjointe du réseau des points focaux spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux sauvages et du MIKT de la CMS, a été adoptée comme cadre stratégique commun pour les membres de la CMS et les pays de la Convention de Berne par la 39<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, à Strasbourg, les 3 à 6 décembre 2019, et par le MIKT de la CMS en juin 2020 via des consultations électroniques.

Conformément à la [Décision 13.27](#), qui encourage les parties à « utiliser périodiquement **le tableau de bord** de l'Annexe 1 de la Résolution UNEP/CMS/Résolution 11.16 (Rev.COP13) [...] en tant qu'outil national d'autoévaluation des progrès accomplis dans la lutte contre l'abattage illégal d'oiseaux sauvages », le Secrétariat a soutenu l'achèvement du 2<sup>e</sup> tableau de bord qui s'est déroulé de juillet à novembre 2020. Le tableau de bord s'adresse à 54 pays (c'est-à-dire les pays méditerranéens et les pays Parties à la Convention de Berne au-delà de la Méditerranée). Le premier tableau de bord date de 2018 et avait été complété par 30 pays, tandis que le deuxième a été complété par un total de 24 pays. En 2020, l'achèvement du tableau de bord était soutenu par la CMS et nécessitait l'outil de rapport en ligne de la CMS. Il était disponible pour la première fois en anglais, français et espagnol. Sur les 24 pays, trois ont choisi de le compléter en français ou en espagnol. Les informations reçues ont été analysées par un contractant du Secrétariat de la Convention de Berne, présentées lors du 40<sup>e</sup> Comité permanent de la Convention de Berne en décembre 2020, mises à jour par le coordinateur du MIKT, et présentées [sous la forme d'une analyse actualisée](#) à la troisième réunion conjointe du réseau des points focaux spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux sauvages et du MIKT de la CMS. L'analyse actualisée comprenait les résultats des pays qui avaient soumis leurs réponses au deuxième tableau de bord après la date limite de novembre 2020, ainsi que les résultats globaux modifiés. Les pays ajoutés dans l'analyse actualisée sont la Grèce, Malte, la Serbie, l'Espagne et le Royaume-Uni, ainsi que, pour la première fois, la Biélorussie. L'achèvement du tableau de bord est prévu pour 2023.

En outre, le Secrétariat de la CMS, avec le Secrétariat de la Convention de Berne, s'est engagé à publier les résultats du tableau de bord tels que soumis en 2018 et 2020 sur un site Web public. Il s'agissait d'une demande exprimée depuis longtemps par les parties prenantes, et d'une action qui a favorisé la transparence et le transfert des bonnes pratiques. Après une vaste consultation des pays pour obtenir des autorisations, les Secrétariats de la CMS et de la Convention de Berne ont reçu l'accord de 22 pays pour publier leurs données sur un site Web public. Le site Web était hébergé par la Convention de Berne et était également relié au [site Web du MIKT](#).

### *Réunions du MIKT*

La coordinatrice du MIKT a organisé une réunion du groupe consultatif du MIKT, un groupe consultatif mis en place dans le cadre du [Modus operandi](#) du MIKT, le 2 mars 2021. Le groupe a eu l'occasion d'examiner et de fournir des commentaires et des suggestions sur certains des documents et des exposés qui ont été présentés lors de la réunion conjointe Convention de Berne-MIKT en juin 2021 par la suite.

Les Secrétariats de la CMS et de la Convention de Berne ont organisé la **troisième réunion conjointe** du réseau des points focaux spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux sauvages et du MIKT de la CMS [du 9 au 11 juin 2021, en ligne](#). Il s'agissait également de la quatrième réunion du MIKT à laquelle 125 participants issus de 26 pays membres et observateurs ont assisté. Au total, les membres et les observateurs représentaient 36 pays différents. L'objectif principal de la réunion était de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome. Premièrement, les Secrétariats, puis les membres et observateurs, ont fait état du travail accompli, depuis la dernière réunion, pour combattre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux sauvages. Deuxièmement, les participants ont discuté de l'adoption d'un plan de travail ambitieux pour la période 2021-2025 pour



le MIKT, conformément au plan stratégique de Rome 2020-2030 ; l'approbation d'un document sur « la base de référence et la méthode d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du plan stratégique de Rome ; une décision sur la voie à suivre concernant le format de rapport et la fréquence des réunions ; une décision sur la voie à suivre pour évaluer la législation nationale relative à la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux sauvages dans les pays ; et une décision sur la voie à suivre pour élaborer des plans d'action nationaux en rapport avec l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux sauvages. La réunion a été une réussite et les décisions finales sur l'adoption du plan de travail du MIKT, le document sur la « base de référence et méthode » et un format pour les rapports et la fréquence des réunions étaient attendues en juillet 2021.

### *Financements*

L'Union européenne a confirmé l'approbation d'un accord de financement de phase II par l'intermédiaire des accords de coopération conclus avec le PNUE au titre du Programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (Programme GPGC) pour soutenir les travaux du MIKT au cours de la période 2021-2023. Le financement soutiendra principalement le poste de la coordinatrice du MIKT et l'aide aux déplacements et à l'organisation de réunions en face à face.

### *Formations et réunions*

À la suite de l'organisation d'un [atelier de formation réussi](#) sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs à l'intention de procureurs et d'enquêteurs des pays membres à Ségovie, en Espagne, en mai 2018, un module de formation a été compilé en anglais par le Réseau européen des procureurs pour l'environnement et par le Secrétariat de la CMS, et a été traduit en français, espagnol, italien, grec et arabe, grâce au financement de l'Union européenne fourni dans le cadre de la phase I du Programme GPGC. Le module de formation a été diffusé aux procureurs et enquêteurs qui ont participé à l'atelier en 2018 et à d'autres qui ont exprimé leur intérêt en 2021. L'objectif de ce module était de transférer les messages et les conclusions de l'atelier au niveau national aux participants et à autres pays qui n'ont pas pu participer en 2018.

Le programme comprenait des présentations sur la recherche concernant la taille et l'étendue du problème de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux d'oiseaux migrateurs, les différents motifs des contrevenants, les techniques et l'équipement utilisés pour l'abattage illégal des oiseaux, l'expertise et l'assistance internationale disponibles, les règlements de l'UE sur le commerce des espèces sauvages (CITES) et, surtout, des études de cas de poursuites et d'enquêtes importantes sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux dans différents pays, principalement dans la région méditerranéenne.

### **Enjeux**

Les travaux du MIKT sont assortis de deux grandes difficultés : le renforcement de la participation et de l'engagement des gouvernements de certains des pays méditerranéens du MIKT, ainsi que des capacités, des ressources et des connaissances des pays dans la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux en vue de la réalisation de l'objectif global d'éradication de ces pratiques.

La deuxième grande difficulté concerne le financement. Le poste de coordinateur du MIKT est financé jusqu'en 2023, mais, à l'exception du soutien à l'organisation de réunions du MIKT en présentiel, aucun financement significatif pour d'autres activités visant à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome ou du plan de travail n'est disponible.

### **Prochaines étapes**

Au moment de la rédaction du présent document, les prochaines étapes sont l'adoption du plan de travail du MIKT pour la période 2021-2025, l'approbation d'un document sur la base de référence et la méthode, ainsi qu'un accord sur le format des rapports et la fréquence des réunions conjointes. En outre, il était prévu que le Secrétariat de la CMS mette en œuvre différentes actions pour aider certains des pays membres du MIKT à évaluer leur législation nationale en matière de lutte contre

l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux. Il pourrait en outre mener un certain nombre d'actions de renforcement des capacités. Les autres activités comprendront également l'identification de sources de financement supplémentaires potentielles et le soutien aux activités de collecte de fonds afin de renforcer la base financière pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Rome et du plan de travail du MIKT.

*Groupe spécial intergouvernemental sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'Est - Australasie (ITTEA)*

**État des lieux et réalisations**

Depuis les activités entreprises dans le cadre de la promotion de la création du groupe spécial intergouvernemental sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration Asie de l'Est - Australasie (ITTEA) lors de la 10<sup>e</sup> réunion des partenaires de l'EAAFP (MOP10, Changjiang City, Chine, 2018), comme indiqué dans le document [UNEP/CMS/COP13/Doc.26.1.1](#), aucun progrès majeur n'a été réalisé en raison du manque de capacités et de ressources. En mai 2021, peu avant la rédaction du présent document, le Gouvernement australien a promis 95 000 AUD pour la création de l'ITTEA.

**Enjeux**

De nombreux pays de la région ne sont pas Parties à la CMS. Le principal défi consiste donc à catalyser l'action et la volonté politique en associant les gouvernements de ces pays à l'initiative de la CMS et à l'éradication de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux dans la région. Le financement promis par l'Australie est une étape importante vers la création de l'ITTEA. Des fonds supplémentaires doivent être levés pour assurer la durabilité de l'initiative.

**Prochaines étapes**

Pour mettre en œuvre la [Décision 13.33](#), le Secrétariat travaillera, en étroite consultation avec les Parties à la CMS dans la région, le Secrétariat de l'EAAFP, la Conservation de la flore et de la faune arctiques - Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (CAFF-AMBI), BirdLife International et d'autres partenaires pertinents, ainsi qu'avec les autorités et partenaires participants des non-Parties, à la création de l'ITTEA. Comme convenu lors de la MOP10 de l'EAAFP, il est prévu que l'ITTEA coopère avec le groupe spécial existant de l'EAAFP sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux d'eau migrateurs et lui apporte son soutien.

*Autres activités liées à l'abattage, au prélèvement et au commerce illégaux des oiseaux*

**État des lieux et réalisations**

Des discussions préliminaires ont eu lieu avec BirdLife International et parallèlement aux activités d'autres unités du Secrétariat, entre autres l'équipe chargée des espèces terrestres dans le contexte de la [Décision 13.109](#) - Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires des espèces migratrices d'animaux sauvages, en ce qui concerne les options potentielles et la conceptualisation pour aider le Conseil scientifique à appliquer la [Décision 13.29](#) sur l'échelle et l'étendue de l'abattage et du prélèvement illégaux des oiseaux, ainsi que du commerce illégal des oiseaux à travers l'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale, ainsi que pour la mise en œuvre de la [Décision 13.30](#) sur une analyse de situation mondiale sur la production, la vente, l'utilisation et la réglementation de l'utilisation des filets japonais et autres filets servant à capturer les oiseaux.

**Enjeux**

La principale difficulté reste la recherche d'un financement suffisant pour ces exercices complets.

**Prochaines étapes**

Le Secrétariat continuera à rechercher des financements pour ces activités, en étroite consultation avec les Parties et les partenaires.

## Voies de migration

### Groupe de travail sur les voies de migration

#### État des lieux et réalisations

Conformément à la [Décision 13.41](#), malgré le manque de ressources financières et humaines spécialisées, le Secrétariat a continué de soutenir et de promouvoir les activités du groupe de travail sur les voies de migration, en consultation avec le président du groupe de travail, conformément au Programme de travail, concernant l'extension de sa composition et la facilitation de la coordination avec d'autres groupes de travail et groupes spéciaux de la CMS tels que le MIKT, le groupe de travail sur la prévention des empoisonnements, le groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie et le groupe spécial sur l'énergie dans le contexte de domaines thématiques spécifiques et d'approches régionales. Une réunion en ligne a été organisée avec le président du groupe de travail (qui n'est pas en mesure de continuer à remplir ce rôle en raison de l'expiration de son mandat de conseiller nommé par la COP) et le conseiller nommé par la COP pour les oiseaux afin de discuter de la voie à suivre et de la direction potentielle pour l'avenir.

#### Enjeux

La principale difficulté consiste à assurer le financement de la coordination du groupe de travail, des réunions du groupe de travail et de la mise en œuvre du Programme de travail sur les voies de migration.

#### Prochaines étapes

Il est envisagé de tenir une réunion virtuelle du groupe de travail sur les voies de migration pendant la période intersessions. La planification sera discutée avec les conseillers pour les oiseaux nommés par la COP.

### Groupe spécial sur les voies de migration des Amériques

#### État des lieux et réalisations

Conformément au point c) de la [Décision 13.41](#), le Secrétariat a été en contact avec le président du groupe spécial (Brésil). Depuis la finalisation du plan de travail du groupe spécial par un groupe consultatif volontaire sous la direction de l'organisation Audubon, les ressources humaines et financières étaient insuffisantes pour coordonner ce groupe spécial de manière permanente afin de faire avancer la mise en œuvre du plan de travail, et des réunions en personne n'ont pas pu être organisées en raison du manque de ressources et de la pandémie mondiale de COVID-19. Néanmoins, sur la base des échanges avec le Secrétariat depuis la COP13, et conformément à l'action 1.1.4 du plan de travail, le Brésil a rejoint le groupe spécial sur l'énergie pour soutenir l'élaboration de lignes directrices reprenant les bonnes pratiques sur la conciliation des évolutions en matière d'énergies renouvelables avec la conservation des espèces migratrices. Le secrétariat a également facilité et essayé d'améliorer l'échange d'informations dans le contexte des technologies des énergies renouvelables et des espèces migratrices entre les pays et avec les entités multilatérales. En général, le Secrétariat a assuré la promotion du groupe spécial et de ses travaux à des occasions ponctuelles.

#### Enjeux

Le principal défi consiste à assurer le financement de la coordination et des réunions du groupe spécial ainsi que de la mise en œuvre du plan de travail.

#### Prochaines étapes

Le Secrétariat continuera à aider le groupe spécial à trouver des ressources aux fins de sa coordination de manière permanente. Il continuera également à soutenir la mise en œuvre du plan de travail et à organiser des réunions en personne à l'avenir, en étroite consultation avec les membres et les autres partenaires intéressés.

### Voie de migration d'Asie centrale

Pour soutenir la mise en œuvre de la [Décision 13.46](#), le Secrétariat a collaboré avec le Gouvernement indien et le Secrétariat de l'AEWA pour faire progresser le processus lancé en 2018 entre le gouvernement indien et les deux Secrétariats. Sur la base de ce processus, en mars 2021, le Secrétariat a envoyé un appel à nominations de représentants pour l'initiative de la voie de migration d'Asie centrale aux États de l'aire de répartition, aux organisations pertinentes, y compris les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'aux experts. Au moment de la rédaction du présent document, 10 États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale, 14 organisations ainsi que les représentants des organes consultatifs techniques de la CMS et de ses accords associés pertinents avaient confirmé leur représentation.

### **Enjeux**

Le principal défi consistera à obtenir le soutien politique de tous les États de l'aire de répartition et les ressources nécessaires à la mise en place d'un cadre institutionnel pour les voies de migration d'Asie centrale, et d'une réunion intergouvernementale dans le but de convenir des modalités du cadre avant la COP14, ainsi qu'à réunir les ressources et les capacités nécessaires à la mise à jour du Plan d'action de la CMS pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats sur la voie de migration d'Asie centrale.

### **Prochaines étapes**

Afin de définir les éléments des travaux requis pour aborder les questions de conservation des espèces, les plans d'action existants et leur statut, ainsi que les activités scientifiques et de renforcement des capacités, le Secrétariat entrera en contact avec les États de l'aire de répartition. En étroite collaboration avec le Gouvernement indien, il est envisagé d'organiser une réunion de bilan en ligne, si possible en 2021.

### **Prévention de l'empoisonnement des oiseaux**

#### **État des lieux et réalisations**

Par la [Résolution 11.15 \(Rev.COP13\)](#), la COP13 a réaffirmé l'adoption des *Lignes directrices pour prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs* et a proposé le prolongement du groupe de travail à composition non limitée sur la prévention des empoisonnements (PPWG) jusqu'à la COP14. Conformément à la même résolution, le Secrétariat a soutenu l'élaboration du mandat du groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb (en préparation au moment de la rédaction du présent document), qui est présenté au Comité permanent de la CMS lors de sa 52<sup>e</sup> réunion dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.16 *Suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb*.

En outre, le Secrétariat et l'Unité de coordination du MdE sur les rapaces ont soutenu des activités en coopération avec des partenaires, en particulier la Fondation pour la conservation des vautours, pour faire face à l'empoisonnement catastrophique des vautours charognards (*Necrosyrtes monachus*) qui a eu lieu en Guinée-Bissau en mars 2020, notamment en contribuant à un concept d'un consortium d'organisations partenaires pour une mission de renforcement des capacités par des vétérinaires et des experts en vautours en Guinée-Bissau. Dans ce contexte, le Secrétariat a également inclus une proposition de budget pour la coordination du Plan d'action multi-espèces sur les vautours d'Afrique-Eurasie dans une note conceptuelle sur *la protection des populations vulnérables et des espèces migratrices en Afrique de l'Ouest contre les zoonoses par la mise en place de paysages et d'habitats non fragmentés*, présentée à l'Initiative internationale pour le climat (IKI), en réponse à l'appel à proposition de projets de l'IKI sur le thème « Pandemic preparedness: natural protective barriers between humans and animals by expanding, linking and improving protected areas ». Au moment de la rédaction du présent rapport, une réponse de l'IKI est toujours attendue.

Enfin, le Secrétariat a soutenu un groupe d'experts ad hoc de la CMS pour l'évaluation de l'exposition des oiseaux de l'Union européenne aux poids de pêche en plomb et aux munitions au plomb dans les environnements terrestres, établi grâce au travail volontaire de plusieurs membres du PPWG. Le groupe a récemment répondu à un appel de l'Agence européenne des produits chimiques, en fournissant une évaluation de la probabilité et de la fréquence d'ingestion de munitions au plomb dans les environnements terrestres et de poids de pêche en plomb par les espèces d'oiseaux de l'Union européenne, ainsi que du nombre d'oiseaux en danger.

### Enjeux

La principale difficulté relative à cette résolution et aux [Décisions 13.39 et 13.40](#) connexes est le manque de ressources financières pour engager un coordinateur pour le PPWG et le groupe spécial intergouvernemental prévu sur la suppression progressive de l'utilisation de munitions au plomb et de poids de pêche en plomb, pour organiser des ateliers régionaux afin de mettre en œuvre les actions définies dans le Programme de travail du PPWG, et pour organiser les réunions du groupe de travail et du groupe spécial.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat soutient le StC52 dans la préparation du mandat pour le groupe spécial intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb. Une fois le mandat approuvé par le Comité permanent, pour mettre en œuvre le point c) de la Décision 13.40, sous réserve de la disponibilité des ressources, le Secrétariat lancera le processus de convocation du groupe spécial.

### Groupe spécial sur l'énergie

#### État des lieux et réalisations

Dans la [résolution 11.27 \(Rev. COP13\)](#), la COP réaffirme l'instruction qu'elle avait donnée au Secrétariat de convoquer un groupe de travail spécial pluri acteurs sur la conciliation de certains développements dans le secteur de l'énergie avec la conservation des espèces migratrices (le groupe de travail spécial sur l'énergie, ETF). Le Gouvernement allemand a financé la coordination et le fonctionnement de base de l'ETF de 2018 à fin 2020 dans le cadre du programme des champions des espèces migratrices. Un accord contractuel avec BirdLife International pour la coordination de l'ETF a été mis en place jusqu'en avril 2021.

#### Composition

Au moment de la rédaction du présent document, 15 Parties contractantes à la CMS sont membres de l'ETF, avec des représentants des Ministères et autorités liés à l'environnement, à l'énergie et au développement. En outre, les membres comprennent une agence gouvernementale de développement international, les secrétariats de six accords multilatéraux sur l'environnement et dix autres organisations et institutions internationales, dont des organisations et réseaux



intergouvernementaux, des banques de développement et des organisations non gouvernementales. Quinze autres organisations et associations nationales et internationales sont des observateurs de l'ETF.

### Activités

Pendant la période intersessions, le Secrétariat a collaboré étroitement avec l'ETF et son coordinateur, et a soutenu diverses activités, par exemple :

- l'organisation de la [5<sup>e</sup> réunion de l'ETF](#) (ETF5), les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020, en ligne ; l'une des principales réalisations de cette réunion a été l'adoption du nouveau plan de travail de l'ETF pour la période 2021-2024.
- deux réunions virtuelles intermédiaires de l'ETF le [3 août 2020](#) et le [28 avril 2021](#) ;
- les activités de collecte de fonds et de sensibilisation, ainsi que la préparation et la diffusion d'un [dossier de collecte de fonds](#) ; les lettres de collecte de fonds à adresser aux banques de développement et autres institutions financières ;
- l'élaboration du projet de nouveau plan de travail de l'ETF présenté et adopté lors de l'ETF5.
- la maintenance du site Web de l'ETF et la création de pages Web pour les réunions, avec le soutien de l'équipe conjointe de communication CMS-AEWA.
- la communication avec les gouvernements et les partenaires pour promouvoir l'ETF et renforcer ses membres.

D'autres activités et événements majeurs sont mis en évidence dans le [rapport de la réunion de l'ETF5](#).

### Situation financière

Lors de la COP13, le Gouvernement indien a promis 60 000 EUR pour les travaux de l'ETF dans le cadre du programme des champions. En 2021, le Gouvernement français s'est engagé à verser 25 000 EUR pour les activités liées à la coordination de l'ETF.

Le Secrétariat a également contribué à un concept de projet lancé par un consortium de BirdLife International pour la procédure de sélection spécifique par pays de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) pour l'Afrique du Sud, en août 2020, sur le thème : « *Restaurer les écosystèmes en Afrique du Sud pour capturer le carbone, améliorer la résilience des populations au changement climatique et sauvegarder la biodiversité* ». Le Secrétariat a également inclus des propositions budgétaires pour la coordination des travaux de l'ETF. Toutefois, nous avons récemment appris que le concept avait été rejeté par l'IKI.

### Enjeux

Le principal défi consiste à réunir des fonds pour assurer une base durable et plus solide à la coordination de l'ETF pour les années à venir, afin de mobiliser plus efficacement les membres de l'ETF. D'autres difficultés sont à noter, comme l'engagement, la participation et l'action des membres et des observateurs de l'ETF en vue de l'achèvement du plan de travail et de la diffusion et de la promotion de l'ETF à plus grande échelle, ainsi que le renforcement de la participation des institutions financières.

### Prochaines étapes

Sur la base des ressources disponibles et sous réserve de fonds supplémentaires à l'avenir, le Secrétariat s'efforcera d'assurer la poursuite de la coordination de l'ETF à long terme, y compris au moyen d'accords contractuels pertinents avec BirdLife International ; et vise à promouvoir et à renforcer davantage la participation des gouvernements et des organisations, en particulier les institutions financières internationales, aux travaux de l'ETF, et à soutenir la mise en œuvre du plan de travail de l'ETF 2021-2024 et les réunions de l'ETF dans la mesure du possible.



## APPUI À LA MISE EN ŒUVRE – ESPÈCES TERRESTRES

### MÉMORANDUMS D'ENTENTE, PLANS D'ACTION AUTONOMES ET INITIATIVES

#### Accord Gorilla

##### État des lieux et réalisations

L'adhésion de la République d'Angola à l'Accord Gorilla a pris effet en janvier 2021.

Le financement octroyé par le Gouvernement allemand par l'intermédiaire du Secrétariat du Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) a permis le recrutement d'un consultant pour mener une analyse sur la manière dont le Nigeria et le Cameroun s'acquittent de leurs obligations au titre de la CMS en ce qui concerne les chimpanzés et les gorilles, au moyen de leurs législations et réglementation nationales.

Le Secrétariat de la CMS a pris contact avec le GRASP ainsi qu'avec des donateurs potentiels pour mettre en œuvre le travail au titre de l'accord. En outre, une lettre a été envoyée aux parties de l'Accord Gorilla et aux États membres du GRASP aux fins de nommer des points focaux communs pour rationaliser la collaboration.

##### Enjeux

Les parties tardent à payer leurs contributions convenues, ce qui limite le financement disponible pour la mise en œuvre des activités de conservation.

En raison de la pandémie de COVID-19, les préparatifs de la 4<sup>e</sup> réunion des parties à l'accord ont dû être reportés à 2021.

##### Prochaines étapes

Le Secrétariat prévoit d'organiser la 4<sup>e</sup> réunion des parties en 2021 ou début 2022 et poursuivra la collaboration avec le Secrétariat du GRASP pour harmoniser davantage les travaux des deux entités, notamment au moyen d'un mémorandum d'entente entre le GRASP et le Secrétariat de la CMS.

Les experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Secrétariat du GRASP tiendront une réunion technique pour choisir un projet qui pourrait faire avancer la conservation du gorille dans ses États de répartition, en utilisant les fonds qui sont encore disponibles pour l'Accord Gorilla.

#### Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI)

##### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat a renouvelé son programme de travail conjoint 2020-2023 avec l'Agence fédérale pour la conservation de la nature d'Allemagne (BfN), financé par le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), ce qui a permis la convocation d'un atelier en ligne sur le cerf de Boukhara en 2020. Dans le cadre du programme de travail conjoint, la BfN a également accepté de fournir des ressources en 2021 pour établir une feuille de route pour la conservation de la panthère de Perse et d'un atelier connexe en 2022, ainsi qu'un atelier sur les infrastructures linéaires toujours en 2022. La BfN a accepté de fournir, en 2023, des ressources pour l'organisation de deux autres ateliers, l'un sur l'âne sauvage d'Asie et l'autre sur le renforcement des capacités de coopération transfrontière ou de lutte contre le braconnage par des approches communautaires.

Le financement octroyé par le Gouvernement suisse a permis au Secrétariat de désigner en mai 2021 un expert pour étendre le rapport intitulé « Cartographie des points chauds transfrontaliers de l'Initiative des mammifères de l'Asie centrale » aux espèces incluses par la COP13 dans le programme de travail de la CAMI et aux zones pertinentes en Asie du Sud et de l'Est.

Le Bureau du PNUE à Vienne a informé le Secrétariat que la proposition de projet conjoint soumise il y a quatre ans à l'Initiative internationale pour le climat (IKI) de l'Allemagne a été retenue. Le Secrétariat pourra ainsi mettre en œuvre un certain nombre d'activités du programme de travail de la CAMI liées à l'adaptation des écosystèmes au cours des trois années et demie à venir.

Compte tenu de la situation de plus en plus critique du guépard d'Asie (sous-espèce *venaticus* de l'*Acinonyx jubatus*) et du statut précaire du guépard d'Afrique du Nord-Est (*A. j. soemmeringii*), le Groupe CSE UICN de spécialistes des félins a proposé à la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC5) de mettre en place une stratégie coordonnée de conservation et de reconstitution du guépard en Afrique du Nord-Est et dans son ancienne aire de répartition en Asie. Un groupe de travail intersessions a été créé pour élaborer ladite stratégie.

### **Enjeux**

Les conséquences de la COVID-19 ont imposé une redéfinition des priorités dans la mise en œuvre du programme de travail conjoint avec la BfN et ont débouché sur un accent accru sur le travail de bureau ainsi qu'à l'organisation d'ateliers en ligne plutôt qu'en personne.

Les travaux de la CAMI ont connu un retard à la fin de l'année 2020 en raison du départ de son coordonnateur. Une nouvelle coordonnatrice a été recrutée et devrait prendre ses fonctions bientôt.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat recrutera deux personnes aux niveaux professionnel et des services généraux pour appuyer la mise en œuvre du projet IKI.

## **Mémorandum d'entente saïga**

### **État des lieux et réalisations**

En 2020, le Secrétariat a commandé une étude financée par la BfN afin de fournir une vue d'ensemble de l'état de conservation de l'antilope saïga qui sera soumis à l'examen de la 4<sup>e</sup> réunion des signataires du MdE y relatif ; elle sera organisée en ligne par la Fédération de Russie les 28 et 29 septembre 2021.

Toujours en 2020, le Secrétariat a commandé l'étude intitulée « The Sustainable Use of Saiga Antelopes : Perspectives and Prospects » sur financement du Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire/Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature.

### **Enjeux**

La disparition de M. Anton Mezhnev, point focal pour l'antilope saïga au sein de la Fédération de Russie, prive le MdE d'un expert très respecté dont le soutien a été inestimable.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat a entamé des discussions avec la Fédération de Russie autour de l'organisation de la MOS4 sur l'antilope saïga.

## **Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et MdE sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest**

## État des lieux et réalisations

Le Gouvernement allemand a octroyé un financement pour organiser une réunion du MdE sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest immédiatement après le programme MIKE de la CITES en 2020 afin de discuter de la mise en œuvre des Décisions 13.99 à 13.100 de la COP relatives à l'avenir du MdE.

## Enjeux

En raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19, la réunion n'a pas pu se tenir.

## Prochaines étapes

Le Secrétariat envisage de convoquer la réunion en ligne au cours du quatrième trimestre de 2021.

## Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique (ACI)

### État des lieux et réalisations

Un projet de programme de travail de l'ACI a été élaboré en collaboration entre le Secrétariat de la CMS, le Secrétariat de la CITES et les experts des Groupes CSE UICN de spécialistes des félins et des canidés. Le projet de programme de travail a fait l'objet de consultations par voie électronique avec les États de l'aire de répartition de l'ACI. Un projet révisé du document a été soumis à la 73<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la CITES pour examen. Après approbation par ledit comité par procédure postale, le programme de travail révisé est soumis à la 52<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la CMS dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.18 « Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains ».

Les Directives pour la conservation du lion en Afrique (GCLA) et la Feuille de route pour la conservation des léopards en Afrique (RCLA) ont été soumises pour examen à la 31<sup>e</sup> réunion du Comité pour les animaux de la CITES (AC31) et à la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (SCC-SC5). Lors de ces deux réunions, il a été décidé de déléguer l'examen futur des directives sur le lion aux États de l'aire de répartition pour qu'ils y travaillent au cours de leurs réunions dans le cadre de l'ACI, à condition que le Comité pour les animaux et le Conseil scientifique soient informés et consultés sur tout développement les concernant. En ce qui concerne la feuille de route sur le léopard, seul le Conseil scientifique de la CMS a délégué son examen aux réunions des États de l'aire de répartition dans le cadre de l'ACI.

Lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Conseil scientifique de la CMS, un groupe de travail intersessions a été mis sur pied avec pour mandat d'examiner le statut de conservation des populations de guépards du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe et leur inscription potentielle à l'Annexe I de la CMS, de faire rapport au Comité de session lors de sa 6<sup>e</sup> réunion sur ses conclusions et d'informer une décision à la COP14.

## Enjeux

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement, les États de l'aire de répartition de l'ACI n'ont pas pu se réunir ; toutefois, une réunion devrait se tenir en 2022, sous réserve de la disponibilité des ressources externes.

## Prochaines étapes

Le Secrétariat poursuivra sa coopération avec le Secrétariat de la CITES sur l'ACI et les questions liées aux espèces qu'elle couvre. Cette coopération comprendra les préparatifs de la réunion des États de l'aire de répartition, qui est essentielle pour orienter la mise en œuvre et la gouvernance futures de l'initiative ainsi que pour la hiérarchisation des tâches dans le cadre de leur programme de travail.

Il est prévu une collaboration avec l'UICN dans l'établissement d'un mécanisme de financement durable pour l'ACI.

## MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CONCERTÉES

### Mégafaune sahélo-saharienne

#### État des lieux et réalisations

En 2020, la COP13 a adopté le renouvellement et la poursuite de l'action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne<sup>1</sup> conformément au processus élaboré dans la Résolution 12.28 *Actions concertées*<sup>2</sup>. La COP13 a également adopté l'inclusion de deux espèces supplémentaires dans l'action concertée : la gazelle à front roux (*Eudorcas rufifrons*) et le mouflon de Barbarie (*Ammotragus lervia*). Aux côtés du Conseil scientifique, le Secrétariat de la CMS soutient l'action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne<sup>3</sup>.

En réponse à une proposition formulée par le Secrétariat en étroite coopération avec le Groupe CSE UICN de spécialistes des antilopes, en 2021, le Gouvernement allemand a promis un financement de 1,46 million d'euros pour un projet traitant de l'abattage illégal et de la perturbation de la mégafaune sahélo-saharienne. Le projet devrait démarrer dans le courant de l'année 2021 et se poursuivre jusqu'en 2024. Il a pour objectif d'aider les États de l'aire de répartition à améliorer la conservation régionale de la mégafaune sahélo-saharienne en renforçant leur capacité à promouvoir la durabilité de leurs actions par une coopération régionale et multipartite. En particulier, le projet apportera un appui aux activités visant à stopper l'extinction des derniers Addax restés à l'état sauvage dans la zone adjacente à la réserve naturelle nationale de Termit Tin Toumma, dans l'est du Niger. Les activités comprennent le marquage par GPS de quelques individus Addax afin de collecter et d'analyser des données sur leurs habitudes de déplacement et de migration pour un meilleur suivi, et la mise en place d'un programme de patrouille régulier.

#### Enjeux

L'enjeu majeur du projet décrit ci-dessus est de mettre fin à l'extinction de la centaine d'Addax sauvages restants au Niger. L'atteinte de cet objectif passe par l'implication de partenaires supplémentaires et la mobilisation de ressources supplémentaires importantes pour établir un centre de reproduction afin de conserver le patrimoine génétique de la population sauvage restante. Les problèmes de sécurité dans divers pays de la région sahélo-saharienne et la logistique complexe nécessaire aux interventions sur le terrain constituent également des défis importants.

#### Prochaines étapes

Le Secrétariat entamera la mise en œuvre du projet ; il est en contact avec divers pouvoirs publics et organismes afin d'obtenir un soutien et des ressources supplémentaires pour les actions d'urgence pour le sauvetage des derniers Addax sauvages, ainsi que pour la durabilité des activités mises en œuvre dans le cadre du projet susmentionné à long terme. Au moment de la rédaction du présent document, le troisième séminaire régional des États de l'aire de répartition de l'action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne devrait se tenir au Maroc en 2022.

<sup>1</sup> [Action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne \(Action concertée 13.4\)](#)

<sup>2</sup> Remplacée par la [Résolution 12.28 \(Rév.COP13\) « Actions concertées »](#)

<sup>3</sup> Résolution 12.28 (Rév.COP13) « *Actions concertées* » paragraphe 6 du dispositif.

## Éléphant d'Asie

### État des lieux et réalisations

Le Gouvernement indien a informé le Secrétariat de la signature d'un protocole sur la conservation transfrontière des éléphants avec le Gouvernement bangladais, comme première étape de la mise en œuvre de l'Action concertée 13.2.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat continuera de communiquer avec les Gouvernements indien et bangladais.

## Chimpanzés

### État des lieux et réalisations

Dans le contexte de l'Action concertée 13.1 pour les populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) de l'Afrique de l'Ouest, le Secrétariat a communiqué avec le Groupe de travail sur les cultures de chimpanzés (WGCC) de la Section des grands singes du Groupe CSE UICN de spécialistes des primates, et a organisé une réunion en ligne avec ses membres en juillet 2020 pour examiner les possibilités de collaboration entre le WGCC et l'Action concertée de la CMS en faveur des populations de chimpanzés en Afrique de l'Ouest. Un calendrier de préparation d'une proposition de projet préliminaire a été convenu. En appui à la mise en œuvre de l'action concertée, le Secrétariat a lancé, formulé et soumis un concept pour une proposition de projet à l'Initiative internationale pour le climat (IKI) sous le titre « Protéger les populations vulnérables et les espèces migratrices en Afrique de l'Ouest contre les zoonoses par la mise en place de paysages et d'habitats non fragmentés », dans le cadre d'un consortium avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), la Fondation Elephant Protection Initiative (Fondation EPI), l'UICN, Fauna and Flora International (FFI), le Sanctuaire de chimpanzés de Tacugama (TCS) et la Fondation pour les chimpanzés sauvages (WCF), en réponse à l'appel à proposition de projets de l'IKI sur le thème « Pandemic preparedness: natural protective barriers between humans and animals by expanding, linking and improving protected areas » de mars 2021.

### Enjeux

Le principal enjeu de cette initiative est de réunir des fonds suffisants pour l'organisation des réunions de planification des États de l'aire de répartition et des experts et parties prenantes concernés, pour la collecte de données, les priorités en matière de conservation et la mise en œuvre sur le terrain ainsi que pour le travail de sensibilisation stratégique visant à accroître la participation du public.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat entretiendra des contacts avec le WGCC et, sous réserve de l'approbation du concept IKI susmentionné, travaillera en étroite collaboration et en coordination avec le consortium IKI sur l'ensemble de la proposition et exhortera le groupe de travail sur la culture à rédiger un rapport de mise en œuvre à soumettre aux comités de session et à la COP14.

## Girafe

### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat a distribué le manuel « A Journey of Giraffe – A practical Guide to Wild Giraffe Translocations » rédigé par la Giraffe Conservation Foundation début 2021 pour que les États de l'aire de répartition puissent faire leur observations. Le manuel était l'un des produits envisagés de l'action concertée. Le Secrétariat n'a pas été en mesure jusqu'à présent de lever des fonds pour la mise en œuvre de l'Action concertée 13.3.

## Prochaines étapes

Le Secrétariat essaiera de réunir des fonds pour la mise en œuvre de l'action concertée.

## MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS, DÉCISIONS ET AUTRES PERTINENTES

### Pollution plastique

#### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat a collaboré avec le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) dans la mise en œuvre d'un projet financé par le Gouvernement japonais, qui contribue à la mise en œuvre de la Décision 13.123 dans la région Asie et Pacifique. Le projet « Promotion of Action against Marine Plastic Litter in Asia and the Pacific (CounterMEASURE II) » est doté d'une enveloppe de 5,7 millions de dollars avec pour objectif de produire des connaissances scientifiques sur la pollution plastique dans le Mékong, le Gange et certains fleuves du Sri Lanka et du Myanmar, les partager et les diffuser afin d'informer les processus politiques et décisionnels aux niveaux local, national, régional et mondial.

Le Secrétariat de la CMS dirige le domaine d'intervention « Espèces migratrices » de CounterMEASURE II, qui contribue à la réalisation des trois résultats clés et gère un budget de 271 000 dollars américains à mettre en œuvre d'ici mars 2022. Le Secrétariat travaille avec un certain nombre de partenaires de mise en œuvre pour :

- a. produire un rapport résumant les connaissances actuelles sur l'incidence de la pollution plastique sur les espèces migratrices dans les écosystèmes d'eau douce et terrestres, en mettant l'accent sur la région Asie-Pacifique (National Oceanography Centre du Royaume-Uni) ;
- b. évaluer le niveau de risque posé par l'exposition au plastique chez les espèces migratrices présentes dans le bassin du Mékong et du Gange (Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization d'Australie) ;
- c. mener des recherches sur l'étendue et l'incidence de la pollution par les plastiques sur la faune du Mékong et du Gange, en mettant l'accent sur les espèces migratrices de poissons d'eau douce (Secrétariat de la Commission du Mékong) ;
- d. élaborer un protocole de surveillance de l'incidence des plastiques sur la faune vivant dans le bassin du Mékong (Secrétariat de la Commission du Mékong) ;
- e. mener des activités de sensibilisation à la pollution plastique et à son incidence sur les espèces migratrices dans les bassins du Mékong et du Gange.

#### Prochaines étapes

Les rapports soumis par les partenaires de mise en œuvre sont en cours d'évaluation et seront évalués par un groupe consultatif scientifique, créé pour évaluer tous les résultats du projet.

### Infrastructures linéaires

#### État des lieux et réalisations

Grâce au financement reçu du Gouvernement allemand, le Secrétariat a chargé un spécialiste en matière d'EIE/d'ESE d'apporter son concours à la mise en œuvre des Décisions 13.130 à 13.134 Développement d'infrastructures et espèces migratrices. Un rapport a été préparé et soumis au Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 5<sup>e</sup> réunion. Le Comité de session a créé un groupe de travail multipartite sur les infrastructures linéaires, composé de parties prenantes ayant une expérience et des connaissances sur l'incidence du développement des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices et les options d'atténuation. Dans le cadre de la mise en œuvre du



programme de travail conjoint entre le Secrétariat et la BfN, mis en place dans le cadre de la CAMI, le Gouvernement allemand a octroyé un financement pour organiser une réunion du groupe de travail multipartite au deuxième trimestre 2022.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat apportera un appui à la convocation du groupe de travail multipartite sur les infrastructures linéaires et à l'organisation de sa réunion.

## Consommation et commerce non durables des espèces terrestres et aviaires

### État des lieux et réalisations

En 2020, le Secrétariat a discuté avec BirdLife International des possibilités d'approches conjointes de collecte de fonds pour mettre en œuvre la [Décision 13.109](#) *Gérer l'utilisation non durable de la viande d'animaux sauvages terrestres et aviaires des espèces migratrices d'animaux sauvages*. Le Secrétariat a élaboré un mandat et, grâce à des contributions volontaires des Gouvernements allemand et norvégien, a chargé le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) de mener une analyse des effets directs et indirects du prélèvement, du commerce et de la consommation de viande d'animaux sauvages sur les espèces terrestres inscrites aux Annexes I et II de la CMS. Au moment de la rédaction de ce document, l'analyse et l'établissement de la version définitive du rapport connexe étaient en cours.

### Enjeux

En ce qui concerne les ressources financières, la principale difficulté est la collecte de fonds suffisants pour mettre en œuvre la composante « espèces aviaires » de la Décision 13.109. En ce qui concerne le fond, d'importantes lacunes en matière d'informations et de données sur les effets du prélèvement, du commerce et de la consommation de viande d'animaux sauvages, dues également à l'inaccessibilité de certaines bases de données pertinentes, empêchent la formulation de recommandations stratégiques. Nombre de pays citent la répression inadéquate du prélèvement illégal ou non durable de viande d'animaux sauvages sur des espèces listées par la CMS comme principal problème.

### Prochaines étapes

Le Secrétariat poursuivra, en coopération avec les Parties et les partenaires, la recherche de ressources supplémentaires pour régler le problème en comblant les lacunes en matière d'information, en formulant des recommandations en matière de politiques et en assurant leur coordination au niveau international, et des concepts pour renforcer la sensibilisation à la question à différents niveaux, ainsi que pour appuyer la mise en œuvre de projets et de mesures contre le prélèvement, le commerce et la consommation illégaux et non durables des espèces inscrites à la CMS. Le Secrétariat coopérera également avec les Parties dans l'accès aux données nationales sur la question contenues dans les bases de données actuellement inaccessibles, conformément à la Décision 13.110.

## Aires de conservation transfrontières

### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat de la CMS a fait avancer de manière significative les accords pour l'appui aux aires de conservation transfrontières (ACT), y compris le soutien pour compléter le Memorandum d'entente Mana Pools-Bas-Zambèze et les initiatives pour l'étendre à l'ACT Zimbabwe-Mozambique-Zambie (ZIMOZA). En outre, le Secrétariat a apporté la touche finale aux accords avec la WWF-Tanzanie et la Elephant Protection Initiative qui encadrent la collaboration au renforcement des accords et des plans de gestion pour les ACT Niassa-Selous (Mozambique et Tanzanie) et Kafta-Sheraro-Gash Setit (Éthiopie et Érythrée) respectivement. D'énormes progrès ont été accomplis dans ce cadre et la recherche des paramètres de base pour l'élaboration d'accords et de plans est à présent achevée pour les deux sites. Le Secrétariat a également conclu un accord de

partenariat avec la Fondation pour la conservation du guépard et Legal Atlas, afin de soutenir l'évaluation de la législation des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la faune et les zones protégées, dans la mesure où elle concerne la création d'ACT. La compilation des textes juridiques et des documents d'appui, des bonnes pratiques et des documents pertinents en matière de conservation, de gestion et de criminalité liées à la faune a été achevée au troisième trimestre de 2020, et l'analyse des domaines potentiels d'harmonisation juridique a également été réalisée. Des consultations sont en cours avec les pays de l'IGAD sur les domaines d'harmonisation à faire progresser.

La création du groupe de travail sur la zone de conservation transfrontière de la Communauté d'Afrique de l'Est (ACT CAE) grâce à l'approbation du Conseil sectoriel de son Secrétariat sur le tourisme et la gestion de la faune est un jalon important. Les États membres de la CAE ont désigné des points focaux ACT pour les travaux du groupe de travail. La première réunion officielle du groupe de travail, qui s'est tenue le 15 mai 2020, a permis d'établir ses structures officielles, d'approuver officiellement son mandat et d'établir un plan de travail préliminaire. Le groupe s'est doté d'une structure par laquelle la CMS et d'autres partenaires, tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), peuvent appuyer le Secrétariat de la CAE dans le renforcement de sa capacité à créer des instruments politiques de haut niveau et des politiques relatives aux ACT.

### **Enjeux**

En raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19, la mise en œuvre de certaines activités, telles que la signature finale du Mémorandum d'entente Mana Pools-Bas-Zambèze, a été entravée. Ces activités seront réalisées dès que possible, une fois les restrictions de voyage levées.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat travaillera à présent avec les États membres de l'IGAD sur l'harmonisation légale qui renforcera les ACT dans la région. Il entamera également le travail sur des plans de gestion pratiques des ACT potentielles de Niassa-Selous et de Kafta-Sheraro-Gash Setit. Enfin, le Secrétariat collaborera avec le groupe de travail sur les ACT de la CAE afin de soutenir le renforcement des capacités et de créer des outils qui serviront de base à la sélection et à la création de futures ACT dans la région.

## **Âne sauvage d'Afrique**

### **État des lieux et réalisations**

La feuille de route pour la conservation de l'âne sauvage d'Afrique fournit des directives clés pour la conservation de l'âne sauvage d'Afrique. En 2020, le Secrétariat a organisé des appels avec les points focaux nationaux de l'Érythrée et de l'Éthiopie pour comprendre leurs priorités et leurs besoins en matière de conservation. Ces appels ont permis de dresser une liste de tâches prioritaires. Plusieurs activités sont en cours de mise en œuvre ; par exemple, le Secrétariat de la CMS, en collaboration avec le président du Groupe CSE UICN de spécialistes des équidés, a créé un concept pour la production d'une vidéo de sensibilisation sur la situation critique de l'âne sauvage d'Afrique et l'importance de la conservation de l'espèce en Éthiopie et en Érythrée (en collaboration avec les PFN, le ou les experts de l'UICN, les chercheurs, les gardes forestiers sur place, et éventuellement d'autres personnes), qui sera diffusée dans les écoles, les universités et les musées des États de l'aire de répartition.

Le Gouvernement allemand a financé certaines tâches de la liste prioritaire (évaluations de l'ADN et du régime alimentaire ; évaluation de la répartition).

### **Enjeux**

En raison de la COVID-19, nombre de projets ont vu leur mise en œuvre suspendue ou reportée. Par exemple, il n'a pas été possible de recruter un volontaire chargé de la production de la vidéo avant la mi-2021, et d'autres projets ont été retardés par des restrictions de voyage (par exemple,

entre les États de l'aire de répartition) et par la réquisition des laboratoires pour les mesures liées à la COVID-19. Ces activités reprennent ou sont poursuivies progressivement, au gré de la levée des restrictions dans les différents sites.

### **Prochaines étapes**

Nombre d'activités en attente seront menées dans un avenir proche ; c'est notamment le cas d'une évaluation de la présence de l'âne sauvage d'Afrique dans le parc national d'Elbe en Égypte ; des évaluations d'échantillons d'ADN et du régime alimentaire pour comprendre les besoins écologiques et la présence de l'âne sauvage d'Afrique dans son aire de répartition ; et une évaluation de la répartition. En outre, le Secrétariat de la CMS prévoit de recruter un volontaire pour la production d'une vidéo de sensibilisation sur l'âne sauvage d'Afrique.

### **Participation des communautés et moyens d'existence**

#### **État des lieux et réalisations**

Si certains efforts ont déjà été déployés pour recueillir des renseignements sur les initiatives relatives à la participation des communautés à la conservation et à la gestion des espèces inscrites à la CMS, il n'en demeure pas moins qu'en raison des ressources limitées, le Secrétariat n'a pas été en mesure de faire progresser la mise en œuvre de la Décision 13.119.

#### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat sollicitera un appui extérieur pour collecter les études de cas et préparer la compilation comme demandé.

## INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

### GESTION DES INFORMATIONS

#### État des lieux et réalisations

Le site Web de la CMS a connu une amélioration constante grâce aux contributions d'utilisateurs réguliers (points focaux nationaux, personnel du Secrétariat, etc.). L'expérience utilisateur a également été améliorée grâce à la création de pages de listes dynamiques compilant les décisions et résolutions en vigueur depuis la dernière Conférence des Parties ainsi que de nouvelles pages de type « Pôle d'information » sur des sujets spécifiques tels que l'infrastructure, la connectivité écologique ou les requins. Outre le site Web de la CMS, des dizaines de sites Web consacrés aux Mémoires d'entente (MdE) et espaces de travail ont été entretenus et améliorés.

Une importante mise à niveau technique des sites Web de la Famille CMS propulsés par le système de gestion de contenu Drupal, imposée par les normes établies de l'industrie, est en cours. En effet, la septième version de Drupal deviendra bientôt obsolète sur le plan des fonctionnalités et de la sécurité. La mise à niveau de Drupal 7 à Drupal 8/9 exige une migration de l'ancien site Web vers un nouveau site. Un travail considérable a par conséquent été entrepris afin de procéder à cette migration, incluant notamment l'évaluation des fonctionnalités et l'élaboration d'un nouveau prototype de modèle permettant la mise en œuvre des dernières normes et tendances en matière d'ergonomie. Une enquête de grande envergure concernant les améliorations à venir du site Web a été menée auprès de plusieurs centaines de points focaux nationaux de tous les instruments de la Famille CMS à l'automne 2020. Le financement de base de cet important projet de mise à niveau du site Web, dont la conclusion est prévue pour fin 2021, a été alloué avec succès par un partage des coûts au sein de la Famille CMS.

Au cours de la COP13 de la CMS, un portail « Newsroom » a servi de page d'accueil du site Web afin de guider les visiteurs directement vers les actualités, les documents et les diffusions en direct de la conférence.

Le site Web de la CMS alimente sans interruption le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (portail InforMEA) en données par l'intermédiaire de son API (interface de programmation ou *application programming interface*). Le Secrétariat a par ailleurs utilisé de façon intensive le système de rapport en ligne (ORS) élaboré par le WCMC du PNUE au cours de plusieurs cycles d'établissement des rapports de la CMS et des MdE.

L'Unité commune CMS/AEWA chargée de la communication, de la gestion de l'information et de la sensibilisation (IMCA) continue de fournir des services opérationnels tels que l'inscription aux réunions, le système de rapport en ligne ou la diffusion des bulletins d'information.

#### Enjeux

Les travaux préparatoires à la mise à niveau de dizaines de sites Web et espaces de travail de la CMS et de la Famille CMS étendue se sont avérés extrêmement complexes en raison du volume de données, des niveaux d'interopérabilité et des fonctionnalités utilisées par les sites Web actuels. Par ailleurs, d'un point de vue technique, certains modules existants sont devenus obsolètes, et leur remplacement et leur mappage vers de nouveaux modules ont représenté un défi en raison des évolutions technologiques.

## Prochaines étapes

L'Unité IMCA s'attachera principalement à faire en sorte que le projet de mise à jour soit mené à bien vers la fin de l'année 2021. Les tâches importantes à venir pour l'Unité incluent :

- La migration des documents depuis un système de dossiers partagés vers un système professionnel de gestion des documents (Teams/Sharepoint) afin de fluidifier les processus de travail internes du Secrétariat ;
- L'amélioration et l'extension du système de diffusion des lettres d'information ;
- L'acquisition d'un système de gestion des avoirs numériques afin d'améliorer les processus de travail de l'Unité grâce à des contenus visuels ;
- L'intégration complète des sites Web de la CMS à l'aide du logiciel d'auto-balisage Pool Party fourni par l'Initiative de gestion de l'information et des connaissances pour les AME (Initiative MEA IKM) pour une meilleure catégorisation des données et des contenus.

## COMMUNICATION

### État des lieux et réalisations

L'Unité IMCA s'est concentrée sans interruption sur la sensibilisation aux messages principaux de la Convention : les questions liées à la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats. Ces questions ont été au cœur de réunions importantes telles que la COP13 de la CMS, de même que d'autres questions essentielles, dont les zoonoses. Des journées internationales telles que la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, la Journée mondiale de la vie sauvage, la Journée internationale de la diversité biologique et la Journée mondiale de l'environnement font office de plateformes de diffusion des déclarations de la Secrétaire exécutive ainsi que de campagnes sur les médias sociaux et de couverture médiatique traditionnelle.

Le Secrétariat a réalisé une couverture médiatique inédite dans au moins six langues des Nations Unies à l'occasion de la COP13 de la CMS en Inde, résultant en une attention accrue, sur les médias sociaux, aux questions concernant les espèces migratrices. Une couverture a aussi été remarquée dans de nombreux pays non-Parties à la CMS, dont la Chine, le Mexique, la Russie et les États-Unis. Des agences de presse internationales, ONU Info et certains des principaux organes de presse du monde, comme la BBC, ont couvert la conférence.

Les relations avec des médias choisis, y compris sur les médias sociaux, sont nourries et développées de façon constante. Des tribunes des Secrétaires exécutifs de la CMS et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) ont été publiées avec succès. Des entretiens avec des Secrétaires exécutifs de la CMS et de l'AEWA ont été organisés avec des agences de presses indiennes, la Deutsche Welle, France Télévision et UN Radio, au cours desquels les journées internationales pour les espèces, notamment, ont été mentionnées. Une citation de la Secrétaire exécutive de la CMS à propos de la mise à jour du statut de l'éléphant d'Afrique sur la liste rouge de l'UICN a été diffusée par la BBC.

En mai 2021, le communiqué de presse conjoint avec l'université du Wyoming à propos de l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés (GIUM) a été mentionné par 48 organes de presse, dont le Forum économique mondial et l'agrégateur de nouvelles Phys.org, ce qui démontre que des partenariats solides fournissent des possibilités supplémentaires d'utilisation de services de diffusion de médias pour la publication de résultats scientifiques.

Le processus de travail du Secrétariat pour les médias sociaux est devenu plus systématique grâce à la préparation en avance et à la planification de publications sur des sujets précis, et grâce à l'introduction de vidéos courtes produites en interne, qui entraînent une hausse significative des interactions des utilisateurs et d'autres institutions avec les contenus du Secrétariat de la CMS. Lors de la Journée internationale de la diversité biologique 2021, un tweet contenant une vidéo produite en interne a été vu par 75 000 utilisateurs en l'espace de 24 heures.

Les comptes Facebook et Twitter de la CMS, gérés par l'Unité IMCA, représentent l'essentiel de la présence de la Convention sur les médias sociaux. Le compte Twitter dénombre désormais plus de 24 700 abonnés, tandis que la page Facebook a enregistré une croissance de 15 pour cent depuis janvier 2020. Le Secrétariat a par ailleurs récemment ouvert un compte LinkedIn officiel de la CMS afin de faciliter les liens avec un public plus professionnel et de donner une meilleure visibilité aux postes vacants et aux offres de stage.

### **Enjeux**

Le renforcement de la visibilité de la CMS et des questions liées aux espèces migratrices représente un défi dans un environnement médiatique très compétitif, et des ressources et partenariats supplémentaires sont nécessaires afin d'optimiser le travail du Secrétariat.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat travaille à l'élaboration d'une stratégie de communication destinée à augmenter l'efficacité de ses actions de communication et de sensibilisation, et va prendre des mesures visant à améliorer sa productivité, ses processus de travail et ses résultats.

## **SENSIBILISATION**

### **État des lieux et réalisations**

En tant que l'une des principales campagnes mondiales de sensibilisation organisée conjointement par la CMS et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) a connu une croissance constante au fil des années. Elle génère chaque année, lors des jours de pointe (le deuxième samedi de mai et d'octobre), des centaines d'événements enregistrés dans le monde, ainsi que des déclarations de soutien de haut-niveau émanant du Secrétaire général des Nations Unies et de ministres à l'intention des responsables de plusieurs institutions mondiales et des acteurs de la société civile. En ce qui concerne la portée sur les médias sociaux, les données analytiques indiquent que les hashtags du #WorldMigratoryBirdDay ont atteint plus de 340 millions de personnes pour le seul mois de mai 2021. Les activités sur les médias sociaux de mai et octobre 2020 ont permis à la campagne de toucher en tout plus d'un demi-milliard de personnes. Pour la première fois, UN.org a fait figurer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs sur sa page d'accueil parmi les informations à la une pendant le week-end de la JMOM, et le compte Twitter officiel des Nations Unies a posté cinq messages durant le jour de pointe des célébrations de mai 2021.

Cette campagne est devenue un excellent moyen pour la CMS et l'AEWA d'interagir avec le grand public et des organisations avec lesquelles elles n'auraient autrement probablement pas échangé. Par exemple, Airbus, la Station spatiale internationale et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont également participé, via leurs comptes sur les médias sociaux, à la célébration des oiseaux migrateurs durant la Journée mondiale des oiseaux migrateurs.

### **Enjeux**

Un financement stable de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs permettrait à la CMS et à l'AEWA de renforcer encore plus leur capacité à mener avec succès cette campagne mondiale deux fois par an.

### **Prochaines étapes**

Les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, ainsi que l'organisation à but non lucratif Environment for the Americas (EFTA), entreprennent des efforts en vue d'élargir un peu plus leur partenariat central afin de coordonner et de renforcer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs le long de toutes les grandes voies de migration du monde, y compris la voie de migration Asie de l'Est - Australasie. Conformément à la Décision 13.138, le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour collaborer



avec ses partenaires afin qu'une des prochaines Journées mondiales des oiseaux migrateurs soit consacrée à la pollution lumineuse.

## MOBILISATION DES RESSOURCES ET AFFAIRES INTER-AGENCES

### MOBILISATION DES RESSOURCES

#### État des lieux et réalisations

Des progrès importants ont été réalisés par le Secrétariat dans le cadre de la levée de fonds pour la mise en œuvre des activités prioritaires du Programme de travail 2020-2023. De plus amples détails figurent dans un tableau du présent document ainsi que dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.9.2 « *Mobilisation des ressources* ».

#### Enjeux

Le Programme de travail 2020-2023 est très ambitieux car il comprend tous les mandats relevant de la responsabilité du Secrétariat ainsi que ceux visant le Comité permanent et le Conseil scientifique qui exigent le soutien du Secrétariat. Malgré les contributions très positives et généreuses évoquées précédemment, un nombre considérable de domaines couverts par le Programme de travail ne sont actuellement pas financés.

#### Prochaines étapes

Le Secrétariat continuera à recenser les possibilités de financement et à entrer en relation avec des donateurs potentiels.

### SYNERGIES ET PARTENARIATS

#### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat a fait tout son possible pour prendre part aux événements et processus du système des Nations Unies, notamment aux préparations du Sommet de l'alimentation, aux dialogues thématiques organisés dans le contexte du Groupe de la gestion de l'environnement et aux consultations relatives à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

La collaboration avec les Secrétariats des autres conventions liées à la biodiversité (Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique - BLG) a fortement augmenté ces deux dernières années, en particulier dans le cadre du processus pour l'après-2020, et a donné lieu à des consultations et à des déclarations communes dans différents forums. Parmi ces déclarations, on peut souligner l'intervention de la Secrétaire exécutive de la CMS au Sommet de l'ONU sur la biodiversité de septembre 2020, qui a souligné le rôle des conventions du BLG dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans la mise en place efficace d'un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020. La Secrétaire exécutive de la CMS a également délivré un message au nom de la CMS, appelant de ses vœux une action visant à mettre un terme et à inverser la tendance à la disparition des espèces sauvages ainsi qu'à mettre fin à la surexploitation de la nature, ce qui permettrait de réduire le risque de futures épidémies de zoonoses infectieuses.

Par ailleurs, la coopération bilatérale avec les membres du BLG et d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) s'est poursuivie avec la mise en place de plans de travail conjoints et l'amélioration des synergies lorsque cela était possible. De plus amples détails sont fournis dans la partie « *Connectivité* » de la section Services consultatifs scientifiques ainsi que dans d'autres sections du Programme de travail. Les Secrétariats de la CMS et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont élaboré un nouveau Plan de travail conjoint pour la période 2021-2025, qui est soumis pour examen au StC52 dans le document UNEP/CMS/StC52/Doc.17 « *Programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES* ».

Le Secrétariat de la CMS a continué à participer aux processus de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ; il a notamment assisté à ses réunions afin de promouvoir les considérations de la CMS dans l'élaboration des évaluations en cours.

### Prochaines étapes

Dans la continuité des actions déjà entreprises, le Secrétariat continuera à interagir avec le PNUD, la Banque mondiale, et d'autres organisations essentielles.

Le Secrétariat étudiera également des moyens d'établir le dialogue avec d'autres groupes essentiels du secteur, dont les populations autochtones, les communautés locales et des groupes de jeunes, ainsi que d'intensifier la participation et la reconnaissance des ONG partenaires dont les activités contribuent sensiblement à la CMS.

## RENFORCER LA PRÉSENCE RÉGIONALE DE LA CMS

### État des lieux et réalisations

Le Secrétariat a fait tout son possible pour renouveler les efforts de coopération avec les Bureaux régionaux du PNUE. Un courrier a été envoyé en mars 2021 à tous les Bureaux dans l'objectif de promouvoir les discussions au sujet des domaines de travail conjoint possibles, y compris les domaines ci-après.

1. Soutien à la mise en œuvre des engagements de la CMS au niveau national, par exemple par la promotion du financement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) des priorités nationales de la CMS intégrées dans les programmes du FEM relatifs entre autres à la biodiversité.

2. Collaboration avec le Secrétariat dans la mise en œuvre de ses mandats dans la région, par exemple par l'intermédiaire de possibilités de mise en œuvre commune, comme la participation de la CMS à la seconde phase du projet CounterMeasure sur la pollution plastique et ses conséquences sur les espèces terrestres et d'eau douce dans le bassin du Mékong, mené par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

3. Renforcement des interactions dans les forums régionaux et avec les entités régionales. Les Bureaux régionaux peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en avant des travaux de la CMS et des accords connexes auprès des forums et initiatives concernés et dans le renforcement de la participation d'entités essentielles aux travaux de la CMS. Par exemple, les bonnes pratiques élaborées par le Groupe de travail spécial sur l'énergie de la CMS pourraient être diffusées dans les régions afin d'être adoptées par d'autres entités, dont les banques régionales de développement.

4. Adhésion et sensibilisation politique. Le nombre de Parties a connu une augmentation rapide ces dernières années, et plusieurs Bureaux régionaux ont joué un rôle essentiel dans le renforcement du soutien politique et la promotion de l'adhésion des pays. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler les disparités dans la composition de la CMS et l'adhésion à ses instruments afin de garantir la coopération et la mise en œuvre des mesures applicables aux espèces migratrices dans tous les États de l'aire de répartition.

5. Communication et événements spéciaux. Après plusieurs collaborations antérieures réussies, la participation étroite des Bureaux régionaux à la préparation de réunions essentielles à venir ainsi que d'initiatives et campagnes de communication et de sensibilisation (par ex. la Journée mondiale des oiseaux migrateurs) est particulièrement bienvenue. À l'approche de la COP14 et des ateliers préparatoires régionaux qui y sont liés, le rôle des Bureaux régionaux est particulièrement important dans la liaison avec le pays hôte, l'aide aux Parties et aux partenaires dans la gestion de l'ordre du jour de ces réunions et le rassemblement d'appuis politiques, le cas échéant.

Le Secrétariat prend aussi part à la mise en œuvre de la troisième phase du Projet de renforcement des capacités liées à la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP-MEAs III). Ce projet, mené par le PNUE, est financé par l'Union européenne. Cette phase du projet a pour but de soutenir les pays de l'ACP dans la mise en vigueur et le respect des AME, dont la CMS. Les partenaires de ce programme incluent des pôles régionaux comme l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP), par l'intermédiaire desquels la plupart des activités sont mises en place.

Le Secrétariat de la CMS collabore avec le PNUE et les pôles régionaux dans la mise en œuvre d'activités recoupant les trois régions dans le but de promouvoir l'adhésion des pays à la Convention ou de renforcer les capacités nationales et institutionnelles ainsi que d'influencer les politiques et cadres juridiques en vue de la mise en œuvre effective des obligations de la CMS. Des activités supplémentaires spécifiques pertinentes pour les régions sont également envisagées, par exemple en vue de soutenir la mise en œuvre du MdE sur les cétacés des îles Pacifique de la CMS en collaboration avec le SPREP.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat participera à la mise en œuvre du Projet ACP, le cas échéant, et continuera à contacter les Bureaux régionaux du PNUE afin d'étudier les possibilités de collaboration.

## **AMBASSADEURS DE LA CMS**

### **État des lieux et réalisations**

À la suite du lancement du Programme élargi et des nominations officielles qui ont eu lieu à l'occasion de la COP13, le Secrétariat a apporté son soutien aux Ambassadeurs de la CMS et leur a fourni des directives sur leur rôle, les questions prioritaires, les espèces et les dates importantes de 2021 les plus pertinentes pour leur travail.

### **Enjeux**

En raison de la pandémie de COVID-19, l'engagement des Ambassadeurs a été limité à la publication de messages sur les médias sociaux ainsi qu'à d'autres activités de sensibilisation.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat continuera à renforcer sa relation avec les Ambassadeurs de la CMS et à étudier conjointement des moyens d'accroître la visibilité de la CMS et d'attirer l'attention sur des questions ou espèces spécifiques.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### RECRUTEMENT DE PARTIES

#### État des lieux et réalisations

Le nombre de membres de la CMS ne cesse de croître et a atteint 132 Parties. Depuis la COP13, le Secrétariat a accueilli le Turkménistan et la République centrafricaine<sup>4</sup>. Plusieurs autres pays ont exprimé un intérêt à rejoindre la Convention dans un avenir proche. Toutefois, la composition de la CMS n'est pas équilibrée sur le plan géographique : si des régions telles que l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud sont bien représentées, il reste de grandes disparités en Amérique du Nord et centrale, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique.

Afin de promouvoir l'adhésion à la CMS, le Secrétariat a préparé des documents d'information et organisé des réunions bilatérales. Certains gouvernements, notamment le Gouvernement indien, ainsi que d'importantes organisations partenaires telles que le PNUE ont soutenu les efforts de la CMS dans le cadre de leurs relations bilatérales avec un certain nombre de pays.

Avec le soutien financier de l'Union européenne, grâce aux accords de coopération conclus avec le PNUE au titre du Programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (Programme GPGC), le Secrétariat prépare une stratégie visant à promouvoir l'adhésion à la CMS.

#### Prochaines étapes

Le Secrétariat continuera de promouvoir l'adhésion des pays, notamment en organisant des événements et des dialogues consacrés à ce sujet au niveau régional et dans le cadre d'approches bilatérales.

### RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE ET NATIONALE

Des détails sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre de ce point sont fournis à la section Mobilisation des ressources et affaires interagences, sous le point « *Renforcement de la présence régionale* ».

### MÉCANISME D'EXAMEN ET PROGRAMME DE LÉGISLATION NATIONALE

#### État des lieux et réalisations

Concernant le mécanisme d'examen, une possible question de mise en œuvre a été communiquée au Secrétariat en avril 2021 ; le Secrétariat en a informé la Partie concernée et lui a donné la possibilité d'émettre des observations. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat est en train d'analyser les informations fournies conformément aux critères et à la procédure établis dans la Résolution 12.09.

En ce qui concerne le Programme de législation nationale, grâce à un financement de l'Union européenne, par l'intermédiaire des accords de coopération conclus avec le PNUE au titre du Programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (Programme GPGC), le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de la Résolution 12.09 et des décisions connexes pertinentes.

<sup>4</sup> Le processus d'adhésion de la République centrafricaine s'est achevé en 2021. Cependant, le Dépositaire estime que l'Instrument d'adhésion est entré en vigueur en 2018.

En 2020, le Secrétariat a analysé les informations communiquées et a élaboré des profils de législation nationale, comprenant des conclusions et des actions recommandées, pour chacune des trente-neuf Parties à la CMS ayant répondu au questionnaire du Programme de législation nationale concernant la mise en œuvre de l'article III, paragraphe 5, de la CMS. En outre, comme exigé au point d) de la décision 13.20, le Secrétariat a partagé les profils de législation nationale avec les Parties concernées et a attentivement analysé les observations reçues.

En 2021, le Secrétariat a envoyé un rappel, et dix autres Parties à la CMS lui ont soumis le questionnaire concernant la mise en œuvre de l'article III, paragraphe 5, de la CMS. Le Secrétariat analyse actuellement les informations fournies dans les questionnaires et élabore des profils de législation nationale pour chacune de ces Parties.

Comme exigé au point a) de la décision 13.20, le Secrétariat a révisé et étendu le questionnaire du Programme de législation nationale afin d'y inclure les demandes relatives à la législation mettant en œuvre l'article III, paragraphe 4, points a) et b). En outre, conformément au point b) de la décision 13.20, le Secrétariat a partagé le questionnaire révisé avec toutes les Parties, les invitant à le remplir et à le soumettre.

Le Secrétariat est en train de revoir la conception de la page Web consacrée au Programme de législation nationale et s'attelle également à des travaux préparatoires visant à mettre au point des outils de gestion des connaissances afin d'organiser la législation des Parties relative à la mise en œuvre de l'article III, paragraphe 4, points a) et b), et de l'article III, paragraphe 5, et élabore des documents de renforcement des capacités.

### **Enjeux**

En raison de la pandémie de COVID-19, les activités qui devaient se dérouler en présentiel ont dû être réaménagées ou postposées.

### **Prochaines étapes**

Le Secrétariat continuera :

- d'élaborer les profils de législation nationale susmentionnés et d'informer toutes les Parties concernées des conclusions et actions recommandées ;
- de mettre en œuvre la décision 13.20, en offrant un soutien technique aux Parties pour donner suite aux recommandations figurant dans les profils de législation nationale et rédiger une législation nationale adaptée pour mettre en œuvre l'article III, paragraphe 5, de la CMS ;
- de préparer des documents d'orientation, des modèles de lois, des guides techniques et des formations concernant l'article III, paragraphe 4, points a) et b), et l'article III, paragraphe 5 ;
- de promouvoir le mécanisme d'examen et de s'occuper des communications.

## **RENFORCEMENT DES CADRES JURIDIQUES NATIONAUX ET DE LA CAPACITÉ DE CONSERVATION DES REQUINS ET DES RAIES MIGRATEURS**

### **Réalisations**

Grâce au soutien financier du Gouvernement allemand en 2020, le Secrétariat a entrepris une compilation et une analyse des législations nationales relatives à la mise en œuvre de l'article III, paragraphe 5, de la CMS en ce qui concerne les espèces de requins et de raies visées à l'Annexe I de la CMS, notamment la façon dont il est tenu compte des captures accidentelles, de dix signataires du MdE sur les requins qui sont aussi Parties à la CMS. De plus, des documents d'orientation en matière de législation ont été publiés, et des recommandations de modification de lois existantes relatives à la mise en œuvre du MdE sur les requins de la CMS en général, et de l'article III, paragraphe 5, de la CMS en particulier, ont été rédigées. Celles-ci incluaient également des bonnes pratiques connues pour rendre opérationnel l'article III [paragraphe 4, points a) et b)] pour les



requins et les raies dans la législation nationale. En outre, une compilation regroupant les documents de formation existants et les nouveaux documents de formation en préparation a été réalisée en soutien aux ateliers de formation de deux jours pour d'autres domaines de renforcement des capacités tels que prévus dans le programme de renforcement des capacités du MdE sur les requins.

### **Enjeux**

La pandémie de COVID-19 qui continue de faire rage empêche la tenue d'ateliers de formation en présence des participants. Des options sont cependant à l'étude pour profiter des ateliers de formation prévus qui auront lieu dans le cadre d'un projet de réduction des captures accidentelles financé par la MAVA dans des pays d'Afrique occidentale, auquel le Secrétariat participe en tant que partenaire d'exécution.

### **Prochaines étapes**

En fonction des restrictions des déplacements liées à la COVID-19, le Secrétariat tiendra soit des ateliers de formation en présentiel (par exemple, consécutifs à d'autres ateliers connexes) soit des sessions virtuelles. Le Secrétariat entend tout particulièrement ajouter à ces ateliers prévus des sessions de formation portant sur l'identification des requins et des raies, la collecte de données, la manipulation et la remise à l'eau sécurisées, et les exigences juridiques au titre de la CMS et d'autres cadres juridiques pertinents pour chaque pays.

## SERVICES DES ORGANES DIRECTEURS

### ***Organiser les réunions du Comité permanent***

#### **État des lieux et réalisations**

Depuis la COP13, la Secrétaire exécutive a entretenu des contacts réguliers avec le Président du Comité permanent de façon à tenir ce dernier informé des évolutions importantes. Il a été convenu que la 52<sup>e</sup> réunion du Comité permanent (StC52) se tiendra en ligne du 21 au 29 septembre 2021 pour la première fois en raison de la pandémie de COVID-19. Cette réunion comprendra à la fois des sessions plénières par vidéoconférence et des plateformes en ligne pour les contributions écrites. L'interprétation simultanée en anglais, en français, en espagnol et en allemand sera assurée pour toutes les sessions plénières grâce au concours du gouvernement allemand. La réunion sera ouverte à tous les membres du Comité permanent ainsi qu'aux observateurs.

La StC52 étant la première réunion du Comité depuis la COP13 de la CMS, elle a pour objectif principal d'examiner l'état d'avancement d'un certain nombre d'activités, ainsi que quelques points à adopter, notamment le format révisé proposé pour les Rapports nationaux.

Comme à l'accoutumée, tous les membres du personnel sont associés, à des degrés divers, à la rédaction des documents de fond de la StC52, tandis que l'Équipe des services de conférence s'occupe de l'organisation logistique et de l'élaboration des documents.

#### **Prochaines étapes**

Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat finalise tous les documents de la réunion qui seront mis à disposition sur le site Internet, dans les trois langues officielles, à la mi-août.

### ***Organiser les réunions du Comité de session du Conseil scientifique***

#### **État des lieux et réalisations**

En raison du maintien des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 pour les voyages internationaux et pour l'organisation de réunions en personne, la 5<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5) s'est tenue sous la forme d'une réunion virtuelle en ligne du 28 juin au 9 juillet 2021. Cette réunion comprenait à la fois des sessions plénières par vidéoconférence, des réunions des groupes de travail par vidéoconférence et des plateformes en ligne pour les contributions écrites. L'interprétation simultanée en anglais, en français, en espagnol et en allemand a été assurée pour toutes les sessions plénières grâce au concours du gouvernement allemand.

La réunion était ouverte à tous les membres du Comité de session, aux autres membres du Conseil scientifique de la CMS qui ne sont pas membres du Comité de session, ainsi qu'aux représentants des Parties à la CMS, aux Accords de la CMS et aux organisations et institutions partenaires de la CMS. Plus de 150 participants y ont assisté.

La ScC-SC5 étant la première réunion du Comité de session depuis la COP13 de la CMS, elle avait principalement pour but de favoriser l'avancement des activités pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14, conformément aux mandats de la COP13 qui s'y rapportent. Les principaux points à l'ordre du jour de la réunion étaient les suivants :

- l'adoption d'un Programme de travail pour le Comité de session pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14 ;
- l'élaboration d'un rapport phare sur l'état de conservation des espèces migratrices ;

- les mesures de conservation pour diverses espèces migratrices, notamment les espèces de chondrichthyens, les carnivores d’Afrique, la mégafaune sahélo-saharienne et les éléphants d’Afrique ;
- la lutte contre les menaces qui pèsent sur les espèces migratrices, telles que le changement climatique, le développement des infrastructures, la pollution plastique, la pollution lumineuse, les maladies touchant la faune sauvage et la perte de connectivité écologique ;
- la participation à d’autres processus, tels que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

Dans le cadre de la réunion, au total, 22 documents de travail et 10 documents d’information ont été examinés, et 18 documents de session ont été élaborés.

### **Enjeux**

Les participants se connectant dans des fuseaux horaires très différents, l’une des principales difficultés a été d’organiser le programme de la réunion de manière à favoriser la participation à des moments qui ne soient pas trop inconfortables pour certains participants. Pour ce faire, la durée des sessions en ligne quotidiennes a été limitée, tandis que la durée de la réunion a été portée sur deux semaines. En dépit de ces aménagements, plusieurs participants ont dû se joindre aux sessions en dehors des horaires de travail normaux. Ceci étant, la difficulté a été bien comprise par les participants et aucune réclamation notable n’a été enregistrée concernant le programme et l’organisation du travail.

Pour certains participants, l’utilisation des plateformes en ligne s’est avérée quelque peu problématique, pour des raisons de connexion et/ou de maîtrise des outils. Elle a par ailleurs nécessité un travail d’organisation considérable au niveau du Secrétariat. Si un certain nombre d’enseignements ont été tirés, et devraient permettre d’améliorer les services pour les réunions futures, les difficultés n’ont pas été de nature à nuire sérieusement aux travaux et à la productivité de la réunion.

### **Prochaines étapes**

Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat finalise les documents résultant de la réunion et les met à disposition en ligne. Y sont notamment énoncés les mandats de plusieurs groupes de travail intersessions qu’il a été décidé de mettre en place au cours de la réunion. Dans l’immédiat, l’une des prochaines étapes consistera à rendre ces groupes de travail opérationnels.



En ce qui concerne les réunions futures, la convocation d’au moins une autre réunion du Comité de session au complet est prévue dans la perspective de la COP14. La possibilité de convoquer des réunions supplémentaires au cours de la période intersessions, sous la forme de réunions en ligne, a été évoquée et sera examinée plus avant.

DIRECTION EXÉCUTIVE ET ADMINISTRATION

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2021					État
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
<b>LES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE CADRE MONDIAL DE LABIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020</b>														
Tous	Tous	Poursuivre l'élaboration du cadre pour l'après-2020 et appuyer le Groupe de travail.	Haut	15000	0	30000	Suisse Norvège	0	0	0	0	0	0	
<b>PLAN STRATÉGIQUE POUR LES ESPÈCES MIGRATRICES 2015-2023 ET OPTIONS POUR UN SUIVI</b>														
Tous	Tous	Poursuivre l'élaboration d'indicateurs, identifier les lacunes dans les données et les études de cas connexes et entreprendre une évaluation complète de la mise en œuvre du Plan stratégique.	Haut	0	0	0		0	50000	0	0		50000	
		Élaborer des options pour le suivi du Plan stratégique 2015-2023	Haut	30000	0	0		30000	0	0	0		0	
<b>RAPPORTS NATIONAUX</b>														
Tous	Tous	Élaborer un format révisé pour les rapports nationaux à soumettre en trois langues	Haut	0	0	0		0	10000	0	10000	Suisse	0	
		Effectuer l'analyse des rapports nationaux	Principal	0	0	0		0	0	0	0		0	
<b>APPLICATION DE L'ARTICLE III DE LA CONVENTION</b>														
Tous	Tous	Développer des critères et évaluer l'impact du commerce international sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I	Haut	0	0	0		0	30000	0	30000	Suisse (2020)	0	
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ESPÈCES MIGRATRICES</b>														
Tous	Tous	Compiler des informations et des données sur les liens entre les espèces migratrices et le développement durable et les contributions de la famille CMS à la réalisation des ODD	Moyen	0	0	0		0	20000	0	10000	Norvège (2020)	0	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>					<b>45000</b>	<b>0</b>	<b>30000</b>		<b>30000</b>	<b>110000</b>	<b>0</b>	<b>50000</b>		<b>50000</b>

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

 terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023

## APPUI À LA MISE EN ŒUVRE - SERVICES CONSULTATIFS SCIENTIFIQUES

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2021					
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
<b>ATLAS MONDIAL SUR LA MIGRATION DES ANIMAUX</b>														
4, 7, 9, 12, 14, 17	15	Développer l'Atlas mondial sur la migration des animaux	Haut	30000	0	30000	Italie (2020)	0	200000	0	0		200000	
		Développer l'Atlas de migration des oiseaux d'Afrique-Eurasie	Haut	300000	0	300000	Italie (2020)	0	300000	0	300000	Italie (2020)	0	
<b>ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES</b>														
4, 7, 9, 12, 14, 17	15	Préparer un examen approfondi de l'état de conservation des espèces individuelles inscrites à l'Annexe I	Haut	0	0	0		0	30000	0	128000	Australie (2020 & 2021)	0	
		Préparer le rapport de « l'état des espèces migratrices du monde »	Haut	0	0	0		0	50000	0	70000	Royaume-Uni Suisse	0	
		Entreprendre une évaluation de l'impact de l'utilisation directe sur l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I	Moyen	0	0	0		0	50000	0	10000	Royaume-Uni	40000	
<b>CHANGEMENTS CLIMATIQUE ET ESPECES MIGRATRICE</b>														
Tous	1, 2, 4, 5, 7-10, 12, 13, 15	Soutenir le Groupe de travail sur le changement climatique et organiser ses réunions	Haut	25000	0	0		25000	0	0	0		0	
		Participer à la CdP de la CCNUCC en 2020 pour mettre en évidence la question de l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices	Haut	10000	0	0		10000	0	0	0		0	
		Élaborer un programme de base pour les cours en ligne et les cours en ligne pour renforcer les capacités en matière de changements climatiques et d'espèces migratrices parmi les professionnels des ressources naturelles et les décideurs	Moyen	0	0	0		0	40000	0	0		40000	
		Examiner les preuves des impacts du changement climatique sur les espèces migratrices; Évaluation de la vulnérabilité et élaborer des lignes directrices pour les mesures d'adaptation	Moyen	0	0	0		0	200000	0	0		200000	
		Construire des réseaux de sites résistant au climat pour les espèces migratrices (développement de la proposition de projet et des fonds de contrepartie)	Moyen	50000	0	0		50000	100000	0	0		100000	
<b>CONNECTIVITE</b>														
6, 7, 11-15	9, 10	Effectuer une analyse sur les liens entre la connectivité des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes	Moyen	0	0	0		0	15000	0	20000	Suisse	0	
		Évaluer les besoins et élaborer des objectifs ciblés pour de nouvelles recherches sur les principaux problèmes de connectivité	Moyen	15000	0	0		0	0	0	0		0	
<b>TOURISME DURABLE</b>														
1-3, 5-16	2, 5, 6, 11, 13, 14	Rassembler les informations existantes sur les meilleures pratiques et les impacts du tourisme sur la vie sauvage en vue d'élaborer des lignes directrices pour un tourisme durable sur les interactions avec la vie sauvage	Moyen	0	0	0		0	20000	0	0		20000	
<b>PROGRAMME DE PETITES SUBVENTIONS</b>														
Tous	Tous	Coordonner la mise en œuvre du Programme de petites subventions	Moyen	100000	0	0		100000	100000	0	60000	Inde	40000	
<b>POLLUTIO LUMINEUSE*</b>														
11, 14, 15	2-8, 10, 11, 13-16	Développement de lignes directrices supplémentaires		17000	0	17000	Allemagne	0	0	0	0			
<b>INSECTES*</b>														
2, 15	2-6, 8-14, 16	Développement d'une évaluation et des lignes directrices		0	0	0			30000	0	29000	Allemagne Australie	0	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>					<b>547000</b>	<b>0</b>	<b>347000</b>	<b>0</b>	<b>185000</b>	<b>1135000</b>	<b>0</b>	<b>617000</b>	<b>0</b>	<b>640000</b>

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\* ajouté après COP13

terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023

APPUI À LA MISE EN OEUVRE - ESPÈCES AQUATIQUES

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2021					État
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
<b>MDE ET PLANS D'ACTION AUTONOMES - COORDINATION, ORGANISATION DES RÉUNIONS D'ORGANISMES DE DÉCISIONS ET MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES PRIORITÉS</b>														
Tous	1, 3, 4, 6, 8-11, 13, 15	MdE Tortue de l'Atlantique	Principal	0	0	0		0	35000	0	0		35000	
Tous	1, 3, 4, 6-11, 13-16	MdE Tortues Marines IOSEA	Principal	375000	0	99568	Signataires	275432	375000	0	138635	Signataires	236365	
1-15, 17	1, 3, 4, 6-11, 14, 15, 16	MdE Requins	Principal	496000	0	234035	Signataires Monaco	261965	496000	0	220727	Signataires Monaco	275273	
Tous	1-3, 6-10, 13-15	MdE Cétacés des îles du Pacifique	Principal	15000	0	0		15000	35000	0	19100	Australie	0	
Tous	1, 3, 4, 6-10, 13-15	MdE des mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest	Principal	0	0	0		0	35000	0	0		35000	
1, 2, 5, 12-14, 17	Tous	MdE Dugong	Principal	450000	0	342000	EAU	108000	450000	0	342000	EAU	108000	
1-15, 17	1-11, 14, 15	Plan d'action de la tortue caouanne du Pacifique Sud	Moyen	50000	0	40000	Australie (2018)	10000	50000	0	0		50000	
<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES</b>														
2, 12, 14, 15	3, 8, 9	Requin-baleine	Haut	60000	0	60000	Philippines (2018)	0	0	0	0		0	
2, 12, 14, 15	3, 8, 9	Ange de Mer	Haut	25000	0	10000	Monaco	0	0	0	0		0	
2, 12, 14, 15	3, 8, 9	Dauphin du Cameroun	Haut	0	0	0		0	50000	0	50000	Monaco (2020)	0	
2, 12, 14, 15	3, 8, 9	Baleines à bosse de la Mer d'Arabie	Moyen	0	0	0		0	0	0	0		0	
2, 12, 14, 15	3, 8, 9	Guitare de mer commune, le poisson-scie commun et le requin-scie	Haut	200000	0	0		200000	0	0	0		0	
<b>MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS, DÉCISIONS ET AUTRES</b>														
2, 4, 7, 9, 12, 14, 15, 17	3, 8, 9, 15	Anguille d'Europe	Haut	50000	0	50000	Monaco SSC* Suède	0	0	0	0		0	
2, 12, 14, 15	3, 8, 9	Ours Polaire	Moyen	0	0	0		0	33000	0	33000	Norvège (2018)	0	
1-4, 6, 8-15, 17	1-3, 6-10, 15	Baleines edans la région de l'Atlantique Sud	Moyen	0	0	0		0	60000	0	0		60000	
2, 3, 6, 9-15	3, 7, 8, 9	Programme de travail des cétacés	Moyen	45000	0	45000	Monaco (2021)	0	0	0	0		0	
14, 15	8	Tortues Marine	Moyen	0	0	0		0	30000	0	0		30000	
1-3, 6-15	5, 7, 10	Observation de la vie sauvage marine	Haut	15000	0	15000	Monaco	0	0	0	0		0	
14, 15	8	Poisson migrateur d'eau douce	Moyen	0	0	0		0	60000	0	0		60000	
4, 7, 9, 12, 14, 17	15	Conséquences de la culture des animaux et de la complexité sociale pour la conservation	Haut	40000	0	0		40000	0	0	0		0	
1-4, 5-17	1, 2, 4-7, 10, 11, 13-16	Viande d'animaux sauvages aquatiques, Bruit marin, Débris marins, Aires importantes pour les mammifères marins (IMMA) et Capture de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales	Moyen								55000	Monaco		Soutien aux IMMA et au bruit
1, 2, 5, 12-14, 17	Tous	Projet sur l'écosystème des prairies sous-marines (Seagrass Ecosystem Project)	Haut	1205992	0	1205992	Allemagne (IKI)**	0	821914	0	821914	Allemagne (IKI)**	0	
1-3, 6-15	5-7	<b>Prises accessoires</b>												
		Examiner les niveaux de prises accidentelles des espèces de Chondrichtyens inscrites à la CMS et les mesures existantes pour les atténuer	Moyen	0	0	0		0	100000	0	50000	Monaco (2020)	50000	
		Poursuite de l'exécution du projet sur les prises accessoires d'oiseaux de mer et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles d'Afrique de l'Ouest	Moyen	200000	0	205228	Fondations Mava	0	220000	0	0		0	2020-2022 de la phase II du projet
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>					<b>3226992</b>	<b>0</b>	<b>2306823</b>		<b>920169</b>	<b>2850914</b>	<b>0</b>	<b>1730376</b>		<b>939638</b>



MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

NB: le MdE Phoque moine méditerranéen est entièrement géré par les États de l'aire de répartition

\* SSC = Commission de la mer des Sargasses

\*\* IKI = Initiative internationale sur le climat

 terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023



APPUI À LA MISE EN OEUVRE - ESPÈCES AVIAIRES

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2021					État
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
<b>MDE ET PLANS D'ACTION AUTONOMES - COORDINATION, ORGANISATION DES RÉUNIONS D'ORGANISMES DE DÉCISIONS ET MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES PRIORITÉS</b>														
1-4, 6-13, 15, 17	1-4, 7-10, 15, 16	MdE Phragmite aquatique	Principal	40000	0	0	0	40000	10000	0	0	10000		
1-4, 6-13, 15, 17	1-3, 5, 7-10, 15, 16	MdE Flamant des Andes	Principal	20000	0	0		20000	0	0	0	0		
1-13, 15, 17	1-4, 6, 8-10, 14	MdE Grande Outarde	Principal	0	0	0		0	0	0	0	0		
1, 2, 4, 6, 7, 9-13, 15, 17	1, 3, 8-10, 15, 16	MdE Grue de Sibérie	Principal	40000	0	0		40000	10000	0	0	10000		
1-3, 4, 6-13, 15, 17	1-4, 7-9, 15, 16	MdE Oiseaux des prairies d'Amérique du sud	Principal	0	0	0		0	0	0	0	0		
1, 2, 8, 9, 12, 13, 15, 17	Tous	MdE Rapaces	Principal	450000	0	347832	EAU Suède, Hongrie, Slovaquie	102168	450000	0	342000	EAU	108000	
1-13, 15-17	1-3, 5, 7-11, 14-16	Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie	Principal	180000	0	55000	Suisse FDP**	125000	0	0	0	0		
2, 6, 7, 11-13, 15	3, 8-10	Plans d'action internationaux pour les oiseaux *	Moyen	15000	0	25400	Australie	0	15000	0	92000	Australie	0	
1, 2, 8, 9, 12, 13, 15, 17	1, 4, 5, 7-11, 15	Plan d'action mondial pour le Faucon sacre	Haut	117000	0	27000	EAU	90000	117000	0	27000	EAU	90000	
1, 2, 8, 9, 12, 13, 15, 17	1-11, 13, 15, 16	Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie	Haut	157500	0	53000	EAU PNUÉ	104500	157500	0	36000	EAU	121500	
1, 2, 8, 9, 12, 13, 15, 17	1, 4, 5, 7-11, 15	Plan d'action pour le faucon concolore	Moyen	0	0	0		0	54000	0	18000	EAU	36000	
<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES</b>														
1-13, 15, 17	1-10, 14, 15	Action concertée pour l'Outarde Asiatique	Moyen	0	0	0		0	0	0	0	0		
<b>MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS</b>														
1, 2, 7-12, 15	3, 5, 6, 8, 9, 16	<b>Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs (IKB)</b>												
		Soutenir le Groupe de travail intergouvernemental en Méditerranée (MIKT)	Haut	230000	0	139775	UE	90226	230000	0	50000	UE	180000	
		Évaluer l'IKB pour l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes	Haut	50000	0	0		50000	100000	0	0		100000	
		Évaluer l'IKB pour l'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale	Moyen	60000	0	0		60000	0	0	0		0	
		Adresser l'IKB dans d'autres régions	Moyen	0	0	0		0	100000	0	0		100000	
		Entreprendre une analyse de la production, de la vente, de l'utilisation et de la réglementation de l'utilisation des filets japonais et autres	Moyen	0	0	0		0	80000	0	0		80000	
1, 2, 5-8, 10-13, 15-17	3, 4, 6, 8-10, 13, 16	<b>Voies de migration</b>												
		Soutenir le groupe de travail Voies de migration	Moyen	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
		Coordonner et organiser des réunions et des activités pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale	Haut	0	0	0		0	100000				100000	
		Préparer des lignes directrices pour l'établissement de rapports sur le programme de travail relatif aux voies de migration	Bas											
1-13, 15, 17	1-11, 13, 15, 16	<b>Prévenir l'empoisonnement des oiseaux</b>												
		Coordonner le groupe de travail et organiser ses réunions et ateliers régionaux	Haut	140000	0	0		140000	140000	0	0		140000	
		Mettre en place et soutenir le groupe de travail intergouvernemental sur la suppression progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des poids de pêche en plomb	Haut	120000	0	0		120000	120000	0	0		120000	
2, 4, 7, 9, 10, 12, 15, 17	1, 3, 8, 9, 15, 16	<b>Maladies de la faune et espèces migratrices</b>	Bas							15000	Allemagne			
Tous	1, 3-5, 7-11, 15, 16	<b>Groupe Spécial pour l'Energie (Energy Task Force - EFT)</b>	Haut	200000	0	60000	Allemagne	140000	200000	0	85000	France Inde	115000	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>					<b>1979500</b>	<b>0</b>	<b>708007</b>		<b>1281894</b>	<b>2073500</b>	<b>0</b>	<b>760000</b>		<b>1405500</b>



MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\* Tous les plans d'action approuvés par la CMS

\*\*FDP = Fonds des délégués parrainés

NB: Le MdE Ouette à tête rousse est entièrement géré par les États de l'aire de répartition. Le Plan d'action de la Voie de migration d'Asie centrale et le MdE du courlis à bec grêle sont actuellement inactifs

 terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023

APPUI À LA MISE EN OEUVRE - ESPÈCES TERRESTRES

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2021					État
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
<b>MDE, PLANS D'ACTION AUTONOMES ET INITIATIVES - COORDINATION, ORGANISATION DES RÉUNIONS D'ORGANISMES DE DÉCISIONS ET MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPALES PRIORITÉS</b>														
1-13, 15-17	Tous	Accord de gorille	Principal	53250	28250	4200	Allemagne (par le biais de GRASP)	20800	75700	40700	0		35000	
1-4, 6-13, 15, 17	1, 3, 4, 6-9, 15, 16	Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI)	Principal	160000	0	0		0	285000	0	222302	Allemagne (BfN)* (IKI)**	0	2021-2024 Budget total du projet : 950,000. Il couvre également les activités pour les cerfs d'Argali et de Bukhara.
1-4, 8-13, 15	1, 3, 6-9	MOU Saiga	Principal	50000	0	15000	Allemagne (BfN)*	35000	10000	0	0		10000	
1, 2, 4, 7-10, 12, 15, 17	1, 3, 6, 8, 9, 15, 16	MOU Cerf Boukharian	Principal	10000	0	40000	Allemagne (BfN)*	0	50000	0	0	Allemagne (IKI)**	0	voir CAMI
1-4, 8-13, 15	1, 3, 6-9	MOU Huemul des Andes du Sud	Principal	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	
1-13, 15-17	1, 3, 6-10, 13, 14, 16	Plan d'action international par espèce pour l'Argali	Haut	20000	0	0		20000	50000	0	0	Allemagne (IKI)**	0	voir CAMI
1-13, 15-17	1, 3, 6-16	Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et MOU de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest	Haut	20000	0	12000	Allemagne	0	20000	0	0		20000	
2, 4, 12, 15	1, 3, 8, 9	Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique	Principal	80000	0	0		80000	250000	0	0		250000	
<b>MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES</b>														
1-13, 15, 17	1, 3, 6-10, 14-16	Mégafaune sahélo-saharienne	Haut	20000	0	0		0	100000	0	652259	Allemagne	0	2021-2024 Budget total du projet : 1 466 273 euros
2, 4, 12, 15	1, 3, 8, 9	Eléphant d'Asie	Moyen	0	0	0		0	40000	0	0		40000	
2, 4, 12, 15	1, 3, 8, 9	Chimpazé	Moyen	20000	0	0		20000	0	0	0		0	
2, 4, 12, 15	1, 3, 8, 9	Girafe	Moyen	54000	0	0		54000	157500	0	0		157500	
2, 4, 12, 15	1, 3, 8, 9	Appui aux Etats de l'aire de répartition pour la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne les espèces nouvellement inscrites	Moyen	20000	0	0		20000	10000	20000	0		0	pour le jaguar
<b>MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS</b>														
6, 9, 11-15	7	Pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires	Moyen	0	0	76000	Japon	0	0	0	154000	Japon	0	2020-2021 le projet CounterMeasure II
9, 11, 13-15	13	Développement des infrastructures	Haut	30000	0	22000	Allemagne	0	15000	0	0		15000	
6, 7, 11-15	9, 10	Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices	Moyen	5000	0	0		5000	20000	0	0		20000	
1, 2, 4, 8, 9, 11-13, 15, 17	1-3, 6	Utilisation non durable de la viande sauvage	Moyen	60000	0	35000	Allemagne Norvège	25000	0	0	0		0	
2, 4, 12, 15	1, 3, 8, 9	Âne sauvage d'Afrique	Haut	30000	0	0		30000	30000	0	20500	Allemagne	0	
Tous	1-8, 11, 14	Participation des Communautés et Moyens D'existence	Moyen	0	0	0		0	10000	0	0		10000	
2, 15	3, 8	Crimes et infractions contre la faune	Moyen	2500	0	0		2500	2500	0	0		2500	
2, 15	3, 8	Tigres et autres gros chats asiatiques	Moyen	2500	0	0		2500	2500	0	0		2500	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>				<b>647250</b>	<b>28250</b>	<b>204200</b>		<b>324800</b>	<b>1138200</b>	<b>60700</b>	<b>1049061</b>		<b>572500</b>	

MSL: Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

NB: Dans le cas de l'Accord Gorille, le Fonds d'affectation spéciale se réfère à cet accord

NB : le budget nécessaire à l'Initiative conjointe CMS-CITES pour les carnivores d'Afrique a été ajouté pour 2021-2023 après la COP13

\*BfN: Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature

\*\* IKI = Initiative internationale sur le climat



  terminé / en bonne voie  
  lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités



  pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
  prévu uniquement en 2022/2023

INFORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020				2021				État		
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL			Donneur
<b>GESTION DE L'INFORMATION</b>														
4, 12	1	<b>Site Web CMS et espaces de travail</b>												
		Mise à niveau du site Web vers Drupal 8	Haut	30000	13420	32400	Signataires des MOUs, Parties des Accords PNUE	0	30000	11300	3328	Signataires des MOUs, Parties des Accords	0	
		Développer et maintenir le contenu (pages Web, nouvelles, articles)	Principal					0					0	
		Mettre en œuvre les développements et les améliorations de l'informatique	Haut	20000	0	0		20000	20000	0	0		20000	
		Gérer l'hébergement et la maintenance technique (noms de domaine, hébergement, administration et maintenance du système)	Principal	10000	2700	3200	Signataires des MOUs, Parties des Accords	0	10000	2700	3200	Signataires des MOUs, Parties des Accords	0	
Tous	Tous	<b>Système de rapport national en ligne (SOR)</b>												
		Gérer l'hébergement et l'administration (UNEP-WCMC)	Principal	5000	0	0		5000	5000	0	0		5000	
		Mettre en œuvre les améliorations du système (bénéficiant de tous les AME utilisant les ORS, tels que la version hors ligne, l'outil d'analyse, l'intégration du site Web via API, etc.)	Moyen	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	
		<b>Base de données des contacts</b>	Haut	20000	0	0		20000	20000	0	0		20000	
		<b>Outil d'enregistrement aux réunions</b>	Principal	2000	0	0		2000	2000	0	0		2000	
		<b>Matériel, licences et services TIC</b>	Principal	2000	0	0		2000	2000	0	0		2000	
<b>COMMUNICATIONS</b>														
4, 12	1	<b>Projet d'image de marque de la CMS</b>	Moyen	0	0	0		0	0	0	0		0	
4, 12	1	<b>Programme de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP)</b>	Moyen	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	
4, 12	1	<b>Presse et médias</b>	Moyen	25000	0	0		25000	25000	0	0		25000	
4, 12	1	<b>Publications et autre matériel d'information</b>	Principal	20000	13265	0		6735	20000	13530	0		6470	
4, 12	1	<b>Médias sociaux</b>	Haut	15000	0	0		15000	15000	0	0		15000	
<b>SENSIBILISATION</b>														
4, 12	1	<b>Activités et événements de sensibilisation</b>												
		Organiser la campagne mondiale Journée mondiale des oiseaux migrateurs (WMBD) (développer un site Web, une affiche et d'autres documents imprimés et organiser événements)	Principal	30000	0	10000	PNUE	0	30000	0	10000		20000	
		Organiser des activités et événements de sensibilisation dans le contexte de journées internationales, UNEA, SDG, etc.	Principal	20000	0	0		20000	20000	0	0		20000	
		Campagne de relations publiques ciblée (Agence externe)	Moyen	80000	0	0		80000	80000	0	0		80000	
4, 12	1	<b>Promotion de la COP14</b>	Haut	0	0	0		0	0	0	0		0	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>					<b>379000</b>	<b>29385</b>	<b>45600</b>		<b>295735</b>	<b>379000</b>	<b>27530</b>	<b>16528</b>		<b>315470</b>

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

 terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités



 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023

MOBILISATION DES RESSOURCES ET AFFAIRES INTER-AGENCES

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2020					État
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
<b>MOBILISATION DES RESSOURCES</b>														
1, 8-15, 17	2, 9, 16	Promouvoir le programme Champion des espèces migratrices	Principal											
		Élaborer des propositions de projets et poursuivre les partenariats avec le secteur privé	Principal											
<b>SYNERGIES ET PARTENARIATS</b>														
12	9	<b>Promouvoir les questions de la CMS dans le système des Nations Unies</b>												
		Groupes de gestion de l'Environnement (EMG)	Moyen											
		2030 Agenda pour le développement durable	Moyen											
		Processus de l'ONU Environnement y compris les réunions de l'Assemblée générale; et les programmes de travail connexes	Haut											
12	9	<b>Renforcer la collaboration existante avec les</b>												
		Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG)	Haut											
		Coordonner et superviser la mise en œuvre des plans de travail conjoints avec la CDB, Ramsar et CITES	Haut											
12	9	<b>Renforcer les relations avec les sociétés civiles</b>	Haut											
1, 2, 8, 12, 14, 15	6, 9	<b>Engager dans de nouvelles coopérations stratégiques</b>												
		Explorer l'engagement possible de la FAO, du PNUD, de la Banque mondiale, des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et autres	Moyen											
4, 7, 9, 12, 14, 17	9, 15	Continuer à participer aux processus IPBES; participer à ses réunions pour s'assurer que les besoins en matière de recherche et les orientations stratégiques des espèces migratrices sont	Haut	5000	0	0		5000	5000	0	0		5000	
<b>RENFORCER LA PRÉSENCE RÉGIONALE DE LA CMS</b>														
12	9	Continuer à favoriser les relations avec divers bureaux régionaux de l'ONU et d'autres institutions	Moyen											
<b>AMBASSADEURS CMS</b>														
4, 10, 12, 15, 17	1, 16	Continuer le programme d'ambassadeur CMS et élargir, le cas échéant	Moyen	10000	0	0		10000	10000	0	0		10000	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>				<b>15000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>15000</b>	<b>15000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>15000</b>	

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

 terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités


 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2021					État
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
<b>RECRUTEMENT DE PARTIES</b>														
2, 12, 14, 15, 17	1, 2, 3, 9	Organiser des activités et des ateliers et élaborer des outils pour promouvoir l'adhésion des pays à la CMS	Haut	20000	0	20000	UE	0	10000	0	0		10000	
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET NATIONALES</b>														
1, 2, 5, 7-17	2, 3, 5, 13	Promouvoir la mise en œuvre des engagements de la CMS au niveau national dans toutes les régions	Haut	50000	0	0		50000	50000	0	0		50000	
2, 5, 12-17	1, 3, 13	Réviser et mettre à jour le Manuel de la famille CMS dans toutes les langues officielles	Bas	0	0	0		0	15000	0	0		15000	
<b>PREPARATION DE LA COP</b>														
1,10-17	3, 9	Organiser des réunions regionales en préparation à la COP14	Haut	0	0	0		0	0	0	0			
<b>MÉCANISME D'EXAMEN ET D'UN PROGRAMME SUR LA LÉGISLATION NATIONALE</b>														
Tous	Tous	Poursuivre la mise en œuvre du programme législatif national (élaborer des profils, des documents d'orientation législative, des meilleures pratiques et des lois types ; soutenir les Parties et organiser des ateliers).	Haut	100000	0	100000	UE	0	100000	0	100000	UE	0	
		Préparer des documents d'orientation législative et des lois types concernant la prise d'espèces de Chondrichthyens inscrites à l'Annexe I (requins, raies, raies, raies et chimères).	Moyen	12000	0	115000	Allemagne (pour le MdE sur les requins pour 2020-2021)	0	0	0	0		0	
		Promouvoir et mettre en œuvre le mécanisme d'examen	Haut	15000	0	5000	Finlande	10000	15000	0	0		15000	
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>				<b>197000</b>	<b>0</b>	<b>240000</b>		<b>60000</b>	<b>190000</b>	<b>0</b>	<b>100000</b>		<b>90000</b>	

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\*Projet ACP - Projet de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) - Phase III - (projet ACP-MEAs)

 terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023



PRESTATION DE SERVICES POUR LES ORGANES DIRECTEURS

ODD	Objectifs SPMS	Activités	Ordre de priorité	2020					2021					État
				Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	Total Budget (€)	Financement sécurisé			Écart budgétaire	
					MSL	MVL	Donneur			MSL	MVL	Donneur		
2, 14	3	Organiser la COP14 et événements associés (compris organiser l'interprétation, la rédaction de rapports, le déplacements du personnel, le soutien des délégués financés)	Principal	910549	410549	205000	Inde Allemagne Monaco Norvège les Pays-Bas Finlande Luxembourg Suisse*	295000	0	0	0	0		
		Organiser le Comité permanent, y compris maintenir un contact régulier avec ses membres	Principal	0	0	0		0	25950	25950	0	0		
		Organiser les réunions du comité de session du Conseil scientifique	Principal	0	0	0		0	59239	59239	0	0		
<b>Total (compris les coûts d'appui au programme - 13%)</b>				<b>910549</b>	<b>410549</b>	<b>205000</b>		<b>295000</b>	<b>85190</b>	<b>85190</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

MSL Fonds d'Affectation, MVL: Contribution volontaire

\* Les détails sur le financement de 2020 se réfèrent à la COP13

 terminé / en bonne voie  
 lancé / partiellement en cours en raison d'un financement et/ou de capacités limités

 pas encore lancé / pas en cours – par manque de financement et/ou de capacités  
 prévu uniquement en 2022/2023